



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le contrat « Engagements Quartiers 2030 »

de

### Boucle Nord de Seine



**Argenteuil, Asnières-sur-Seine,  
Colombes, Gennevilliers,  
Villeneuve-la-Garenne**



**Mars 2024**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

# SOMMAIRE DU CONTRAT

1.  
Page  
4

## Une politique de la ville renouvelée à travers la contractualisation « Engagements Quartiers 2030 »

- Une nouvelle politique publique, portée par les quartiers, pour répondre aux enjeux stratégiques, dans un respect accru des services publics, au profit de la ville renouvelée
- Un engagement commun des Mairies et des professionnels pour des territoires vivants, sûrs et agréables à vivre
- Des engagements qui prennent en compte les intelligences et les savoirs d'expérience des habitants et des professionnels de terrain
- Un partenariat de la ville à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, caractérisé par le respect des principes de la démocratie participative
- Une logique de la proximité

2.  
Page  
16

## Sur quoi agir : les priorités pour les quartiers de Boucle Nord de Seine

- Une meilleure qualité de vie dans son logement
- Un cadre de vie partagé, apaisé et convivial
- Une réelle amélioration de la santé et du bien-être physique et mental
- L'épanouissement des habitants et en particulier les jeunes
- Des parcours citoyens et professionnels réussis

3.  
Page  
28

## Comment agir : des leviers concrets au service des projets de quartier

- Des projets de quartier adaptés aux réalités de chaque quartier
- Une coopération renforcée avec les Mairies et les professionnels du territoire
- Un dialogue fort et permanent entre les habitants et les professionnels
- Une grande visibilité des projets de quartier

## Les projets pour les quartiers – page 45

4.

- ARGENTEUIL : Champagne, Joliot-Curie, Centre-ville, Barbusse-Brigadière, Justice Butte Blanche, Champroux, Val d'Argent Sud, Val d'Argent Nord – page 47
- ASNIÈRES : Hauts d'Asnières – page 68
- COLOMBES : Petit Colombes, Fossés Jean, Audra-Musiciens – page 76
- GENNEVILLIERS : Les Agnettes, Fossé de l'Aumône, Grésillons, Luth – page 93
- VILLENEUVE : Cap Villeneuve – page 117

## Pour chaque ville

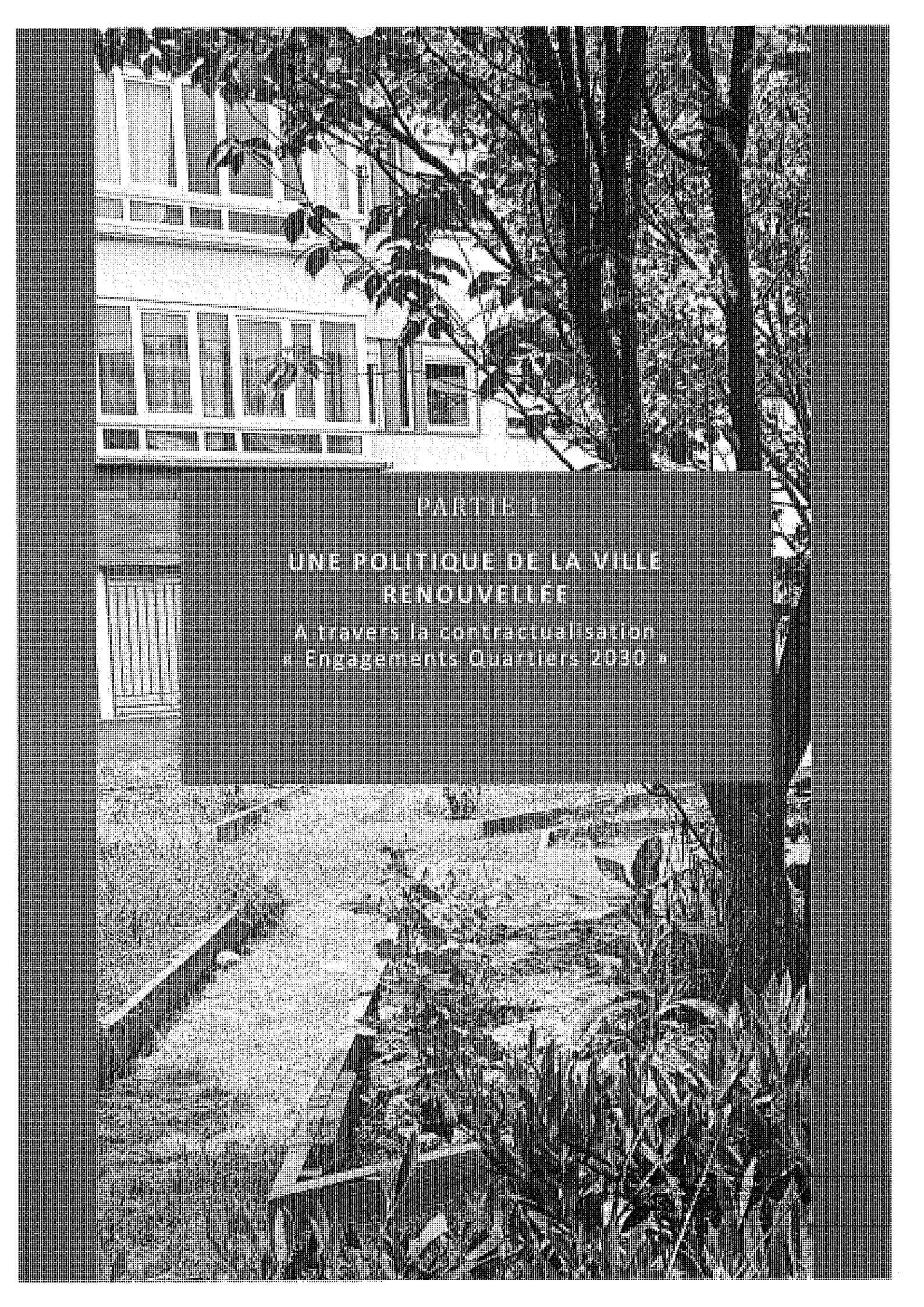
- Une politique de la ville renouvelée, portée par les quartiers, pour répondre aux enjeux stratégiques, dans un respect accru des services publics, au profit de la ville renouvelée
- Un engagement commun des Mairies et des professionnels pour des territoires vivants, sûrs et agréables à vivre
- Des engagements qui prennent en compte les intelligences et les savoirs d'expérience des habitants et des professionnels de terrain
- Un partenariat de la ville à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, caractérisé par le respect des principes de la démocratie participative
- Une logique de la proximité

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE – page 122

L'annexe figure dans un document joint au présent contrat

## Les signataires des « Engagements Quartiers 2030 » – page 123





PARTIE I

UNE POLITIQUE DE LA VILLE  
RENOUVELÉE

A travers la contractualisation  
« Engagements Quartiers 2030 »

## Une mobilisation nationale articulée autour de quatre priorités : transition écologique, plein emploi, accessibilité des services publics, politique de la ville renouvelée

La nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans le prolongement du renouvellement de la géographie prioritaire, par le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Elle est bâtie autour des priorités locales, exprimées lors des concertations citoyennes qui se sont échelonnées entre le printemps 2023 et le début d'année 2024 et pourra bénéficier des mesures annoncées lors du **comité interministériel des villes du 27 octobre 2023**.

Ces mesures se réfèrent à quatre priorités nationales :

- **L'accélération de la transition écologique** : répondre aux vulnérabilités environnementales accrues des habitants des quartiers prioritaires de la ville, en s'appuyant notamment sur le programme "Quartiers Résilients", sur le Fonds Vert, l'amplification du dispositif « Savoir Rouler à Vélo », le plan à venir réhabilitation des copropriétés dégradées, l'amélioration de la desserte des QPV par les transports en commun, etc.
- **Le plein emploi** : favoriser le plein emploi dans les quartiers prioritaires en multipliant les opportunités à destination des habitants des quartiers et en sécurisant les parcours d'insertion professionnelle et de formation, notamment au moyen du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », la mise en place des « Pactes Plein Emploi » en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail, la mobilisation du réseau « Les entreprises s'engagent », la lutte contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'emploi, au logement et aux prêts bancaires en mobilisant des acteurs clés (BPIFrance, DILCRAH...), etc.
- **L'accessibilité et le déploiement de services publics** : pour favoriser l'épanouissement de chacun par le développement de nouveaux lieux ou services ; à travers la prolongation des horaires d'accueil des établissements publics, la pérennisation de la distribution du kit « 1000 premiers jours », la généralisation des cités éducatives, le déploiement du « pass Culture », le déploiement d'éducateurs socio-sportifs, l'expérimentation de la Force d'Action Républicaine (FAR) dans certains territoires, etc.
- **Une politique de la ville renouvelée** : fondée sur une méthode favorisant la mixité sociale dans le logement et facilitant la mobilité résidentielle, sur la prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusqu'en 2030, etc.

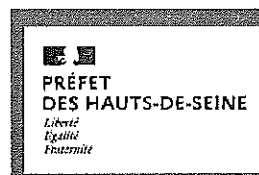
Ces ambitions nationales se concrétisent également à travers les objectifs méthodologiques fixés par la circulaire du 31 août 2023 et l'instruction du 4 janvier 2024 :

- **Simplifier et accélérer l'action publique**, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;

- **Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants**, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc. ;
- **S'assurer d'une mobilisation élargie des acteurs publics et privés ;**
- **Articuler davantage le contrat « Engagements Quartiers 2030 » avec les contractualisations de droit commun existantes sur le territoire**, notamment avec les politiques d'intégration, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les discriminations et de prévention de la délinquance ;
- **Systématiser la prise en compte de la participation citoyenne** dans l'élaboration et le suivi du contrat, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre ;

A l'échelle départementale, ces orientations et cette méthode nationales ont fait l'objet d'une territorialisation de la stratégie **selon des enjeux spécifiques aux territoires des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise**, identifiés lors des différentes concertations citoyennes menées d'avril à décembre 2023.

### **L'Etat engagé aux côtés des Maires et des partenaires pour des projets co-construits par et pour les habitants des quartiers**



Dès 2024, les services de l'Etat des Hauts-de-Seine se sont engagés dans une démarche de mobilisation élargie des partenaires du territoire, autour de 3 priorités issues des concertations citoyennes :

- **Agir pour l'enfance, la jeunesse et la parentalité**
- **Agir pour l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi**
- **Agir en faveur de l'accès aux droits, de la santé et de l'accès aux soins.**

Dans la déclinaison de ces priorités en mesures concrètes, des enjeux transversaux guideront la méthode de travail et l'analyse :

- L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations
- La transition écologique
- La sécurité et la tranquillité publique

Ces priorités et enjeux transversaux se traduisent plus spécifiquement à travers les dispositifs suivants, relevant spécifiquement des dynamiques de la « politique de la ville » :

- L'identification des investissements structurants, notamment en vue d'une mobilisation accrue du Fond vert en faveur des quartiers ;
- La **facilitation du travail des associations structurantes**, via la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ;
- Le renforcement de la **présence humaine dans les quartiers** en simplifiant et en accompagnant la **professionnalisation des adultes-relais** ;
- La **sécurisation des parcours d'insertion ou de reconversion professionnelle**, ou de retour à l'emploi, grâce aux pactes « Plein Emploi », en relais des cités de l'emploi, et leur mise en cohérence avec « France Travail », et le développement du plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) ;
- Le développement d'**opportunités professionnelles** par la facilitation de l'accès à la formation, la facilitation de la recherche de stages, d'alternances et d'apprentissages, le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », la lutte contre les pratiques discriminatoires en matière d'emploi et d'accès aux droits ;
- La **favorisation de l'épanouissement des enfants, adolescents, jeunes adultes et de leurs familles**, grâce aux cités éducatives, la poursuite des programmes de réussite éducative, la facilitation de l'accès aux sports, aux loisirs (colos, club sportifs engagés, projets JOP 2024...) et à la culture (jumelages et partenariats culturels, « micro-folies », ...) ;
- Le **renforcement de l'accès aux droits et d'accès aux soins en proximité** avec les maisons « France services », les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI) et le développement de l'inclusion numérique ;
- Le **soutien au déploiement de projets ou campagnes de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers**, notamment à l'appui des plans d'actions contenus dans les contrats locaux de santé ou de santé mentale (CLS, CLSM) ;
- Le **déploiement de dispositifs de prévention de la délinquance** et contribuant à l'apaisement, notamment le déploiement d'éducateurs socio-sportifs, les projets de médiation à destination des jeunes (« bataillons de la prévention », « objectif prévention », ...) ;

Ces dispositifs et dynamiques viennent en soutien des politiques publiques de droit commun, structurelles, assurées par les services déconcentrés de l'Etat, les services des conseils départementaux et les communes, ainsi que des partenaires incontournables du champ de la protection sociale, des acteurs du monde économique et entrepreneurial et du monde associatif.



La préfecture du Val d'Oise a partagé fin 2023 ses ambitions et priorités avec l'ensemble des partenaires dans différents domaines de politique publique.

- **Emploi / Insertion professionnelle** : l'objectif est de développer les dispositifs d'accès à l'emploi en faveur des jeunes, des seniors et des chômeurs de longue durée. Cela concerne notamment les actions visant à la découverte d'un milieu professionnel ou de métiers, en relation avec les PRIJ et les Cités de l'Emploi, les actions à destination des publics étudiants et décrocheurs, les actions de soutien et de développement des structures d'insertion par l'activité économique, les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme / les actions portées par les clubs d'entreprises.
- **Prévention santé** : Il s'agit notamment de développer le volet santé dans les actions du Contrat de Ville. Cela concerne notamment les actions relatives à la santé mentale et à la prévention des conduites à risque et des addictions, les ateliers santé – nutrition, les actions sport – santé, les actions concourant au développement des compétences psychosociales.
- **Culture** : l'ambition est de favoriser l'accès de tous à la culture et à la pratique culturelle. Cela concerne notamment les actions visant à lever les freins à la pratique artistique et à la fréquentation des lieux culturels et les actions en pied d'immeuble.
- **Accès aux droits / Numérique** : Il s'agit de réduire la fracture numérique et de former et lutter contre les mauvais usages. Les actions concernées visent à lutter contre la fracture numérique par l'aide et la formation à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- **Relation forces de sécurité / population et prévention des rixes** : la priorité est de conforter et recréer des relations de confiance entre la population et les forces de sécurité. Les actions viendront en appui des dispositifs de police de sécurité du quotidien, de type « Raid Aventure Organisation » et de celles déployées par les centres de loisirs des jeunes et favoriser le dialogue et les échanges entre jeunes de QPV différents notamment à travers des actions inter – quartiers et inter-communales.
- **Soutien à la parentalité** : les objectifs poursuivis visent à soutenir et valoriser les compétences des parents afin qu'ils assurent leurs droits et obligations. Ces actions concernent tout particulièrement les familles monoparentales et les actions visant à soutenir les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.
- **Politique en direction des seniors** : l'objectif est de développer les actions en faveur des seniors habitants dans les QPV, notamment les actions inter-générationnelles.
- **Cadre de vie et Transition Ecologique** : l'objectif est d'identifier des projets de nature à accompagner et renforcer la transition écologique des quartiers prioritaires. Ces actions concernent l'économie circulaire (ressourcerie, recyclerie, ...), les mobilités inclusives et durables (ateliers de réparation de vélos, locaux à vélos, ...), et les actions de sensibilisation auprès des habitants (économie d'énergie, écocitoyenneté, ...).
- **Egalité Femmes / Hommes** : l'ambition de promotion de l'égalité entre femmes et hommes a vocation à s'inscrire notamment dans les actions de lutte contre les stéréotypes sexistes, les actions en faveur des filles qui renforcent leur insertion professionnelle et leur accès aux pratiques sportives et culturelles.
- **Sports et loisirs** : Dans l'esprit des vacances apprenantes, l'objectif est de systématiser une dimension éducative, santé, insertion ou citoyenneté dans les actions de sports et de loisirs

menées dans les QPV. Cela concerne notamment les actions sport-santé, les actions sport-coaching vers l'emploi, les actions sportives et de loisirs visant à renforcer les apprentissages, es actions sportives et de loisirs intégrant un volet prévention des discriminations ou de lutte contre le sexisme.

- **Valeurs de la République / Citoyenneté** : il s'agit de développer des actions de sensibilisation aux valeurs de la république et de la Laïcité (VRL) et de prévention de leur atteinte auprès des publics jeunes et adultes. Elles seront développées en complément des actions financées par le FIPDR, tout type d'action concourant à l'atteinte de l'objectif précité (théâtre / forum, débat, ciné-débat, ...).
- **Accompagner l'apprentissage** dans le cadre des Cités Educatives : il s'agit de conforter le rôle de l'école et de promouvoir la continuité éducative, d'ouvrir le champ des possibles. Cela concerne notamment les actions de renforcement des apprentissages, les actions de lutte contre le décrochage scolaire, les actions de renforcement de la relation parents / Ecole).



## Des engagements qui prennent en compte les enseignements des démarches conduites de 2015 à 2023 au titre de la politique de la ville

Le cycle des contrats de ville 2015-2022 a fait l'objet d'une évaluation approfondie au niveau national qui a permis d'en tirer des enseignements clés<sup>1</sup>. Les contrats de ville ont constitué un outil tout à fait pertinent, dans la mesure où ils permettent :

- D'**objectiver les besoins spécifiques** de chaque quartier,
- De **mobiliser les acteurs locaux aux différentes échelles** (quartier, ville, intercommunalité, région ...) afin de développer des actions mieux connectées aux politiques de chaque échelle d'acteur,
- De **mieux rendre compte des résultats produits** en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Ces évaluations ont aussi mis en lumière un certain nombre de freins et de leviers inhérents à l'élaboration et au déploiement de la dernière génération de contrat de ville sur le territoire :

- Des **difficultés de compréhension des objectifs et engagements pris par les différents acteurs** des contrats de ville, en particulier les acteurs « producteurs » des politiques de droit commun,
- Des **problèmes d'association « effective » des habitants** dans la mise en œuvre des contrats de ville avec une participation souvent défailante et mal structurée,
- Le défi de la **bonne coordination et un partage d'information de qualité** entre des acteurs intervenant à différentes échelles territoriales, notamment pour suivre les engagements, ajuster chemin faisant les actions, et maintenir une mobilisation collective et partenariale tout au long du contrat,
- La nécessaire mobilisation du droit commun comme levier d'action *sine qua none* dans la réduction des inégalités socio-urbaines prégnantes dans les quartiers prioritaires.

S'appuyant sur ces enseignements, et s'inscrivant dans la droite ligne des principes directeurs portés par l'Etat, les « Engagements Quartiers 2030 » s'attacheront à :

- **Renforcer l'implication des habitants au bénéfice** d'une meilleure réponse à leurs besoins ;
- **Faciliter la mobilisation des partenaires du territoire**, en veillant à :
  - **Recenser de manière lisible les priorités**, identifiées de manière participative sur la base de concertations avec les habitants et acteurs de terrain, les bilans et évaluations ;
  - **Identifier pour chacune de ces priorités les leviers actionnables** pour y répondre de la manière la plus efficace en fonction des compétences et capacités à faire de chacun : *Quels acteurs mobiliser ? Sur quels types de projets et d'actions ? A quelle échelle ? Au titre de quels dispositifs et financements ?* ;
  - **Favoriser l'essaimage, la valorisation et la capitalisation des bonnes pratiques** et initiatives porteuses sur le territoire, à travers notamment un **outillage des**

---

<sup>1</sup> Les principaux enseignements cités ci-après intègrent des éléments de l'évaluation globale des contrats de ville produite par le réseau national des centres de ressource politique de la ville (RNCPRV).

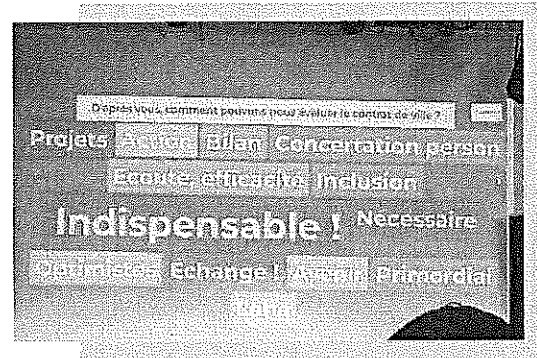
professionnels et des porteurs de projets ainsi que la création de passerelles entre eux ;

- Suivre et évaluer l'impact et la portée des actions menées dans le cadre de la contractualisation ;
- Être plus forts dans l'anticipation et la prise en charge des enjeux de résilience, et donc dans la capacité d'innovation.

*Les enseignements de l'évaluation des contrats de ville 2015-2022 à l'échelle de Boucle Nord de Seine*

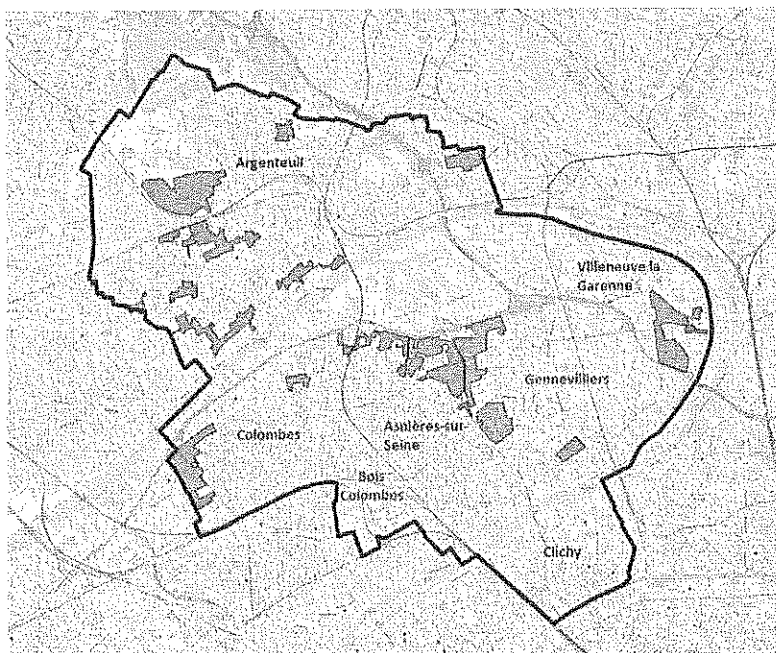
L'évaluation des contrats de ville 2015-2022 conduite à l'échelle de Boucle Nord de Seine a permis de mettre en évidence trois grands enjeux transversaux en termes d'attendus pour la politique de la ville :

- Développer le rôle de l'échelle de Boucle Nord de Seine en matière d'interpellation des politiques publiques à travers une bonne connaissance des besoins des habitants du territoire et la proposition partenariale de solutions adaptées ;
- Promouvoir des modes de gouvernance collective et inclusive permettant de lutter plus efficacement contre les inégalités ;
- Impliquer les habitants au suivi et à l'évaluation du contrat pour renforcer la citoyenneté.



## La politique de la ville à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine : présentation de la nouvelle géographie prioritaire

Au sein du territoire Boucle-Nord de Seine, les villes d'Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne sont engagées dans des dispositifs de la Politique de la ville depuis 20 à 30 ans. Les villes du territoire Boucle-Nord de Seine comptent aujourd'hui 16 quartiers prioritaires.



### Les évolutions du périmètre des QPV

- **Sortie du périmètre des QPV de Clichy-sur-Seine, et Grésillons Voltaire pour Asnières-sur-Seine et Gennevilliers**
- **Evolution du périmètre Les Grésillons (Gennevilliers)**
- **Extension des périmètres des QPV Hauts d'Asnières (Asnières-sur-Seine), Audra-Musiciens (Colombes), Cap Villeneuve (Villeneuve la Garenne) Luth-Fossé (Gennevilliers)**

Ville	Nom du quartier	Nombre d'habitants QPV	Nombre d'habitants par ville	Différence entre les deux géographies prioritaires BNS	Différence Villes du 92	
Argenteuil	▪ Champagne, ▪ Joliot Curie ▪ Centre-Ville ▪ Brigadières - Henri Barbusse, ▪ Justice - Butte Blanche, ▪ Champoux, ▪ Val O'Argent Nord, ▪ Val O'Argent Sud,	37 000 habitants <i>35 000 habitants*</i>	108 567 habitants <i>110 219 habitants*</i>	+ 2 000		
	Asnières-sur-Seine	10 800 habitants <i>10 130 habitants*</i>	88 004 habitants <i>89 946 habitants*</i>	+ 670	+ 670	
	Clichy	0 <i>5 406 habitants*</i>	62 933 habitants <i>62 185 habitants*</i>	- 5 406	- 5 406	
	Colombes	▪ Audra-les Musiciens ▪ Fossé-Jean ▪ Petit-Colombes	18 100 habitants <i>17 700 habitants*</i>	86 775 habitants <i>85 032 habitants*</i>	+ 400	+ 400
	Gennevilliers	▪ Agnettes ▪ Luth Fossé ▪ Grésillons	13 600 habitants <i>15 530 habitants*</i>	49 647 habitants <i>47 702 habitants*</i>	- 1930	- 1 930
	Villeneuve-la-Garenne	▪ Cap Villeneuve	11 000 habitants <i>10 793 habitants*</i>	24 592 habitants <i>24 023 habitants*</i>	+ 217	+217
<b>TOTAL Boucle Nord de Seine</b>	16 QPV	90 500 habitants	357 585 habitants <i>419 000 habitants**</i>	- 4 049	- 6 049	

\* Données de la précédente contractualisation (Source: Insee 2014 pour le nombre d'habitants en QPV et 2018 pour le nombre d'habitants par ville)

\*\* Nombre total d'habitants à l'échelle de Boucle Nord de Seine

Source : Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Pour les projets de quartiers, des regroupements et dénominations ont pu être adaptés au regard des enjeux spécifiques observés sur le terrain

## Une élaboration participative

S'adossant au calendrier fixé par la circulaire du 30 août 2023, la démarche d'élaboration du contrat « Engagements Quartiers 2030 » a été engagée à l'échelle du territoire Boucle-Nord de Seine en avril 2023. Elle s'est appuyée sur des **partis-pris méthodologiques** :

- Une **capitalisation de l'évaluation** conduite dans le cadre du bilan des précédents contrats de ville du territoire et la mise en place dans le cadre de la précédente contractualisation d'un cadre d'animation territoriale réunissant les chefs de projet politique de la ville lors d'ateliers mensuels :
- Une **mobilisation large et multi-échelle** de l'ensemble des parties prenantes de la contractualisation « Engagements Quartiers 2030 ». Les différents temps forts de la démarche se sont attachés :
  - **A mobiliser une grande diversité d'acteurs** : acteurs institutionnels (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, bailleurs, opérateurs publics comme Pôle Emploi, etc.) ; porteurs de projets, habitantes et habitants des quartiers.
  - **A travailler aux différentes échelles** : à travers l'animation de temps forts organisés à l'échelle de **Boucle Nord de Seine** (dans le cadre des réunions thématiques territoriales), des **villes** (dans le cadre des réunions territoriales) et / ou des **quartiers** (dans le cadre des concertations habitantes),
- L'ensemble des travaux se sont attachés à intégrer la question de la mise en œuvre des « Engagements Quartiers 2030 », à travers :
  - L'identification des **modes de faire et des outils de partenariat déjà existants et porteurs**, et ceux à **définir** pour permettre la bonne mise en œuvre des projets.
  - L'identification des **dispositifs existants de droit commun mobilisables pour faciliter le financement et la mise en œuvre des priorités** : France Travail/loi plein emploi, Fonds verts, Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), politiques et actions des villes et de l'Etablissement Public Territorial, etc.
- **L'attention portée à la forme du contrat** : le contrat a vocation à être un **outil à disposition de l'ensemble des parties-prenantes**, et en ce sens adopter un format synthétique, lisible et concret : c'est le sens du présent document, qui sera décliné en documents de communication simplifiés pour faciliter la diffusion large et l'appropriation par le plus grand nombre au service de l'action collective.





## Les étapes de la démarche

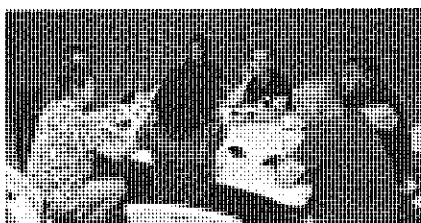
L'élaboration du contrat Engagements quartiers 2030 a donné lieu à :

- Une **phase de diagnostic** et de capitalisation de l'évaluation conduite par le territoire en 2021. L'ensemble des villes intégrant des quartiers politique de la ville du territoire, élus et services ont à ce titre été mobilisés pour :
  - **Préciser leurs attentes concernant la nouvelle contractualisation** : quelles priorités pour les quartiers ? Sur quels modes de faire et outils de gouvernance s'appuyer ?
  - **Porter leur regard concernant les enjeux des quartiers prioritaires de la ville** : quelles difficultés ? Quelles forces ? Quels enseignements tirés de la précédente contractualisation ?
- Une phase de **co-construction des priorités**, s'appuyant sur une large mobilisation de l'ensemble des parties prenantes : services des villes et de l'EPT, représentants de l'Etat (Préfètes déléguées en charge de l'égalité des chances et leurs délégués), représentants des collectivités (conseil départemental du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, Région Ile-de-France, autres acteurs institutionnels (bailleurs, Pôle Emploi, ARS, Education nationale, CAF), associations et porteurs de projet ...

**A l'échelle départementale : l'organisation de réunions thématiques les 21 et 26 juin 2023 et de six ateliers thématiques** par, respectivement, les Préfètes Déléguées à l'Egalité des Chances des Départements Hauts de Seine et Val d'Oise, avec une large mobilisation des acteurs du territoire.

**A l'échelle territoriale, l'organisation avec les villes de :**

- **5 réunions thématiques territoriales**, portant sur les enjeux prioritaires identifiés lors de la phase de diagnostic,
- **7 réunions de concertation des habitants.**



- Une **phase d'élaboration des projets de quartier**, lors de laquelle les acteurs de chaque ville se sont emparés des priorités définies à l'échelle intercommunale pour les « incarner » au sein de projets partagés et opérationnels par quartier, répondant aux réalités de chacun d'entre eux :
  - Identification des problématiques majeures, et des points d'appuis propres à chaque quartier.



*Les concertations habitants ont notamment permis de mettre en lumière*

- *L'accès aux droits et aux soins, enjeux fortement partagés et prégnants pour les habitants des quartiers*
- *La convivialité, la vie de quartier, abordés en tant que réels leviers, donnant lieu à de nombreuses propositions d'actions.*
- *Enfin, la lutte / prévention des incivilités, enjeu fort porté par les habitants s'articulant étroitement avec l'amélioration du cadre de vie – dans le logement / urbain.*

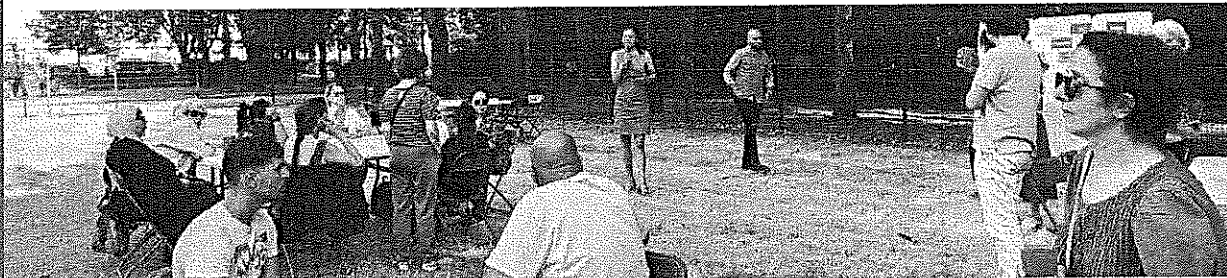
- Définition d'ambitions claires et fédératrices à l'échelle de chaque quartier : les obstacles à surmonter / les résultats auxquels on veut arriver à l'horizon 2030 » par la mise en œuvre du projet de quartier.
  - Identification de « projets pour le quartier » formulant des exemples de grandes actions et groupes d'actions construits collectivement qui seraient de nature, si elles sont mises en œuvre, à contribuer fortement à l'atteinte des objectifs visés.
  - Identification des modes de faire et de partenariats locaux à privilégier au regard du tissu associatif à mobiliser et des historiques de travail partenarial propres à chaque quartier, notamment avec les habitants.
- Dans ce cadre, le territoire Boucle Nord de Seine a accompagné l'organisation de **5 réunions communales**, à l'issue d'un travail préalable de chaque ville pour nourrir les propositions de projets de quartier.



Avril 2023	mai	juin	Juil-août	sept	oct	nov	déc	Jan 2024	fév.	mars
Co-construction des priorités, des ambitions et identification des projets structurants à l'échelle du territoire Boucle-Nord de Seine <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 réunions thématiques territoriales</li> <li>• 7 réunions de concertation des habitants</li> </ul>			Définition des projets de quartiers pour chaque ville <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des projets de quartiers en lien avec les partenaires du territoire par chaque ville</li> <li>• 5 réunions partenariales organisées</li> <li>• Formalisation et validation des propositions d'action du contrat</li> </ul>			Formalisation du projet de contrat et adoption <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation du document</li> <li>• Définition des modalités de gouvernance</li> <li>• Echanges entre parties-prenantes</li> <li>• Validation</li> </ul>				

L'ensemble de la démarche a donné lieu à la mobilisation de **600 participants, dont 400 habitants**, à l'occasion de **plus de 20 réunions et forums** dans les 5 villes du territoire concernées par le présent contrat (Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne), en s'attachant à **tenir compte de manière effective et réelle des contributions des habitants et partenaires** : les travaux ont à ce titre veillé à **préserver au maximum l'esprit des productions des différents groupes de travail**.

Les priorités pour les quartiers de Boucle Nord de Seine, ainsi que les projets de quartiers formalisés dans les « Engagements Quartiers 2030 » **s'appuient ainsi directement sur les constats et propositions formulés par les parties prenantes mobilisées**.





PARTIE 2

SUR QUOI AGIR :  
LES PRIORITÉS POUR LES QUARTIERS DE  
BOUCLE NORD DE SEINE



## SUR QUOI AGR – LES PRIORITÉS POUR LES QUARTIERS DE BOUCLE NORD DE SEINE

En cohérence avec les travaux conduits à l'échelle départementale, les différents temps de concertation organisés sur le territoire Boucle Nord de Seine ont mobilisé les élus et les techniciens des villes, des habitants et des partenaires institutionnels et associatifs. Les différents constats dressés à l'échelle des quartiers, des villes et du territoire ont permis d'identifier **cinq priorités** pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de Boucle Nord de Seine pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales :

- La **qualité de vie dans le logement**, qui constitue une condition de bien-vivre essentielle pour les habitants.
- Le **cadre de vie urbain**, considéré comme un élément déterminant pour favoriser le lien social et le « vivre ensemble », se « réapproprié » les quartiers notamment face aux incivilités et à la délinquance, et permettre le lien social.
- La **santé et le bien-être physique et mental**, dans un contexte de désertification médicale généralisée, affectant de manière plus ou moins forte l'ensemble des territoires et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la ville. Les différentes parties prenantes dressent le constat d'une aggravation des difficultés psychiques. Les réponses à apporter pour améliorer la santé des habitants des quartiers doivent prendre en compte la qualité de l'environnement, l'alimentation, l'environnement sonore, qualité de l'air.
- **L'épanouissement personnel**, qui s'articule autour de multiples facteurs : réussite éducative, pratiques sportives et culturelles...
- **Les parcours citoyens et professionnels**, identifiés conjointement comme des leviers pour renforcer l'accès à l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, lutter contre l'isolement des personnes.

Les travaux conduits avec l'ensemble des parties prenantes ont eu pour objectif de :

- **Préciser, pour chaque priorité les enjeux** auxquels sont confrontés les quartiers du territoire.
- Identifier, **au regard de ces enjeux et en s'appuyant sur les indicateurs de référence, les objectifs** que les partenaires de Boucle Nord de Seine se fixent pour apporter des réponses aux besoins des habitantes et habitants des quartiers. Les enjeux, objectifs et indicateurs ont été identifiés à partir des données statistiques disponibles à la date de rédaction du contrat. Ces données pourront faire l'objet d'une actualisation par avenant, notamment au regard des données actualisées par l'ANCT à l'échelle des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.







## Pour une meilleure qualité de vie dans son logement

La qualité de vie dans le logement constitue un besoin essentiel, touchant directement aux conditions de vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. Les différents temps de concertation ont à ce titre mis en avant :

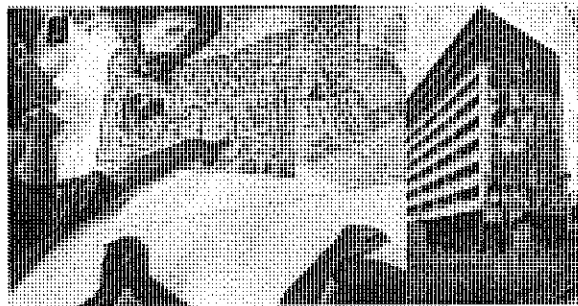
- Des **difficultés pour le territoire à répondre aux demandes de logement social** des habitants (1 attribution de logement social pour 12 demandeurs). Ce constat pose également l'enjeu de l'adaptation des logements aux personnes, avec la prise en compte des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ;
- Des **conditions problématiques d'habitat surreprésentées dans les quartiers**, en particulier dans le parc privé : **vieillesse du parc, catégorie énergétiques E, F, G, insalubrité, marchands de sommeil...** aggravées dans un **contexte d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie** et qui fragilise la qualité de vie des habitants ;
- Des **leviers pour la mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de vie dans le logement**, notamment soutien aux travaux d'amélioration et de rénovation énergétique, permis de louer, utilisation de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) par les bailleurs en réponse à ces besoins.

### Les indicateurs de référence – des disparités à résorber

- 45% de logements sociaux du territoire Boucle Nord de Seine sont en QPV, sur un total de 64 498 logements sociaux à l'échelle du territoire
- **17%** des logements sociaux du territoire sont classés en **catégorie EFG et 47% en catégorie D** (RPLS, 2019)
- Les ménages des quartiers prioritaires les plus pauvres consacrent plus de **8% de leurs ressources en dépenses d'énergie**
- **14,2%** des résidences principales souffrent de **sur-occupation** en moyenne à l'échelle de l'EPT Boucle-Nord de Seine (INSEE, 2022)
- La part du parc privé potentiellement indigne à l'échelle de l'EPT était de **6,4%** en 2017 (Filocom)
- En 2022, l'abattement de 30% Taxe Foncière Propriétés Bâties des bailleurs en QPV s'est élevé à 5 693 702 euros

## Les objectifs

- Adapter l'offre de logements aux besoins et fluidifier les parcours d'accès au logement, en s'attachant à :
  - Continuer à agir en faveur de la **mobilité résidentielle** dans le **parc social** et le **parc privé** et à développer le **logement intermédiaire** ;
  - Poursuivre le développement de l'**offre d'habitat spécifique** (intergénérationnel, habitat sénior, habitat pour les jeunes, etc.) ;
  - Contribuer à la **lutte contre la surpopulation** et l'**habitat indigne** ;
  - **Faciliter l'adaptation des logements** (au vieillissement en particulier).
  
- Veiller à la **décence des logements**, **améliorer les conditions d'habitat** et **lutter contre la précarité énergétique** en veillant à :
  - Poursuivre les **engagements ambitieux de réhabilitation du parc social** ;
  - Poursuivre et encourager la mobilisation des copropriétaires privés pour les impliquer dans la **réhabilitation des bâtiments / logements privés** ;
  - Contribuer à faire **baisser/maîtriser les charges** (en s'appuyant notamment sur les **énergies renouvelables** et les **économies d'énergie**) ;
  - Travailler avec les habitants sur l'appropriation de leur lieu d'habitat et des écogestes.
  
- Mettre en place des **méthodes de travail « gagnant-gagnant »** entre les **bailleurs**, les **villes** et les **habitants** afin de :
  - **Créer du lien entre habitants / villes / bailleurs** : faire connaître les associations, les structures de proximité, encourager la création des amicales de locataires, renforcer le lien entre ville et bailleur, mettre en place une méthode de travail constructive notamment dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).





## Pour un cadre de vie urbain partagé, apaisé et convivial

Le cadre de vie urbain figure comme un axe fort et impactant directement la vie des habitants des quartiers. Les différents temps de concertations ont à ce titre mis en avant :

- Des aspirations à **plus de végétalisation** et à **l'accès à des lieux de convivialité**, pour favoriser le « vivre ensemble » et l'épanouissement dans son quartier dans un cadre de vie urbain varié : la présence d'une **trame verte sur le territoire**, proposant des espaces verts dans ou à proximité de plusieurs quartiers politique de la ville, est perçue comme **un atout sur lequel s'appuyer** ;
- Un territoire avec de **fortes densités bâties**, présentant des **îlots de chaleur** importants à réaménager, dans un **contexte de menaces aggravées par le dérèglement climatique**, face auxquelles les quartiers et leurs habitants sont particulièrement vulnérables ;
- Des perceptions d'**enclavement par les habitants de certains quartiers** et de « **frontières invisibles** », dans un contexte d'**opportunités à saisir et accompagner** : **développement des dessertes de certains quartiers** par les transports en commun à court et moyen termes et **développement de nouvelles pratiques de mobilité**, notamment la mobilité douce ;
- Un souhait de **tranquillité**, exprimé comme **préoccupation centrale par les habitants**, face au constat d'incivilités multiples (dépôts sauvages, stationnement...) et de **situations de violences urbaines** (rodéos urbains, rixes, etc.).

### Les indicateurs de référence – des disparités à résorber

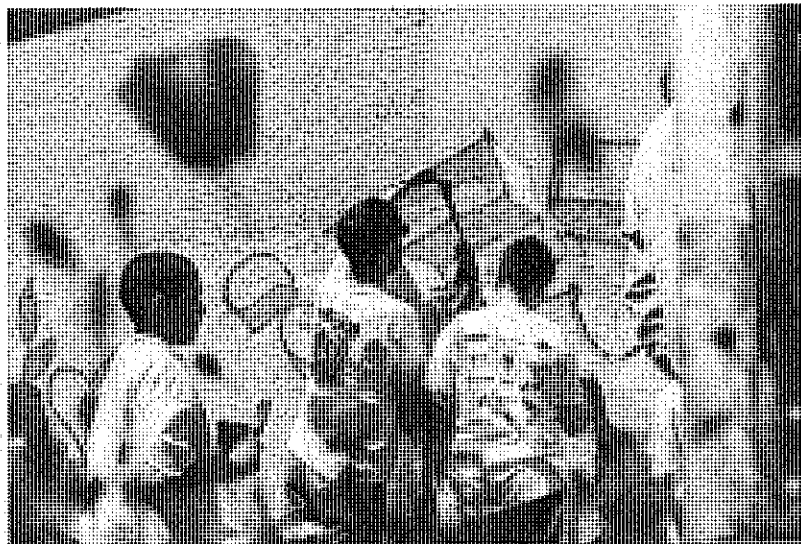
- Taux d'espaces verts : 7 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant contre 17,4 m<sup>2</sup> à l'échelle de la métropole (source : PLUI Boucle Nord de Seine)

### Les objectifs

- ➔ Favoriser **l'appropriation de l'espace public par les habitants au sein du quartier** : verdissement, circulations au sein du quartier, lieux de vie et de rencontre dans le quartier en s'attachant notamment à :
  - Développer significativement **l'agriculture urbaine et les jardins partagés** en concertation avec les habitants ;
  - Anticiper et favoriser **l'aménagement des espaces publics et extérieurs** pour faciliter leur appropriation par toutes et tous (femmes, personnes à mobilité réduite, jeunes enfants, seniors...), en faire des lieux de convivialité et d'animation ;
  - **Gérer la temporalité des projets urbains** : développer des expérimentations d'occupations temporaires, "gestions provisoires", etc.



- ➔ **Renforcer les connexions et liens avec les principaux lieux de vie** en s'attachant notamment à :
  - **Promouvoir les mobilités douces** : développer des alternatives multiples, "donner le choix" et les faire connaître aux habitants ;
  - **(Re)valoriser les quartiers et mettre en lumière les initiatives des habitants**, et prendre appui pour cela sur le tissu associatif de proximité, les mobiliser dans des (grands) projets dans la durée ;
  - **Lever les freins à la mobilité** (psychologiques, sociaux et financiers) afin de favoriser la mobilité inter-quartiers et métropolitaine (notamment chez les jeunes).
  
- ➔ **Lutter activement – prévention et répression – contre les incivilités et les violences urbaines** en s'attachant notamment à :
  - Renforcer significativement **le lien et la relation entre la police et les populations pour renforcer la confiance** ;
  - Replacer **les bailleurs, les amicales de locataires, les habitants** au cœur des actions collectives et « multi-dimensionnelles » (aménagement et animation de l'espace public, éducation-sensibilisation, prévention, sanction juste quand cela est nécessaire) de **lutte contre les incivilités** ;
  - (Re)créer du **lien entre les habitants** et renforcer leur appropriation des espaces publics / **l'animation dans les espaces publics** ;
  - **Réunir les conditions pour des quartiers "apaisés et sécurisés"** : mobiliser les bailleurs / villes / habitants dans des espaces, instances permettant la concertation et la co-construction d'actions en réponses aux enjeux de tranquillité et de sécurité au sein du quartier (ex. dans le cadre de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), de Groupes de partenariat opérationnel (GPO), etc.).







## Pour une réelle amélioration de la santé et du bien-être physique et mental

La santé est apparue comme un enjeu de forte préoccupation lors des concertations, avec un constat unanime par l'ensemble des parties prenantes mobilisées de situations s'aggravant à plusieurs niveaux :

- Des difficultés des habitants des quartiers pour être soignés correctement. Celles-ci peuvent être liées à des formes d'exclusion et à une méconnaissance de l'offre de santé existante, dans un contexte de manque d'offre médicale et paramédicale dans les quartiers, notamment dans certaines spécialités (santé infantile, orthophonistes...);
- Une aggravation des situations de souffrance psychique notamment observée dans le contexte de crise sanitaire : « banalisation » de certaines drogues, conduites à risques aggravantes, renforcement de nouvelles addictions aux écrans, nouvelles drogues, etc ... Les situations de mal-être, voire de détresse psychologique, sont insuffisamment détectées en amont et les professionnels de terrain expriment avoir du mal à repérer et à répondre à ces situations croissantes ;
- Des caractéristiques propres au territoire Boucle Nord de Seine – présence à proximité des quartiers de zones industrielles, faisceaux ferrés et grands axes routiers, etc. - qui peuvent avoir un impact pour la santé : la lutte contre les pollutions (pollution industrielle, pollution des sols, pollution de l'air, pollution sonore et pollution lumineuse), constitue à ce titre un levier sur lequel agir pour améliorer les conditions de vie des habitants.

### Les indicateurs de référence – des disparités à résorber

- Sur le territoire Boucle Nord de Seine, la part des seniors est en augmentation, en particulier en QPV : 18.5% de la population en QPV a plus de 60 ans, 17,4% à l'échelle de l'ensemble de Boucle Nord de Seine (RP 2018)
- Le territoire compte une offre importante d'hébergements dédiée aux séniors : 2 870 places en structure
- Parmi les 42 474 personnes bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire non participative à l'échelle de l'EPT, 15 397 sont habitants des QPV, soit 36% (RP 2018)
- 73 % de la population du territoire subit un niveau de bruit supérieur au plafond recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (diagnostic du PLUI de Boucle Nord de Seine BNS)



## Les objectifs

- ➔ Faciliter l'accès aux soins pour les habitants les plus vulnérables en s'attachant notamment à :
  - **Mailler le territoire en structures de santé** : maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, cabinets de groupe engagés dans une démarche pluridisciplinaire, ... ;
  - Promouvoir la **mutualisation des pratiques et le partage des expériences en matière d'accès aux soins des habitants vulnérables** - Renforcer / accompagner la **mise en réseau des acteurs et structures pour fluidifier les orientations et développer l'approche « parcours coordonnés »**.
  
- ➔ Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique en s'attachant notamment à :
  - Mieux mailler **l'offre de santé mentale** : mobiliser le droit commun de manière structurante et opérationnelle et **renforcer la mise en réseau des acteurs, déstigmatiser** le recours à un accompagnement ;
  - **Attirer les professionnels de santé mentale** sur les quartiers prioritaires de la ville et développer pour ce faire les liens avec les universités, développer l'intérêt des jeunes des QPV pour ces professions
  - Développer les actions menées par les **maisons sport-santé** et leur maillage pour **offre pluridisciplinaire complète** (du repérage à l'orientation et au suivi).
  
- ➔ **Préserver la santé environnementale** en travaillant notamment pour :
  - **Outiller les professionnels de terrain** face aux thématiques de santé environnementale : faire connaître les problématiques et leurs conséquences, donner des clés pour les comprendre afin d'agir pour les résoudre ou les réduire ;
  - Développer des **expérimentations avec les habitants** sur ces sujets en s'appuyant sur des initiatives habitantes (faire avec) ;
  - Améliorer significativement la **qualité de l'offre alimentaire** (y compris dans le cadre de l'aide alimentaire).





## Pour l'épanouissement des habitants, en particulier des jeunes

La thématique de l'épanouissement - à travers le prisme éducatif, de la parentalité et des pratiques culturelles et sportives - a été travaillée au cours de la concertation comme une **condition de réussite incontournable des parcours de vie** des habitants, en particulier des jeunes. Il s'agit de travailler fortement à **l'encapacitation et la fierté individuelle des habitants**, en réponse à :

- Des **inégalités scolaires importantes** au sein des quartiers et entre les quartiers ainsi qu'un taux de décrochage scolaire. L'existence de **nombreux acteurs et dispositifs éducatifs** sous-tend le besoin de **mieux coordonner les acteurs éducatifs et de renforcer les possibilités de suivi de parcours individualisés** ;
- Un **cumul de problématiques en dehors de la sphère scolaire** qui impactent directement la réussite éducative : logement inadapté (suroccupation, ...), malnutrition, langue, violences intrafamiliales, etc. ...et qui conduit à aborder les difficultés rencontrées avec une approche globale ;
- Des **parents en besoin de soutien** aux étapes clés comme la période prénatale, la petite enfance, l'adolescence, notamment les **familles monoparentales**, fortement représentées dans les quartiers et cumulant de nombreuses difficultés ;
- Un **accès à la culture et au sport parfois limité** et faisant l'objet d'**auto-censure** par les habitants des quartiers : faible fréquentation des équipements y compris à proximité, inadéquation offre/demande, etc. La présence d'un **important tissu d'acteurs sur le territoire**, notamment sportifs, est identifiée comme un vrai point d'appui ;
- Une **pratique sportive qui peut être mise au service de la prévention-santé** et aussi de la **transmission et de l'apprentissage des valeurs de respect, d'empathie et de dépassement de soi**, pour **favoriser l'inclusivité et le vivre ensemble** : **femmes/hommes, LGBT+, intergénérationnel, personnes en situation de handicap**, etc.

### Les indicateurs de référence – des disparités à résorber

- La part de **familles monoparentales en quartier prioritaire de la ville est supérieure à la moyenne de Boucle Nord de Seine** (29,3% dans les QPV contre 20,6% à l'échelle de Boucle Nord de Seine)
- La part de 18-24 ans **ayant terminé leurs études sans diplôme est plus importante** pour les habitants des QPV
- Le niveau d'accès à la culture et aux loisirs des habitants des quartiers apparaît insuffisant, malgré une **présence d'équipements à proximité**.



## Les objectifs

- ➔ Réunir les conditions de la réussite éducative à travers des actions visant notamment à :
  - Recenser et coordonner pour "faire ensemble" avec les acteurs éducatifs - Avoir une gouvernance collective ;
  - Nouer une relation étroite de partenariat avec l'Education Nationale pour favoriser la co-éducation (liens entre les temps scolaires et non scolaires) ;
  - Penser l'épanouissement éducatif de manière globale (considérer les différents besoins pour qu'une personne réussisse son parcours éducatif, sa capacité à se projeter positivement, à se concentrer sur soi et son travail, etc.) et favoriser l'accrochage.
- ➔ Accompagner la parentalité et le lien parents/enfants vers des démarches permettant notamment de :
  - Renforcer le « pouvoir d'agir » des parents sur la réussite de leurs enfants ;
  - "Mobiliser" et outiller tous les parents (les deux parents quand c'est le cas) tout au long de la parentalité : déconstruire les stéréotypes autour de la fonction parentale, impliquer davantage les pères dans la "charge" parentale, accompagner le « devenir parent" lors du premier enfant, etc.
- ➔ Garantir l'accès à la culture en s'attachant notamment à :
  - Co-construire des projets culturels ambitieux entre habitants, professionnels (médiateurs culturels, associations...) et artistes, accueillir les artistes sur le territoire ;
  - Prendre en compte et valoriser la richesse et le potentiel culturels des quartiers : s'appuyer sur les artistes déjà présents dans les quartiers ;
  - Favoriser la découverte des équipements et événements culturels hors quartiers, y compris hors du territoire Boucle Nord de Seine.
  - Améliorer l'accès aux pratiques artistiques
- ➔ Faire de la pratique sportive un levier d'inclusion et de réussite en s'attachant notamment à :
  - Développer le sport féminin, le sport pour tous et le sport santé dans le cadre des loisirs ou de pratiques sportive de compétition en favorisant l'inclusion,
  - Renforcer les moyens des éducateurs sportifs pour qu'ils puissent développer des projets permettant la compréhension et acceptation de soi et de l'autre et le vivre ensemble.







## Pour des parcours citoyens et professionnels réussis

La notion de parcours citoyens et professionnels appelle à développer les clés qui permettent aux habitants d'être **pleinement acteurs de la société dans laquelle ils évoluent** :

- **La République**, ce qui suppose de **fournir toutes les clés de compréhension du fonctionnement de la société et de la démocratie**. Elles doivent ainsi permettre à chaque habitant d'y participer pleinement, y faire valoir son point de vue et ses propositions, et y porter les diverses formes d'engagement – habitant, associatif, syndical, politique, artistique, etc. ;
- **Les opportunités d'activité professionnelle et d'accès à l'emploi**, qui doivent être, dans leur diversité, **accessibles aux habitants des quartiers pour y réaliser des parcours positifs de formation et de carrière au service de trajectoires de vie « enviables »**.

Les travaux de la concertation ont mis en avant, en la matière, les enjeux suivants :

- **Des freins à l'insertion professionnelle qui bien souvent se cumulent** : modes de garde, mobilité, illettrisme, barrière de la langue, illettrisme, etc. ;
- Des quartiers qui peuvent être de vrais **points d'appui pour le dynamisme économique et entrepreneurial** : jeunesse, vivier de profils diversifiés, tissu d'entreprises, lieux propices à l'installation d'activités économiques de proximité, proximité de zones industrielles et portuaires majeures, etc. ... **à condition d'aider les porteurs de projet** ;
- Un enjeu de **coordination et d'articulation des multiples dispositifs existants** (Cité de l'emploi, actions associatives et des villes...) sur le territoire et du droit commun (France Travail notamment) pour **faciliter le repérage, l'orientation et l'accompagnement** ;
- Un besoin de **mobiliser tous les leviers** permettant aux habitants, et en particulier les jeunes, d'**exercer leur pleine et entière citoyenneté** : clés sur le fonctionnement de la société et des institutions, capacité d'agir, éducation aux médias, compréhension des droits et devoirs, etc.

### Les indicateurs de référence – des disparités à résorber

- Un **taux de pauvreté** dans les QPV significativement supérieur au taux de pauvreté à l'échelle de Boucle Nord de Seine : 36,6% contre 20,9% (INSEE 2022)
- **32% des demandeurs d'emploi du territoire sont domiciliés en QPV** (les habitants en QPV 23% de la population totale de Boucle Nord de Seine) (POLE EMPLOI 2023à)
- Le territoire dispose de **ressources en termes d'activité économique** avec plus de **184 000 emplois, mais un décalage avec les actifs résidents (197 117)** (RP 2019)
- La **croissance de l'emploi est désormais inférieure à l'évolution démographique** sur le territoire : 93,5 emplois pour 100 actifs occupés – à l'échelle nationale, 98,3 emplois pour 100 actifs occupés (RP 2019)
- Selon l'**indice entrepreneurial français de 2021** (IEF – BpiFrance), seuls **20 % des habitants des QPV sont intégrés à la dynamique entrepreneuriale, contre 30 % des français**



## Les objectifs

- ➔ Agir sur les principaux freins qui font obstacle à l'emploi des habitants des quartiers : des parcours « vers » et dans l'emploi « sans coupure » par une meilleure coordination des acteurs en s'attachant notamment à :
  - Personnaliser le suivi des bénéficiaires par des accompagnements pluridisciplinaires, travailler sur la confiance en soi et la lutte contre l'autocensure ;
  - Lutter contre les facteurs d'exclusion et de non recours : illettrisme, illettrisme, maîtrise de la langue, problématiques familiales et modes de garde, etc. ;
  - Assurer pour ce faire la coordination des acteurs de l'accompagnement emploi-insertion à l'échelle du territoire : s'appuyer sur la politique de la ville pour avoir une vision de travail plus large et mieux s'articuler, pour garantir toute la valeur ajoutée attendue de la mise en œuvre du Réseau Pour l'Emploi prévue par la loi plein-emploi.
  
- ➔ S'appuyer sur les quartiers comme « ressources » pour développer l'entrepreneuriat, l'activité économique et l'installation de l'activité sur le territoire en s'attachant notamment à :
  - "Mobiliser" les entreprises en direction des quartiers et de leurs habitants : leur faire connaître les atouts des quartiers pour leur implantation sur le territoire et leur développement (fonciers...) favoriser l'emploi d'habitants des quartiers, faire connaître les entreprises auprès des habitants, s'appuyer sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour développer des projets, etc.
  - Organiser des événements sportifs et culturels entre les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi ;
  - "Boucle-Nord de Seine de l'entrepreneuriat des quartiers" : créer une coordination territoriale et un point de contact unique pour favoriser l'implantation des entreprises et la création/le développement d'activités dans les quartiers.
  
- ➔ Faciliter et valoriser l'engagement des habitants à travers des actions permettant notamment de :
  - Réussir à impliquer les habitants sur la durée et donc travailler la notion de temps : mise en place de projets plus globaux, leur permettant réellement d'être partie des initiatives habitantes (avec une capacité à décider ce qui les concerne) et créer/identifier des lieux dédiés à la participation et à l'engagement des habitants ;
  - Créer des moyens et outils dédiés à la participation citoyenne : développer la culture de la participation entre acteurs avant d'aller vers les habitants.



PARTIE 3  
COMMENT AGIR :  
Des leviers concrets au service des  
projets de quartier



## COMMENT AGIR : DES LEVIERS D'ACTION ADAPTÉS AUX RÉALITÉS DE CHAQUE QUARTIER

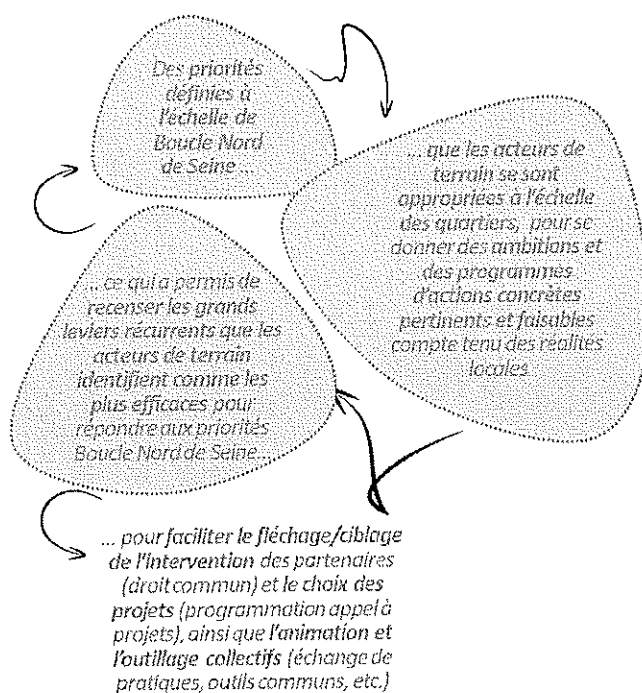
Des projets de quartiers inscrits dans les priorités Boucle Nord de Seine définis dans un cadre commun avec un contenu adapté à chaque réalité de terrain.

Les projets de quartiers ont été établis à l'échelle de chaque ville à l'appui des priorités définies avec l'ensemble des partenaires et des habitantes et habitants de la Boucle Nord de Seine. Ils précisent la manière dont ces priorités s'expriment localement à l'échelle des quartiers en s'appuyant sur un cadre commun. Ils ont vocation à évoluer, pour les faire vivre sur la durée du Contrat « Engagements quartiers 2030 » en prenant en compte l'implication des partenaires et des habitants.

Les projets ont permis d'identifier les leviers d'action communs aux quartiers, que les acteurs de terrain souhaitent activer pour mettre en œuvre les priorités de Boucle Nord de Seine. Chacun de ces leviers peut avoir une incidence positive sur plusieurs problématiques identifiées.

L'identification de ces grands leviers, que l'on retrouve dans tous les quartiers sous une forme adaptée aux réalités de chacun d'entre eux, vise à faciliter :

- La mobilisation des partenaires qui en ont les clés sur les actions les plus porteuses d'impact (actions en situation de toucher un grand nombre d'individus, de résoudre des problématiques centrales / bloquantes, d'agir sur plusieurs problématiques en même temps,)
- La montée en compétence collective sur des sujets d'intérêt communs à la plupart des quartiers.





## Les leviers concrets récurrents dans de nombreux projets de quartier du territoire

### L'accès aux droits pour limiter au maximum le non-recours

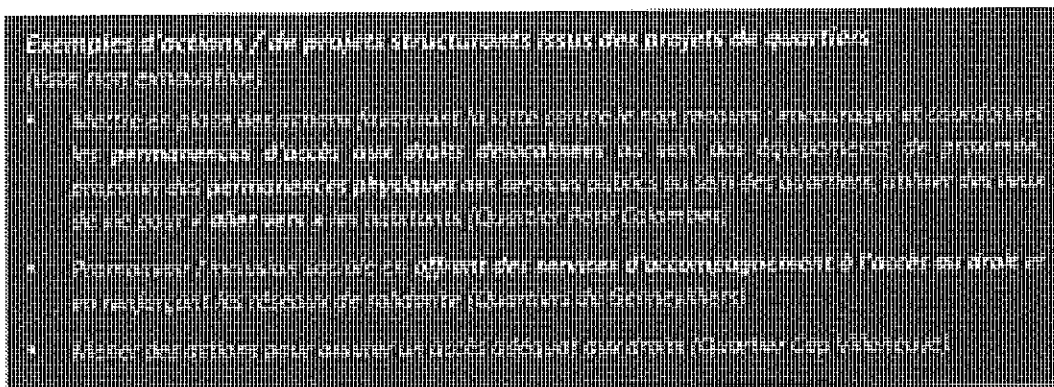
L'accès aux droits et la lutte contre le non recours, accrus par la saturation des guichets et la dématérialisation des démarches, sont des enjeux prégnants et inscrits dans les axes de travail de nombreux projets de quartiers du contrat.

Ils se traduisent par le souhait de renforcer :

- La **présence physique des services publics** dans les quartiers (implantation pérennes, permanences), impliquant donc les acteurs de droit commun concernés (MFS, CAF, CPAM, ARS pour l'offre de santé, etc.).
- Le **travail sur les barrières psychologiques, numériques, de langue, de compréhension**, ce qui implique un travail collectif entre acteurs de terrain connaissant les problématiques des publics rencontrant des difficultés et les acteurs en charge des politiques de droit commun qui produisent les outils d'information et d'activation des droits. L'implication des conseillers numériques à cette fin paraît une condition de réussite indispensable.
- La **mise en réseaux des acteurs au contact du public pour aller à leur rencontre et faciliter leur repérage (aller vers) et leur orientation**.  
La mise en place d'actions favorisant la lutte contre le non-recours en facilitant l'accès aux services publics en proximité et en « allant vers » les habitants des quartiers :

- Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**
- Acteurs de droit commun ayant une offre de services en matière d'accès aux droits : Villes, Espaces Frances Services, CPAM, ARS, etc
  - Connexion avec les associations locales en proximité avec les publics
  - Démarches aller vers

*Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer nos capacités ensemble : actions de formations des acteurs sur les barrières psychologiques dans la lutte contre le non-recours, mise en place de cartographies, organisation de la mise en réseau des acteurs du territoire intervenant dans la lutte contre le non-recours, etc.*



## La parentalité comme fil rouge pour permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes

La jeunesse de la population et la surreprésentation des familles monoparentales / parents isolés, sont des traits caractéristiques dans plusieurs projets de quartiers.

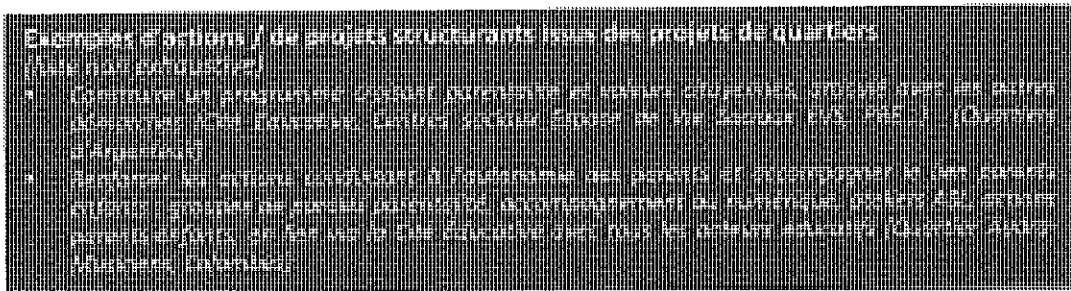
Les différentes concertations citoyennes ont mis en lumière les multiples difficultés rencontrées par les jeunes et leurs parents : santé mentale, rixes, violences intra-familiales, conduites à risques.

Les approches pour y répondre sont nécessairement multidimensionnelles, pour casser les déterminismes :

- Les actions à destination de la parentalité et du lien parents-enfants sont présentes dans tous les projets de quartiers : groupes parentalité, actions ASL, actions parents-enfants, ... ;
- L'amélioration de la lisibilité des actions et des réseaux dédiés à la parentalité ;
- La multiplication des actions autour de la prévention du décrochage scolaire ;
- Les actions d'éducation inclusive, favorisant la compréhension et le respect de l'autre ;
- L'accès à la culture et au sport, leviers d'épanouissement, de bien être, de vivre ensemble et de réussite ;
- L'amélioration-restauration du lien et de la confiance entre la police et les jeunes, par des actions concrètes comptant sur un engagement fort des forces de l'ordre et de la Justice pour y travailler avec les acteurs locaux, les parents et les jeunes.

Les Cités éducatives sont identifiées comme un des leviers principaux pour faire vivre la mobilisation collective autour de ces actions ; l'Education Nationale devra pouvoir également garantir les conditions requises pour lutter contre le décrochage et favoriser la réussite des enfants. Les établissements et équipements culturels et sportifs, qu'ils soient présents dans les quartiers ou à l'extérieur, devront pouvoir garantir leur accessibilité (géographique, tarification, inclusivité). Une attention particulière sera portée à l'articulation des projets avec les dispositifs existants et mesures de droit commun (Cité éducative, PRE, Education nationale...).

*Exemples de sujets collectifs d'animation et d'outillage collectifs pour développer les capacités à agir ensemble : renforcement de l'outillage des acteurs pour développer des projets spécifiques associant l'Education nationale, mettre en réseau les acteurs de la*



**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- Accompagnement adapté de la généralisation des Cités éducatives
- Education Nationale
  - Etablissements culturels et sportifs présents dans les quartiers ou à l'extérieur
- Démarches aller vers

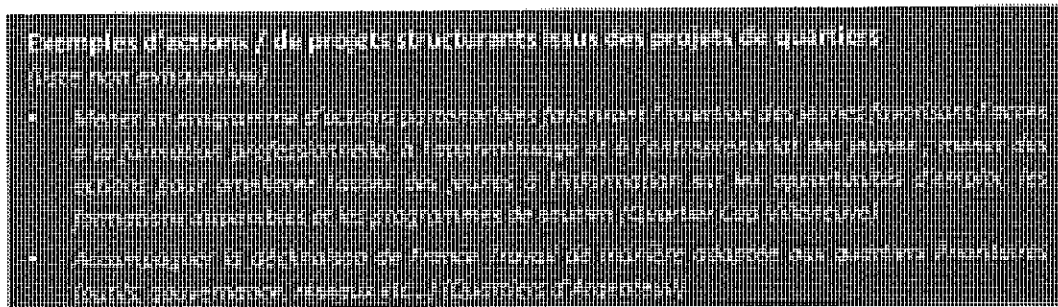
## L'accès à des emplois pérennes et non précarisant pour le plus grand nombre

Les taux de chômage et d'inactivité, notamment des jeunes et des seniors, ou encore des personnes isolées, sont mis en avant par de nombreux projets de quartiers, malgré les opportunités d'emploi liées à la proximité de grands bassins d'emploi, à la conjoncture économique, aux grands événements (JOP...) et aux grands projets (Grand Paris...) en cours et à venir. Une grande partie des projets de quartier plaide pour :

- **Identifier et analyser finement les freins à l'emploi des habitants des quartiers** (mobilité, garde d'enfant, qualifications...) pour y répondre de manière ciblée.
- **Développer des projets avec les employeurs et les acteurs de la formation** permettant d'offrir aux habitants des quartiers des **emplois attractifs** qui garantissent des perspectives pérennes et réelles d'amélioration de leur condition.
- Encourager **l'entrepreneuriat local et social**, générateur d'emplois et de résilience pour les quartiers et leurs habitants ; y compris en matière de commerces et artisanat, l'offre de qualité manquant parfois dans certains quartiers et à proximité directe.
- **Faire connaître les entreprises qui offrent des opportunités en la matière**, y compris de façon innovante (ex : CV inversés des entreprises, immersions des acteurs de terrain en entreprises...) **pour renforcer leur attractivité auprès des habitants.**

A ce titre, la mise en œuvre de la loi plein emploi couplée à l'engagement de l'Etat et de France Travail en faveur de la levée des freins doivent favoriser, dans les quartiers, la mobilisation du Pacte des Solidarités et les contractualisations France Travail à venir, en tenant compte de leurs spécificités, et en lien avec les acteurs de terrain (services emploi des Villes et de l'EPT, associations intervenant sur ces champs, Départements au titre du RSA, etc.).

*Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer les capacités collectives à agir ensemble : meilleur outillage des acteurs pour identifier les publics de l'emploi-insertion et leurs freins à l'échelle des quartiers ; échanges de bonnes pratiques en matière d'aller vers les publics « invisibles » / NEET ; organisation de temps de rencontre pour favoriser l'essaimage des actions inspirantes (ex : parcours d'immersion en entreprises, ateliers CV et numérique, ...), etc.*



**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- Mise en œuvre de la loi plein emploi / investissement de l'Etat et de France Travail, en lien avec le Pacte des Solidarités et les contractualisations insertion-emploi
- Articulation avec les services régionaux de la formation
- Lien étroit avec les acteurs de terrain : services emploi des Villes et de l'EPT, associations intervenant sur ces champs, (dont aller-vers), Départements au titre du RSA, ...
- Coordination à travers le nouveau « Réseau Pour l'Emploi »

## Le soutien aux dynamiques associatives, collectives et citoyennes pour susciter lien social et la résilience

Tous les projets de quartiers présentent un état des lieux du tissu associatif et citoyen local. Les crises récentes ont permis aux acteurs de prendre conscience des vulnérabilités et des ressources des quartiers, repositionnant la résilience au cœur des enjeux de demain et le besoin de lien social pour y répondre : le tissu associatif et de solidarité locale a montré qu'il était une des conditions centrales de cette résilience locale

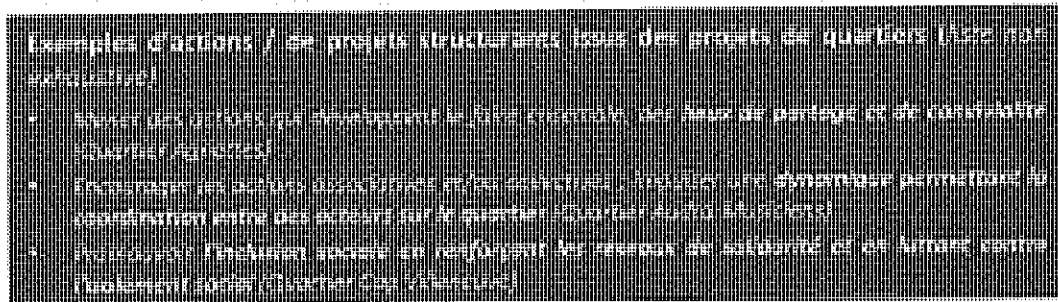
*« Un quartier résilient, c'est un quartier dont les acteurs (politiques, entreprises, habitants) ont pris conscience des vulnérabilités et des ressources, et ont engagé des transformations renforçant les capacités d'anticipation, de réaction et d'adaptation, pour préserver les fonctions essentielles (logement, alimentation, santé, transport, éducation...) quelles que soient les perturbations. » Définition de l'ANRU.*

Lorsqu'elles sont développées, les dynamiques à l'œuvre dans certains quartiers sont perçues comme une vraie force. Cela plaide pour :

- **Soutenir les associations et initiatives existantes, en simplifiant les démarches et en sécurisant leur fonctionnement, notamment en recourant aux conventions pluriannuelles d'objectifs** quand cela est pertinent, y compris pour des initiatives ponctuelles/expérimentales.
- **Favoriser les initiatives et créer les conditions d'actions communes** : aller vers, mobilisation des bailleurs, organisation d'événements, dispositifs de repérage et accélération des initiatives naissantes, etc.
- Favoriser les actions qui créent concourent à la résilience locale : agriculture urbaine, réseaux de solidarité, etc.

Plus largement, la demande en temps et lieux de convivialité, y compris dans les espaces publics, a été partagée par les habitants lors des concertations. Ces besoins ont vocation à être pris en compte dans le cadre des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB), des projets d'aménagement portés par les collectivités et NPNRU. L'entraide, les échanges et les liens de solidarités constituent un levier très puissant. La participation citoyenne reste un fondement de la politique de la ville, et doit pouvoir s'exprimer de manière plus souple qu'auparavant (pas seulement via des comités institués, mais également via des moments, lieux, initiatives plus « informelles »).

*Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer les capacités à agir ensemble : meilleur outillage pour favoriser l'entraide entre pairs ; ingénierie d'appui à la structuration des initiatives et acteurs associatifs et à la participation habitante ; outillage des acteurs pour réaliser un diagnostic partagé avec les bailleurs sociaux et assurer leur engagement autour d'actions co-construites et concertées, etc.*



Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus

- **Partenariat Etat / Villes**
  - Identification fine partenariale des leviers de financement des lieux et espaces de convivialité : PPI Villes, ANRU, ATFPB Bailleurs, AORIF, Fonds verts, etc.



## La promotion d'une approche globale en matière de santé, de bien-être et d'environnement

Les problématiques croissantes de santé, notamment en santé mentale, ont été abordées dans l'ensemble des concertations et sont mentionnées dans de nombreux projets de quartiers. Certains publics sont particulièrement concernés par ces problématiques : les jeunes, les femmes et jeunes mamans, etc. Les réponses apportées dans les projets relèvent d'une approche multi-dimensionnelle (type « santé intégrée », « santé communautaire », « santé globale ») agissant sur :

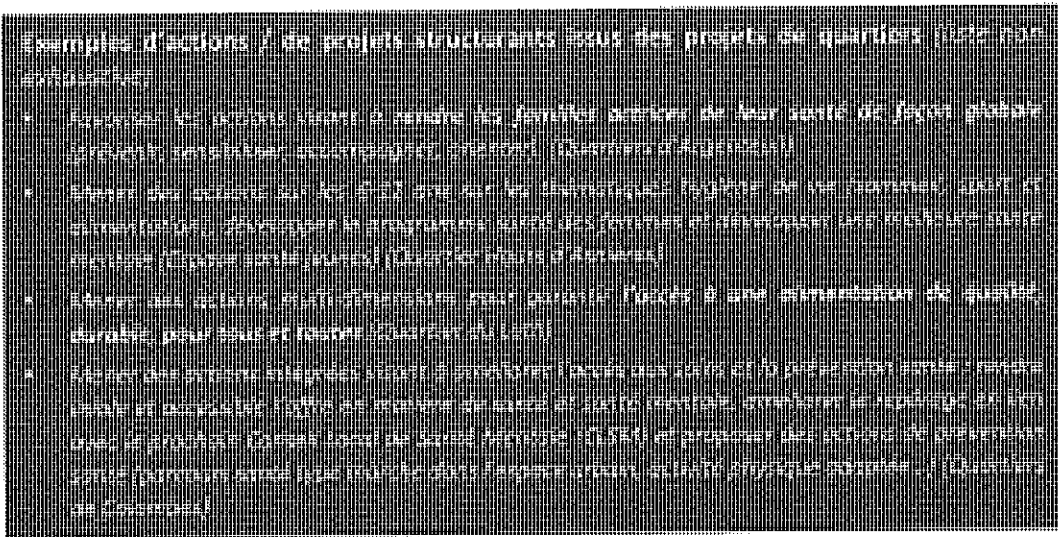
- **L'accessibilité à l'offre de soins** : repérage des « invisibles en santé », information sur l'offre, orientation vers des dispositifs adaptés, ...
- **La fourniture des clés pour que chacun puisse être davantage acteur de sa santé** : sensibilisations, prévention.
- **Les aspects environnementaux** : alimentation saine, non exposition aux nuisances et pollutions, réduction des stress, etc.

Ils s'articulent avec des actions visant à :

- Mettre en œuvre des démarches alimentaires territorialisées de type Plan Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Mettre en œuvre des plans d'attractivité pour les professionnels de santé mentale et de sensibilisation/formation à ces sujets des professionnels de santé présents.

L'ensemble des acteurs intervenant en matière de santé se mobilise notamment au sein des instances dédiées adaptés (ASV, CLS et CLSM notamment), et avec un lien accru entre acteurs des quartiers et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

*Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer les capacités à agir ensemble : actions de formation des acteurs sur les enjeux de la santé environnementale et sur la santé mentale ; échanges de savoir-faire et montée en capacité d'acteurs spécialisés sur les démarches alimentaires territoriales, etc.*



**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- CPAM, ARS, bailleurs, AORIF, villes, médecins et praticiens, associations et collectifs citoyens, ... ;
- ASV, CLS et CLSM, avec un lien accru entre acteurs des quartiers
- Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

## La mobilisation des bailleurs sociaux et des copropriétaires pour améliorer le logement et le cadre de vie et apporter des réponses plus adaptées aux besoins

L'enjeu de l'habitat et du cadre de vie est apparu comme une priorité lors des concertations. Les différentes opérations de renouvellement urbain passées ou à venir répondent partiellement aux besoins. De nombreux projets de quartiers comportent ainsi des actions de :

- **Amélioration de l'habitat** : requalification, rénovation.
- **Construction de logements diversifiés** pour favoriser les parcours résidentiels.
- **Amélioration des parties communes et des abords des résidences.**
- **Accessibilité des logements, notamment pour les personnes âgées et handicapées** : ascenseurs présents et fonctionnels (responsabilité des bailleurs), adaptation des logements (responsabilité départementale).

A ce titre la **mobilisation attendue des bailleurs sociaux est forte et devra être collectivement caractérisée et suivie finement quartier par quartier.**

Plusieurs quartiers comportent de **l'habitat privé problématique** (vétusté, faiblesses énergétiques) et nécessitent de mobiliser les **démarches d'amélioration de l'habitat (opérations programmées ou guichet unique - service local de la rénovation énergétique) de manière ciblée, en fonction des besoins de chaque quartier.**

Les projets de quartiers mettent en avant des problématiques d'attractivité et de sécurisation des espaces communs, impactant négativement la convivialité des lieux. Plusieurs leviers concrets sont identifiés :

- **Requalifications d'ampleur dans le cadre de NPNRU ou projets d'aménagement urbain des villes.**
- **Projets conçus avec les habitants.**
- **Projets d'aménagement ou d'animation des espaces publics pour générer des flux et de « la vie »** animation en pieds d'immeubles, actions/parcours culturels et sportifs, actions citoyennes, actions de lutte/sensibilisation contre les incivilités, etc.
- **Généraliser les démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - GUSP à l'échelle de tous les quartiers et les suivre collectivement - voir partie « Gouvernance du contrat » p.42**

**Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer nos capacités ensemble** : outillage renforcé pour réaliser un diagnostic partagé avec les bailleurs sociaux et assurer leur engagement autour d'actions co-construites et concertées ; échanges de pratiques sur les projets d'animation de l'espace public ; etc.

**Exemple d'action / de projet structurant issu des projets de quartiers (liste non exhaustive)**

- **Développer le maillage entre associations de quartier-institutions-bailleurs et habitants (communication entre autres) (Hauts d'Asnières)**

**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- **Bailleurs, ANRU, AORIF, services aménagement des villes, etc.**
- **Guichet unique Renov habitat Boucle Nord de Seine**
- **Coordination à travers les démarches GUSP**

## Le désenclavement pour favoriser les liens entre les quartiers et les habitants

Les phénomènes de « repli » peuvent prendre plusieurs formes et sont mentionnés dans plusieurs projets de quartiers, où il persiste un sentiment d'être « à part » du reste de la ville et du tissu urbain :

- **Un constat d'enclavement de certains quartiers** lié à des coupures urbaines, une mauvaise desserte en transports, des cheminements dégradés et/ou un sentiment d'insécurité, un manque d'animation et de commerces de qualité, etc....
- **Un besoin de revalorisation de l'image des quartiers pour lutter et prévenir l'auto-assignation** : tant dans la vision du quartier renvoyée à l'extérieur de celui-ci, (préjugés, image dégradée) que chez les habitants des quartiers eux-mêmes, vis-à-vis de leur quartier mais aussi de l'environnement de proximité (identité des quartiers parfois forte, méconnaissance des quartiers environnants, barrières psychologiques pour « sortir du quartier », etc.).

Les leviers pour agir et dépasser ces « frontières » relèvent donc à la fois du :

- **Traitement des dysfonctionnements urbains** (renforcement des connexions et ouverture, création de polarités et objets de rayonnement hors du quartier, etc.). Les NPNRU et autres projets d'aménagement sont les principaux leviers identifiés, les bailleurs pouvant également jouer un rôle lors des requalifications de résidences.
- **Travail sur les perceptions et l'image** impactant la fierté et la dignité des habitants des quartiers et vis-à-vis de l'extérieur, permettant de valoriser leurs lieux ressources : services publics, équipements sportifs et culturels, commerces, lieux de lien social, sur lesquels ils doivent pouvoir s'appuyer.
- **Les parcours découverte et des actions de développement des pratiques de mobilité durable** peuvent être des leviers puissants à actionner au cours des prochaines années ; avec la mobilisation attendue des acteurs de la culture (parcours culturels, de mémoire,...), de la mobilité (IDFM, Etat via les fonds verts, les Pactes des solidarités, les Plans d'actions en commun pour les mobilités solidaires, les Départements,...), en lien avec les acteurs locaux et associatifs œuvrant sur ces sujets dans les quartiers et à proximité.

De manière plus générale, plusieurs projets de quartiers portent l'attention sur la réussite des NPNRU en liant étroitement l'urbain et l'humain, pour **faire de ces quartiers en renouvellement, des lieux de démonstration exemplaires de nouvelles manières de faire vivre la ville**, plus en adéquation avec l'époque et dans une logique de résilience.

*Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer les capacités à agir ensemble : actions de sensibilisation des acteurs sur les freins à la mobilité ; échanges de pratiques autour des mobilités douces dans les quartiers ou des parcours découverte, etc.*

**Exemple d'action / de projet structurant issu des projets de quartiers (liste non exhaustive)**

- *Lancer le projet de réhabilitation de la cité des Musiciens en désenclavant le quartier et en accompagnant les habitants et les riverains (Quartier Audra-Musiciens, Colombes)*

**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- Bailleurs, ANRU, AORIF, services aménagement des villes, ...
- Partenariat Etat / EPT Boucle Nord de Seine / Départements / Ile de France Mobilité sur les mobilités et le vélo

## La prise en compte systématique des enjeux d'égalité et d'inclusivité comme grille de lecture commune

La prise en compte des enjeux d'égalité et d'inclusivité est multiple et intègre l'ensemble des leviers permettant de garantir l'inclusion de l'ensemble des habitants des quartiers : égalité femme-homme, égalité des chances et égalité de traitement.

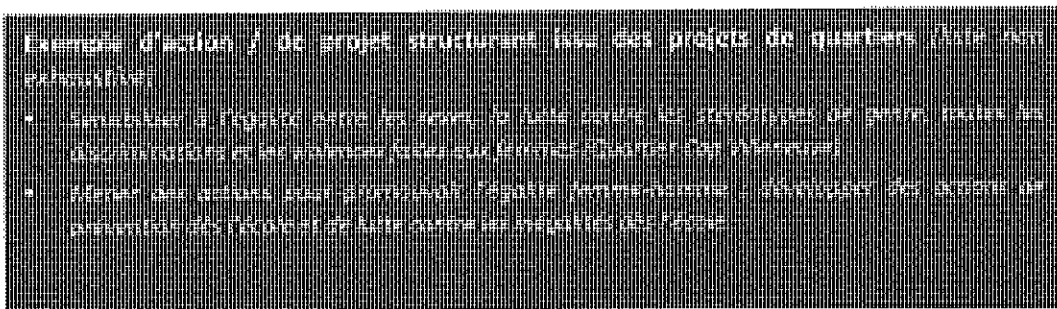
- **Egalité femme-homme**, pour veiller, dans chaque action / projet structurant à interroger sa prise en compte, afin de lutter concrètement contre les inégalités de genre.
- **Egalité des droits et des chances**, en veillant à tenir compte des enjeux de lutte contre les discriminations et en mettant en œuvre des actions et projets qui s'attachent à porter une attention spécifique à la prise en compte des publics les plus éloignés.
- **Inclusivité, compréhension, empathie et respect de l'autre, vivre ensemble** quelque soit son origine, ses handicaps, sa couleur de peau, son âge, son sexe, son orientation sexuelle et son identité de genre.



**Acteurs, dispositifs et modes de faire particulièrement attendus**

- **Toutes parties-prenantes : enjeux systématiques et systémiques**
- **DILCRAH, Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes**
- **Fondations et associations ayant une action en matière d'égalité femmes-homme, de lutte contre le racisme et les discriminations, de défense des LGBT+, etc.**

**Exemples de sujets d'animation et d'outillage collectifs pour développer nos capacités ensemble : échange de pratiques autour de l'intégration des enjeux d'égalité et d'inclusivité dans les projets ; valorisation d'actions exemplaires en matière de vivre ensemble ; etc.**





## LES COMPÉTENCES DE BOUCLE NORD DE SEINE MOBILISÉES AU BENEFICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le territoire Boucle Nord de Seine au titre de l'exercice de ses compétences joue un rôle dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elles concernent notamment :

- La définition et la mise en œuvre de la **convention cadre NPNRU**, signée en décembre 2020 ;
- La définition et la mise en œuvre des cadres contractuels validés par la **conférence intercommunale du logement** de 2020 à 2022 ;
- L'accompagnement à la transition énergétique à travers la **mise en œuvre des actions du PCAET adopté en 2022** ;
- La **définition et la promotion d'un schéma des mobilités actives** ;
- L'adoption d'un **plan d'action en faveur du développement économique et de l'emploi**.

L'ensemble de ces compétences est intégré dans un cadre d'action prenant en compte les besoins des quartiers prioritaires :

- Les **politiques d'attribution de logement**,
- Les **aides à l'amélioration de l'habitat**,
- La **diversification de l'offre de logement**,
- Les **projets NPNRU de chacune des 5 communes** en cours de mise en œuvre
- **L'analyse des besoins sociaux** dont l'actualisation va être engagée
- La mise en œuvre des **clauses d'insertion**,
- La **mise en œuvre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties** situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elles s'articulent étroitement avec les compétences exercées par les villes de sorte à permettre une coopération renforcée au profit des quartiers prioritaires.

La mise en œuvre du contrat « Engagements Quartiers 2030 » pourra également s'appuyer sur la mobilisation par le territoire des partenaires intervenant sur des leviers concrets majeurs identifiés dans le contrat, notamment :

- **Les mobilités actives** ;
- **L'accompagnement à la création d'entreprises** ;
- **L'agriculture urbaine** ;
- **L'accompagnement social et l'inclusion numérique**.

Enfin, le territoire Boucle Nord de Seine sera mobilisé activement aux côtés des villes afin de faciliter l'outillage des acteurs, de permettre les échanges de pratiques, la montée en capacité collective et l'évaluation partagée du contrat, à travers notamment l'organisation et l'animation de deux instances partenariales : les Rencontres collaboratives Boucle Nord de Seine et les Rendez-vous Quartiers 2030.

## ENCOURAGER LES DÉMARCHES DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La participation des habitants constitue un incontournable pour permettre une mise en œuvre du contrat efficace et pertinente au regard des enjeux des quartiers, qui tend à monter en puissance au regard des enseignements tirés de la précédente contractualisation. Elle repose sur les principes suivants :

- Une **mobilitation souple**, avec des formats définis en lien avec les acteurs locaux et les habitants, en s'appuyant sur les propositions formulées par les habitants rencontrés dans le cadre des concertations avec des formats de concertation flexibles (cafés usagers),
- Une mobilisation des habitants à la fois :
  - Sur les **projets de quartier**, pour prendre en compte leur voix dans le contenu et l'évolution des projets de quartier tout au long du contrat engagements Quartiers 2030
  - Sur la **mise en œuvre d'une action spécifique** : co-conception de l'action, participation dans son déploiement, dans l'évaluation, etc.
  - Sur les **sujets à enjeux de travail collectif à l'échelle territoriale**, traités dans le cadre des « **Rencontres collaboratives BNS** », avec les parties-prenantes concernées par le sujet, dont les habitants

Pour ce faire, la mise en œuvre du projet s'attachera à :

- **S'appuyer sur les acteurs de proximité** (centres socio-culturels...) pour mobiliser les habitants et les accompagner (ex: présentation d'actions inspirantes dans le cadre de l'instance collaborative, participation aux instances de pilotage selon des modalités définies par chaque ville...)
- **S'appuyer sur les modes de faire et les instances existantes** : collectifs d'acteurs et d'habitants, conseils de quartiers, conseils citoyens lorsqu'ils sont encore actifs et dynamiques, amicales de locataires, ...
- **Rendre compte de la participation habitante à l'échelle de chaque projet de quartier** dans les instances, en précisant :
  - Préciser la **nature de la participation** : information, consultation, concertation, co-décision
  - Mesurer le **niveau de participation** : format, fréquence, nombre de personnes impliquées, outillage déployé (ex. formation, etc.)

### Focus sur : les points d'attention sur la participation émis lors de la concertation

- **S'appuyer sur les modes existants de concertation des habitants** dans la ville : conseils, budgets participatifs, etc. ;
- Proposer des **temps de rencontres** à l'échelle des villes et des quartiers : **temps convivial, instances de participation citoyenne...** ;
- **Diversifier les formats et modalités** de participation et les outils de mobilisation et de communication ;
- **Aller vers les habitants** : communication, enquêtes et groupes de discussion en pieds d'immeubles, dans les équipements publics/associatifs fréquentés par les habitants (y compris ceux et celles plus

## UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les projets de quartier constituent le cœur d'« Engagements Quartiers 2030 ». A ce titre, les différentes instances partenariales définies et inscrites dans la durée de vie du contrat constituent des lieux de partage, d'échange et de liens qui **visent à mobiliser - en faveur de la réussite des projets de quartier - l'ensemble des acteurs qui ont des moyens pour agir** à la fois en proximité des lieux de vie et à des échelles d'intervention et de responsabilités plus larges.

### Objectifs de la gouvernance du contrat

La gouvernance du contrat doit, conformément à l'instruction de l'Etat en date du 4 janvier 2024, permettre de :

- **Faciliter l'articulation entre les différentes instances de gouvernance existantes**, dans le cadre de la politique de la ville (Comité territorial de la politique de la ville), des politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques (CLSPD, Cités Educatives, Cités de l'Emploi, CLS...);
- **Faire converger les leviers d'action et de financement**, notamment ceux de l'Etat, des collectivités locales et de l'Europe (fonds européens).
- **Faciliter la participation citoyenne**, y compris dans la gouvernance du contrat, en s'appuyant sur les pratiques locales en la matière ;
- **Mobiliser les acteurs institutionnels et opérateurs et favoriser la mobilisation de leurs moyens de droit commun et de leurs appels à projets spécifiques en pleine complémentarité.**

### Des instances pour faire vivre le contrat

La gouvernance du contrat s'appuie sur :

- Une **large mobilisation des parties-prenantes** : les villes (élus, référents politique de la ville des villes), l'EPT (élu, référent politique de la ville de Boucle Nord de seine), l'Etat (Préfètes déléguées à l'égalité des chances, mission ville de la préfecture, délégués), les partenaires financeurs (Départements, Région, bailleurs, ...), les acteurs de terrain (porteurs de projets, associations, ...) et les habitants, selon des modalités de participation souples.
- Un travail à **différentes échelles** : **quartier, ville, territoire**, en s'attachant à mobiliser les interlocuteurs adaptés pour chaque échelle afin de limiter le risque de « sur-mobilisation » des acteurs.
- Des acteurs dont les **rôles et modalités de participation** sont à définir en s'appuyant sur les retours formulés par les acteurs mobilisés lors de la concertation conduite en 2023.

**Les modalités de gouvernance et de participation des parties-prenantes pour chacun des « temps » de la vie du contrat sont précisées ci-après.**

## La co-construction et la coordination de la mise en œuvre des projets de quartiers

La co-construction des actions et la coordination de leur mise en œuvre est pilotée à l'échelle de chaque quartier par les référents politique de la ville des communes en lien avec les différents acteurs du territoire et les habitants des quartiers. Elles s'appuient sur :

- Des instances / lieux de coordination des acteurs de terrain et des habitants, réunis à l'échelle des quartiers, **dont le format est souple et à définir par chaque ville**. Elles visent à **coordonner la mise en œuvre terrain du projet de quartier**.
- Un lieu de coordination GUSP/ TFPB, dont le format est souple et à définir par chaque ville Il se réunit pour faire le bilan des actions menées dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et de la mobilisation de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) pour alimenter le bilan partagé présenté lors du « Rendez-vous Quartiers 2030 communal ».
- Un comité de programmation réuni à l'échelle de la ville, qui statue sur les actions retenues dans le cadre de l'appel à projet annuel et sur l'allocation des fonds. Il se tient tous les ans, au premier trimestre de l'année et réunit en particulier le Maire et un représentant de l'Etat.

**Une co-construction et une coordination qui s'appuient sur :**

- Des ambitions pour le quartier à 6 ans
- Les actions et projets pour le quartier

## L'impulsion locale de nouveaux modes de faire pour la mise en œuvre des projets

Les référents politique de la ville des villes assurent la coordination de l'ensemble des actions conduites à l'échelle communale pour les quartiers et l'animation des cadres d'échange entre les différents acteurs en s'appuyant sur :

Le Rendez-vous Quartiers 2030 à l'échelle communale, qui vise à **faire un bilan partagé de la mise en œuvre des projets de quartier et de la réalisation des engagements et d'alimenter le contenu de l'appel à projet N+1**.

*Avec qui ? Un représentant de la ville, un représentant du territoire, un représentant de l'Etat, du Département de la Région, des représentants locaux/ communaux des partenaires signataires ou impliqués dans les actions notamment : bailleurs, associations, les conseils citoyens au les représentants emblématiques des communes (ex : responsable d'agence bailleurs, directeur d'agence France Travail...).*

*Quand ? Tous les ans, au deuxième trimestre de l'année*

**De nouveaux modes de faire qui s'appuient sur**

- Des ambitions pour le quartier à 6 ans
- Les actions et projets pour le quartier

En fonction des contextes locaux et en choisissant les modes de faire (type d'instances, participants, fréquence de réunion, modes d'animation etc.), les référents politique de la ville s'assureront :

- De la **bonne articulation entre les projets de quartier et les différents dispositifs thématiques** (Cité éducative, PRE, CLS, CLSPD,...) ;
- De la **tenue régulière de rencontres et de co-construction avec les habitants et les acteurs de terrain à l'échelle de chaque quartier**, pour faire vivre et mettre en œuvre les projets de quartiers.



## Le bilan partagé de la mobilisation des politiques publiques sur la base des leviers d'action

A l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, l'EPT anime, en lien avec les référents politique de la ville des communes, s'appuyant sur les leviers d'action concrets identifiés (rappel ci-contre) le COPIL « Engagements Quartiers 2030 » Boucle Nord de Seine. Il vise à rendre compte de la mobilisation des dispositifs spécifiques et du droit commun sur les principaux leviers de lutte contre les inégalités sociales et territoriales identifiés dans le projet territorial quartiers 2030, et à identifier les axes de développement des coopérations partenariales et cadres d'échange à promouvoir. Il contribuera à rendre compte de la mise en œuvre des engagements en faveur des projets de quartier de Boucle Nord de Seine dans le cadre du Comité territorial de la politique de la ville réuni par le Préfet à l'échelle départementale.

*Avec qui ? Les représentants de chaque ville, de l'EPT Boucle Nord de Seine, du Département, de la Région, de l'Etat, des représentants territoriaux/départementaux (ex : responsable partenariats bailleurs, directeur territorial / directeur territorial délégué France Travail...) des partenaires impliqués dans les « Engagements Quartiers 2030 ».*

*Quand ? Tous les ans, de façon prévisionnelle au troisième trimestre de l'année*

### L'évaluation de la mise en œuvre du contrat (à mi-parcours en 2027, finale en 2030)

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2027, dans une logique de mesure et de qualification des premiers effets et d'adaptation du contrat. Elle a pour objectif de rendre compte de l'impact des actions mises en œuvre sur les indicateurs de référence définis pour chaque priorité. Dans ce cadre, l'EPT, en lien avec les référents politique de la ville des communes, les partenaires financeurs, les porteurs de projets et les habitants recense et analysent les données quantitatives et qualitatives.

L'évaluation à mi-parcours s'appuie sur le COPIL « Engagements Quartiers 2030 » Boucle Nord de Seine selon les modalités précitées. Une **évaluation finale sera construite en 2030**, dans une logique de qualification et d'analyse des évolutions et de préparation d'un nouveau cycle.

→ *Un outillage plus détaillé pour l'évaluation sera co-construit au cours de la première année de vie du contrat, intégrant notamment les statistiques actualisées compte tenu des nouveaux QPV une fois celles-ci disponibles, de sorte à disposer d'un ensemble d'indicateurs de référence « T0 », permettant de mesurer et analyser les évolutions. Le renouvellement des Analyses des Besoins Sociaux (ABS) des villes du territoire, qui aura lieu en 2024, viendra utilement nourrir cette évaluation.*

### 8 leviers pour agir ; à analyser dans le cadre du bilan partagé de la mobilisation des politiques publiques

- L'accès aux droits pour limiter au maximum le non-recours
  - La parentalité comme fil rouge
  - L'accès à des emplois pérennes et non précarisant pour le plus grand nombre
  - Le soutien aux dynamiques associatives, habitantes et citoyennes pour susciter le lien social et la résilience
- La promotion d'une approche globale en matière de santé, de bien-être et d'environnement
  - La mobilisation des bailleurs sociaux et des copropriétés pour améliorer le logement et le cadre de vie
- Le désenclavement pour favoriser les liens entre les quartiers et les habitants
  - La prise en compte systématique des enjeux d'égalité et d'inclusivité comme grille de lecture commune



### 5 priorités de Boucle Nord de Seine ; à évaluer en 2027 et en 2030

*Une meilleure qualité de vie dans son logement*

*Un cadre de vie partagé, apaisé et convivial*

*Une réelle amélioration de la santé et du bien-être physique et mental*

*L'épanouissement des habitants et en particulier des jeunes*

*Des parcours citoyens et professionnels réussis*

## Echanges de pratiques et développement des compétences des acteurs de terrain et des habitants

A l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, l'EPT en lien avec les signataires, identifie les thématiques sur lesquelles il paraît important de développer la capacité à agir ensemble.

A ce titre, Les « rencontres collaboratives » Boucle Nord de Seine visent à favoriser l'échange de pratique, l'essaimage des actions et à développer les savoir-faire des acteurs de terrain et des habitants. Elles permettront aux acteurs et habitants d'échanger sur les modes de faire dans des domaines à préciser (par exemple santé, participation citoyenne, collectifs d'acteurs, inclusion numérique, pratiques d'aller vers, besoins sociaux, dispositifs financiers mobilisables).

*Avec qui ? Participation large des parties prenantes en ciblant les professionnels de terrain et les habitants impliqués en fonction des thématiques.*

*Quand ? Des rencontres thématisées a minima une fois par an*

### Les modalités de suivi, de bilan et d'évaluation du contrat

Les parties-prenantes du présent contrat souhaitent concevoir et déployer un dispositif d'évaluation **centré sur la mise en œuvre des projets de quartiers**, en distinguant ce qui relève :

- Du **suivi** de la réalisation des projets et actions inscrits dans les projets de quartiers. → *sur la base d'un tableau de bord dont les principales rubriques figurent en annexe, à renseigner par les référents politique de la ville de chaque commune.*
- Du **bilan** de cette mise en œuvre, annuel, permettant de mettre en avant l'avancement de la mise en œuvre des projets d'actions et la mobilisation des acteurs sur les grands leviers d'action. Ce bilan permettra notamment d'identifier la nécessité de renforcer la mobilisation des leviers d'actions et des partenaires et de définir les thématiques de travail lors des « Rencontres collaboratives de Boucle Nord de Seine » qui auront lieu une à deux fois par an (voir ci-après). → *trame de bilan à construire collectivement d'ici la tenue du premier COPIL annuel « Engagements Quartiers 2030 » de Boucle Nord de Seine.*
- De l'**évaluation**, qui vise à analyser et à partager les impacts des actions et projets : (i) à l'échelle du quartier (a-t-on atteint les ambitions ?), (ii) sur les priorités pour les quartiers de Boucle Nord de Seine. Cette évaluation se voudra à la fois :
  - **quantitative**, s'adossant à un panel d'indicateurs (données statistiques,...) en lien avec les priorités de Boucle Nord de Seine s'attachant à :
    - S'inscrire en cohérence avec les priorités territoriales ;
    - Être limités en nombre, disponibles et facilement actualisables ;
    - Permettre une mesure des évolutions, aux différentes échelles (départementales, territoriales, communales).
  - **qualitative**, visant à recueillir la perception effective des habitants et acteurs des quartiers concernant l'impact des actions mises en œuvre et s'appuie sur:
    - Les ressources locales (agents de proximité, élus de quartier, ...) ;
    - L'organisation de temps dédiés au recueil de la parole à l'échelle communale (dans des formats souples et diversifiés), par exemple : ateliers collectifs avec toutes les parties prenantes locales du quartier (porteurs de projets, habitants, amicales de locataires...); enquêtes auprès des habitants (questionnaire administré dans l'espace public, cafés citoyens organisés dans les structures de type Centre social, focus groupes...); etc.

## La gestion urbaine et sociale de proximité comme cadre privilégié de la mobilisation des bailleurs

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) constitue un levier concret à activer dans le cadre de la mobilisation de l'exonération partielle de la taxe foncière sur le patrimoine bâti dont bénéficient les bailleurs pour leur parc situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle permet de répondre aux enjeux du contrat « Engagements Quartiers 2030 » en s'appuyant sur :

- **Une définition partagée** : la GUSP représente l'ensemble des actes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants et usagers des quartiers, en assurant un bon fonctionnement social et urbain.
- **Un incontournable** : la mise en synergie des acteurs impliqués en particulier les services des villes (espaces publics, animation, social...) et les bailleurs notamment via les comités communaux GUSP.
- **Des modes de faire à valoriser** : participation habitante via les diagnostics en marchant, co-construction des actions.

La GUSP peut intégrer la mise en place d'actions **correctives**, en réponse à une situation / un dysfonctionnement identifiés (ex : via les diagnostics en marchant), **préventives** afin de prévenir, sensibiliser les habitants, la mise en place d'actions visant à **accompagner de nouveaux projets dans le quartier** (ex : jardins partagés, requalification...) en s'attachant à avoir un **lien de proximité** dans l'ensemble des démarches (en mobilisant des habitants, des acteurs de proximité, des gardiens, en menant des actions en pied d'immeuble...).

Le cadre réglementaire et les objectifs poursuivis rappelés en annexes seront intégrés dans une Convention à conclure avec chaque bailleur permettant de développer :

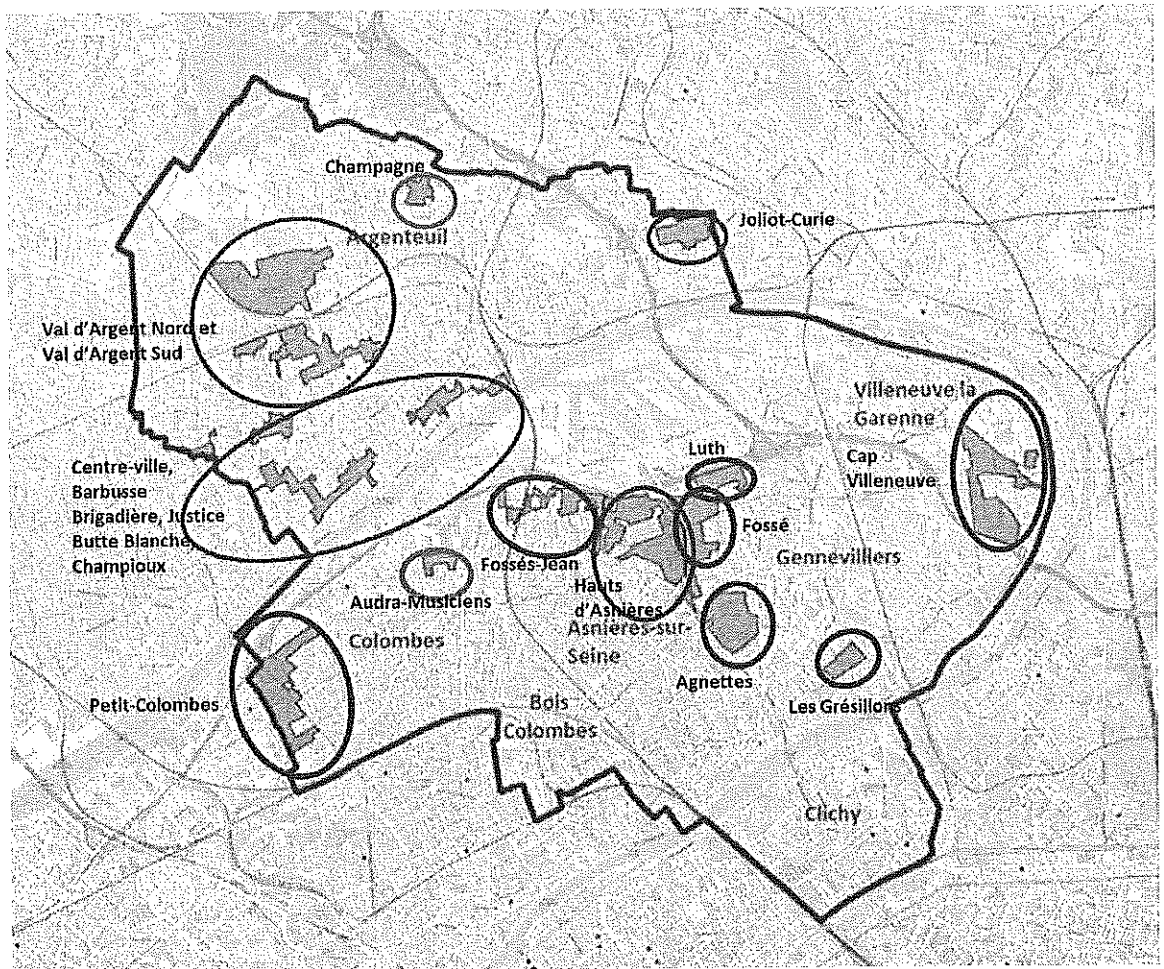
- Des **projets de quartiers définis**, en articulation étroite avec les modes de faire de la GUSP, les actions qu'elle intègre et les synergies qu'elle favorise, notamment avec les bailleurs.
- Des **orientations en réponse aux priorités** pour les quartiers de Boucle Nord de Seine, en particulier, les priorités « Une meilleure qualité de vie dans le logement » et « Un cadre de vie partagé, apaisé et convivial ».
- Des **diagnostics en marchant** conduits à l'échelle locale.

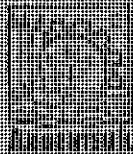
La Convention intégrera un tableau de suivi des engagements (cf. Annexes) afin de piloter les actions menées s'inscrivant en cohérence avec les champs d'intervention de la GUSP et des enjeux du contrat Engagement Quartiers 2030.

L'animation à l'échelle communale d'une instance de coordination de la GUSP constitue un levier pour suivre les actions conduites, et le cas échéant, faire remonter des sujets critiques auprès des instances communales et/ou territoriales.



LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS QUARTIERS  
DU BASSIN DE LA BOUCLE NORD DE SEINE  
EN 2030



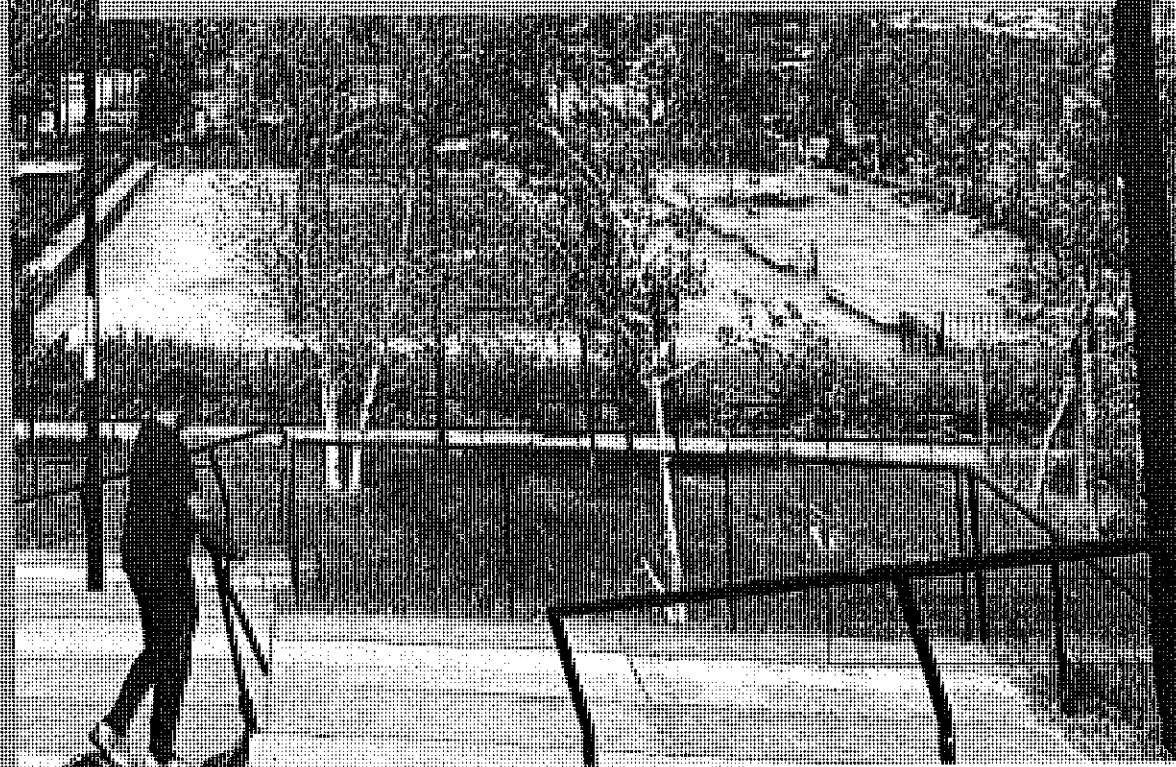


## LA BIBLIOTECA

• un'opera continuamente  
in progress, di grande interesse  
di carattere

di carattere  
di carattere

di carattere  
di carattere  
di carattere  
di carattere





## Présentation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le contexte communal

La commune d'Argenteuil compte 108 567 habitants et intègre **huit quartiers prioritaires de la politique de la ville** : Champagne, Joliot-Curie, Centre-ville, Brigadières - Henri Barbusse, Justice - Butte Blanche, Champioux, Val D'Argent Sud, Val D'Argent Nord.

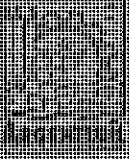
Le périmètre de la géographie prioritaire est globalement stable par rapport à la contractualisation précédente, et recouvre environ **37 000 habitants**, soit un plus d'un tiers de la population communale.

Au regard de la sociologie de la ville, les problématiques identifiées dans les QPV sont aussi des **problématiques rencontrées en dehors des quartiers prioritaires**. L'orientation de la municipalité est donc d'amplifier les politiques publiques dites de droits communs déployées au sein des QPV, de les adapter avec des curseurs d'intensité plus ou moins forts en fonction des quartiers, et par des approches innovantes de conception et d'aller vers.

C'est d'ailleurs l'esprit d'un ensemble de dispositifs connexes et d'envergure (Cité éducative, Cité de l'emploi, Plan Régional Insertion Jeunesse, Contrats Locaux de Santé et de Santé Mentale) qui bénéficient à l'ensemble du territoire communal argenteuillais.

Ces politiques et orientations prioritaires globalisées peuvent être formulées de la manière suivante :

- Pour la **Jeunesse argenteuillaise**
  - **La culture**, essentielle pour s'ouvrir, s'émanciper, créer
  - **Le sport** vecteur important de valeurs d'égalité et de respect, dimension essentielle à l'approche des Jeux et Olympiques et Paralympiques 2024, et surtout de l'héritage JOP2024
  - **L'entrée dans le monde du travail** : être accompagné, guidé, pour découvrir des possibilités et construire son avenir
  
- Pour les familles argenteuillaises
  - Accompagner pour conforter le **rôle des parents** et renforcer les **valeurs citoyennes**
  - La **culture en famille**, pour découvrir, partager, oser (franchir les portes des équipements culturels)
  - Des familles éco-responsables : valoriser et susciter des **engagements citoyens en faveur de l'environnement, et du lien social** par ce biais



- Pour des **accompagnements individuels** au travers de **dispositifs collectifs et/ou de parcours personnalisés**
  - L'insertion et l'emploi : lever les freins, pourvoir les opportunités proposées sur le territoire
  - L'accès aux droits
  - La santé et le bien-être : lutter contre les addictions, prévenir, sensibiliser, prendre soin de soi, et des autres
  - Le Français, vecteur d'autonomie et de vie sociale, pour tous, et en particulier pour les femmes

Il s'agira d'homogénéiser les actions entreprises, à minima par une recherche de cohérence et une coordination sur des projets globaux de quartiers regroupant plusieurs QPV :

- D'une part **regrouper certains QPV « contigus » avec des enjeux communs en matière sociologiques et urbaines**, d'écosystèmes d'acteurs, d'enjeux d'ouverture et de développement de liens inter-quartier.
  - Un premier ensemble regroupe ainsi les QPV des secteurs centre-ville et Val-Notre-Dame (Centre-ville, Champioux, Barbusse Brigadière, Justice Butte Blanche), pour les inscrire dans les dynamiques de transformation et/ou de renouvellement urbain, avec l'émergence de **nouvelles centralités d'usage**.
  - A terme, les requalifications de l'avenue Gabriel Péri au centre-ville, de l'avenue Jaurès (de manière progressive) sur le Val Notre-Dame, et le transport en commun Bus-entre-seine, future liaison structurante entre ces deux quartiers et vers des pôles de transport majeurs, s'accompagnent d'**opérations d'aménagement et immobilières ambitieuses**, qui impacteront également les QPV concernés.
- Un deuxième ensemble se conçoit assez « naturellement » pour les quartiers Val d'Argent Nord et Sud.
  - La rénovation urbaine pour ces deux quartiers est désormais achevée. Mais le **positionnement central** de la gare du Val, et la transformation du secteur Balzac sur le Val Sud (création d'une deuxième centralité qualitative), constituent des **opportunités pour renforcer des liens entre ces deux quartiers**.
  - Il s'agit de développer un **réseau commun d'acteurs** qui agirait de manière cohérente et coordonnée à l'échelle de ces deux quartiers.
- D'autre part deux QPV identifiés de manière spécifique, précisément pour mettre en lumière leur **fonctionnement singulier**, et dégager les enjeux correspondants à prendre en compte.
  - Le **QPV Joliot Curie** est un ensemble dense, **difficile à connecter au centre-ville** (coupures urbaines : A15 et faisceau ferroviaire).
  - Le **QPV Champagne** est quant à lui marqué par un vrai **problème d'accessibilité**, qui se traduit donc par des problématiques accentuées d'accès à différents services (éducation, santé, emploi, insertion). L'enjeu « d'aller vers » y est d'autant plus sensible.



## Profil socio-économique des habitants par quartier

### Caractéristiques démographiques

Les statistiques de l'INSEE, se réfèrent à l'ancienne géographie prioritaire et seront actualisées avec celles de la nouvelle géographie prioritaire.

INSEE 2019	France	Commune	Quartier CV-VND	Val d'Argent	Champagne	Joliot-Curie
Hommes (%)	51,6	49,2	56,4	48,5	49,8	49,3
Femmes (%)	48,4	50,8	43,6	51,5	50,2	50,7
Moins de 25 ans (%)	29,3	35,9	35,3	41,1	42,4	38,8
Part de familles monoparentales (%)	23,8	20,3	25,1	27,6	27,2	31,5

Sources : Insee, recensement de la population 2019

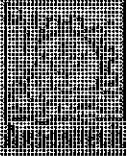
CNAF 2021	Commune	Quartier CV-VND	Val d'Argent	Champagne	Joliot-Curie
Nombre de foyers allocataires de la CAF	25275	2862	5667	392	835
<i>Dont RSA socle</i>	5113	577	1198	92	173
<i>Dont Prime d'activité</i>	7460	845	1891	146	249
Population couverte par une prestation CAF	68705	6645	15796	1126	2029
Demandeurs d'emploi toute catégories	11761	1236	2659	176	407
<i>Femmes</i>	5636	550	1289	91	209
<i>Hommes</i>	6125	686	1370	85	198

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2022

### Caractéristiques socio-économiques

INSEE 2019	France	Commune	Quartier CV-VND	Val d'Argent	Champagne	Joliot-Curie
Revenu						
Taux de pauvreté		26,7	43,9	36,3	42,5	39,5
Taux de bas revenus		36,7	57,2	53,5	62,3	55,2



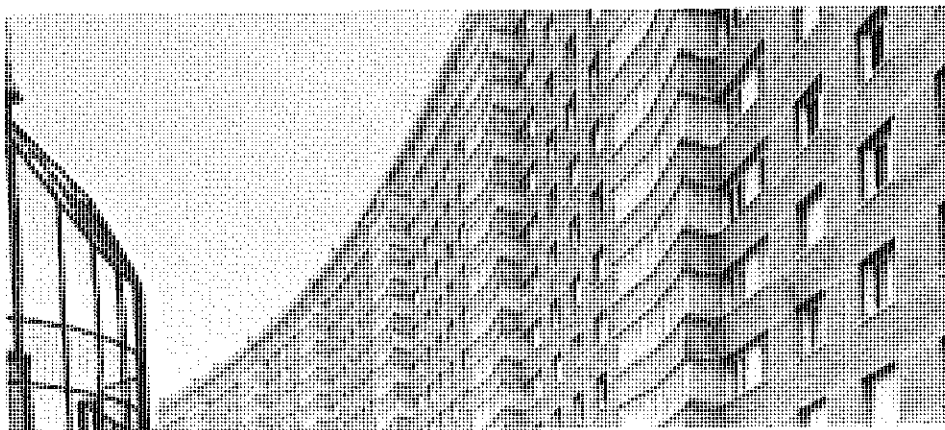
	France	Commune	Quartier CV VND	Val d'Argent	Champagne	Joliot-Curie
Taux d'emploi des 15-64 ans		61,4*	60,4	52,2	53,4	50,9
Hommes		67,6*	66,7	58,3	63,6	56,8
Femmes		56,3*	51,4	46,6	42,6	45,3
Taux de chômage		15,9*	17,1	24,2	21,3	28,4
Part de logements sociaux		33,3	68,8	68,4	>95	>95
Part de locataires		53,8*	84,6	79,9	99,3	96

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019

SDES, répertoire du parc locatif 2021

\*INSEE 2020

## PROJET DU QUARTIER CHAMPAGNE



### Le cadre de définition du projet

Le QPV Champagne est principalement incarné par la Cité Champagne. C'est un bâtiment « signal » qui fait partie du patrimoine urbain d'Argenteuil d'après-guerre.

Situé au pied des buttes des châtaigniers, c'est un quartier d'habitat social enclavé – desservi par la seule ligne de bus 18 - au sein d'un quartier pavillonnaire parmi les plus aisés d'Argenteuil, et de fait un lieu de concentration de ménages fragilisés.

#### Les principales difficultés du quartier

- Déficit de commerces de proximité.
- Pas ou peu d'interactions entre le QPV et le reste du quartier pavillonnaire.
- Un quartier très éloigné des pôles d'échange avec une faible desserte par les transports en commun (une seule ligne de bus (N°18 avec une fréquence entre 15 et 30 minutes) et une fin de fonctionnement des lignes trop tôt.
- Un quartier qui est quasiment sur toute sa surface en pente forte, ce qui complique les déplacements piétons (personnes à mobilité réduite et les parents non véhiculés chargés d'une poussette) et cyclistes.
- Une présence de trafic de stupéfiants.
- Indicateurs sociaux marqués (taux de retard en 3<sup>ème</sup> élevé).

#### Les leviers / les points d'appui

- Réhabilitation Cité Champagne et Roussillon par le bailleur ABH à venir.
- Proximité avec la butte des Châtaigniers (« poumon vert » pour le Quartier).
- Présence de la maison de quartier labellisée Centre social et de permanences CAF.
- Amicale de locataires Champagne et Amicale de locataires Roussillon toutes les deux actives.
- Des associations sportives (Escale, ESC, COMA, club escalade, futsal) qui interviennent sur le quartier au sein du gymnase des Châtaigniers.
- Rééquilibrage des attributions logement social.
- Permis de diviser.

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- Avoir créé de **nouvelles modalités de partenariats entre les porteurs de projets** dans la continuité des ateliers mis en œuvre cette année (synergies, indicateurs communs, passerelles...)
- Avoir tissé des **liens entre les QPV et le quartier de référence**
- Avoir mis en œuvre des **projets communs à l'ensemble de la ville**
- Avoir consolidé une **stratégie de communication autour de l'image des quartiers**
- Avoir lutté contre préjugés et idées reçues pour **favoriser l'engagement et la participation des habitants et les rendre pleinement acteurs**

## Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions pour favoriser **l'emploi pour les jeunes** : déploiement du Comité Local École Entreprise (CLEE) (faire connaître, orienter sur des filières)
- ✓ Projet **engagement citoyenneté des jeunes** : développer une plateforme d'interconnaissance et d'identification de jeunes pour favoriser un engagement citoyen.
- ✓ Travailler une **déclinaison de France Travail** aux quartiers Prioritaires (Outils, gouvernance, réseaux etc...)
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les **familles actrices de leur santé de façon globale** (prévenir, sensibiliser, accompagner, orienter)
- ✓ Construire un **programme renforcé autour de la parentalité** et des valeurs citoyennes, articulé avec les autres démarches, Cité Educative, Centres sociaux Espace de Vie Sociaux EVS, PRE...)
- ✓ Sport jeune : un programme **d'actions et de valorisation d'actions pratiquées** par les jeunes filles dans un souci d'égalité dans la pratique sportive
- ✓ Construire un programme de **dispositifs sportifs à destination des jeunes des quartiers**, dans la dynamique d'héritage des Jeux Olympiques
- ✓ Favoriser les actions visant à **rendre les familles éco-responsables** : éco-gestes, réemploi, sensibilisation à la biodiversité, ...
- ✓ Construire un programme d'actions visant à faire découvrir des **pratiques culturelles variées pour les jeunes**
- ✓ Permettre **l'apprentissage des bases du français**, et l'acquisition de savoirs de base
- ✓ Faciliter l'accès aux **structures culturelles de proximités aux familles**
- ✓ Développer une **approche participative** et une **stratégie de communication** pour l'ensemble des projets.



## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

#### Equipements publics

- MQ (annexe le Colporteur)
- Etablissements scolaires

#### Acteurs de terrain

- Club de prévention Le Valdocco
- Bailleur social ABH
- Directions de la ville : Sports et vie associatives, Vie des quartiers, Jeunesse, Culture et Tourisme, Education/Enfance, Emploi, Economie Formation Insertion, Habitat Logement,

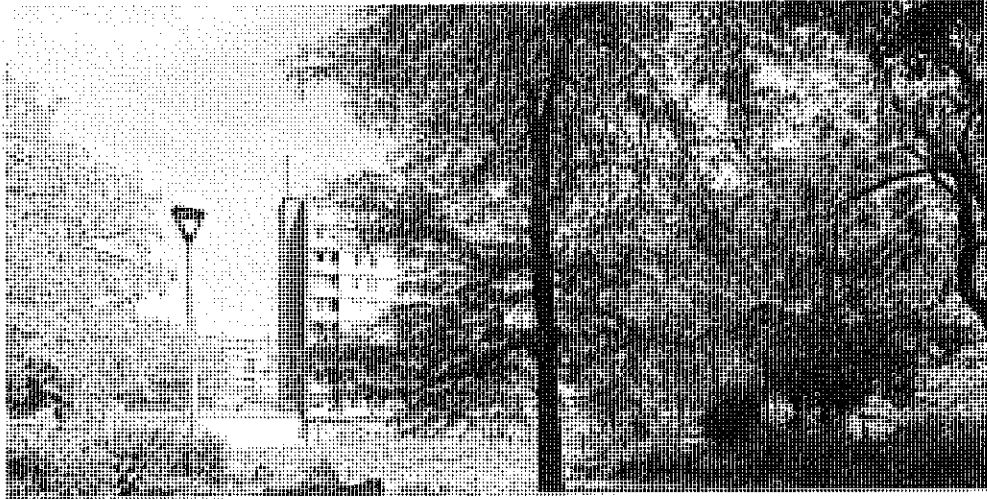
### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Comité Local Ecole Entreprise
- Dispositifs de l'emploi
- Plan régional d'insertion pour la jeunesse
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de santé
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Dispositifs éducatifs (Cité éducative, PRE, CLAS)

#### Incluant la participation habitants :

- Comité de quartiers
- Conseil Municipal des Jeunes
- Conseil des Enfants
- Université Inter-âges
- Amicales de locataires
- Conseil Citoyen

## PROJET DU QUARTIER JOLIOT CURIE



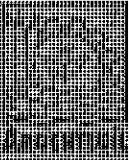
### Le cadre de définition du projet

De fait, la ceinture ferrée, l'A15 et la butte d'Orgemont constituent des coupures urbaines et physiques, qui distendent les liens entre Orgemont et les autres quartiers du centre-ville ; avec pour conséquences une identité urbaine propre, et des pratiques quotidiennes de mobilité et d'accessibilité aux services/équipements/polarités des communes limitrophes (Epinay-sur-Seine et Saint-Gratien).

Le quartier d'Orgemont présente une **sociologie contrastée**, entre d'une part **des secteurs pavillonnaires plutôt aisés** et **des secteurs de logement social plutôt paupérisés**, notamment sur **l'ensemble Joliot-Curie**.

Pour autant, le QPV bénéficie d'une centralité **constituée autour du marché de Joliot Curie**, de la galerie marchande (vieillissante), et d'équipements publics très qualitatifs et récents avec la maison de quartier Guy Moquet, le théâtre Sochon et le centre de loisirs, réalisés dans le cadre du projet ANRU.

Une étude urbaine a été réalisée sur cette partie du quartier pour accompagner et maîtriser le développement urbain en mutation, afin d'éviter une densification excessive, et de développer une nouvelle entrée de ville qualitative. L'objectif est également **d'atténuer la coupure urbaine** de l'autoroute A15 avec un **traitement des espaces publics qualitatifs et propices aux mobilités actives**, notamment en redéveloppant des perméabilités et des trames vertes entre ces tissus d'habitat collectif et individuel, et vers la Seine, avec l'aménagement futur du chemin de halage.



### Les principales difficultés du quartier

- Une **présence de trafic de stupéfiants** installé de longue date ; nuisances liées (occupations des halls, nourrices...),
- Présence de SDF sur l'espace public notamment dans la halle marchande avec consommation d'alcool.
- Difficultés sociales importantes : addiction, pauvreté
- Sur-représentation des personnes âgées
- Absence de lycée (rattachement au secteur Centre-ville)
- Tissu associatif assez faible
- Phénomène d'errance des jeunes
- **Phénomène de délinquance et rixes** entre bande de quartiers de villes différentes (Epinay-sur-Seine et Saint-Gratien)

### Les leviers / les points d'appui

- Présence du marché de Joliot qui draine des habitants d'Epinay sur Seine (Quartier Orgemont) et de Saint-Gratien (Les Raguenets)
- Présence de la maison de quartier (labellisée Centre social par la CAF et labellisé Maison France Service.
- Permanences CAF
- Une localisation du quartier à l'interface des communes d'Epinay-sur-Seine et Saint-Gratien, et donc une fréquentation par les habitants d'équipements également de ces deux communes (ainsi, les enfants du collège Joliot-Curie mènent des activités autant à Argenteuil que dans les villes avoisinantes ; fréquentation de la gare d'Epinay-sur-Seine ainsi que du cinéma, etc.).
- **Des équipements publics rayonnants** (maison de quartier, salle de spectacle Maurice Sochon, plateau sportif, marché...)
- Rééquilibrage des attributions logement social
- Permis de diviser

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- ⇒ Avoir créé de nouvelles **modalités de partenariats** entre les porteurs de projets dans la continuité des ateliers mis en œuvre cette année (synergies, indicateurs communs, passerelles...)
- ⇒ Avoir **tissé des liens entre les QPV et le quartier de référence**
- ⇒ Avoir mis en œuvre des **projets communs** à l'ensemble de la ville
- ⇒ Avoir consolidé une stratégie de **communication autour de l'image des quartiers**
- ⇒ Avoir lutté contre préjugés et idées reçues pour **favoriser l'engagement et la participation des habitants et les rendre pleinement acteurs**

### Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions pour favoriser **l'emploi pour les jeunes** : déploiement du Comité Local École Entreprise (CLEE) (faire connaître, orienter sur des filières)

- ✓ Projet engagement citoyenneté des jeunes : développer une plateforme d'interconnaissance et d'identification de jeunes pour favoriser un engagement citoyen
- ✓ Travailler une déclinaison de France Travail pour les quartiers Prioritaires (Outils, gouvernance, réseaux etc...)
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles actrices de leur santé de façon globale (prévenir, sensibiliser, accompagner, orienter)
- ✓ Construire un programme renforcé autour de la parentalité et des valeurs citoyennes, articuler avec les autres démarches, Cité Educative, Centres sociaux Espace de Vie Sociaux EVS, PRE...)
- ✓ Sport jeune : un programme d'actions et de valorisation d'actions pratiquées par les jeunes filles dans un souci d'égalité dans la pratique sportive
- ✓ Construire un programme de **dispositifs sportifs à destination des jeunes des quartiers**, dans la dynamique d'héritage des Jeux Olympiques
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles éco-responsables (éco-gestes, réemploi, sensibilisation à la biodiversité)
- ✓ Construire un programme d'actions visant à faire découvrir des pratiques culturelles variées pour les jeunes
- ✓ Permettre l'apprentissage du français, et l'acquisition de savoirs de bases
- ✓ Faciliter l'accès des familles aux structures culturelles de proximité
- ✓ Développer une approche participative et une stratégie de communication pour l'ensemble des projets

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

#### Equipements publics

- Maison de Quartier
- Centres de loisirs
- Salle Maurice Sochon
- Etablissements scolaires

#### Acteurs de terrain

- Club de prévention Le Valdocco
- Bailleur social ABH
- Directions de la ville : Sports et vie associatives, Vie des quartiers, Jeunesse, Culture et Tourisme, Education/Enfance, Emploi, Economie Formation Insertion, Habitat Logement,

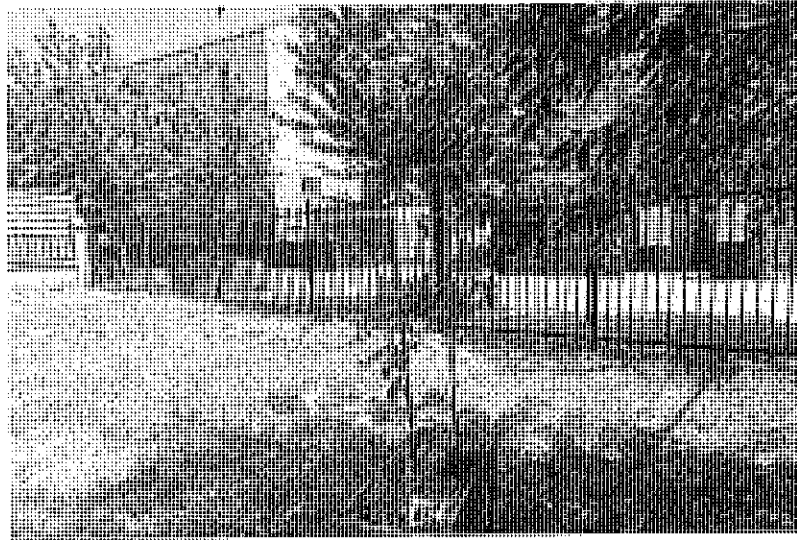
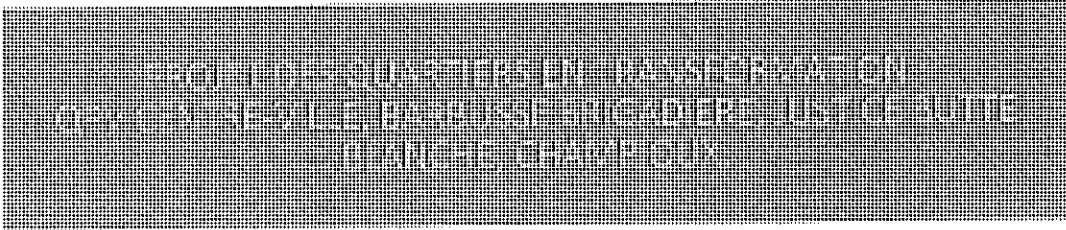


## Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Comité Local Ecole Entreprise
- Dispositifs de l'emploi
- Plan régional d'insertion pour la jeunesse
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de santé
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Dispositifs éducatifs (Cité éducative, PRE, CLAS)

### Incluant la participation habitants :

- Comité de quartiers
- Conseil Municipal des Jeunes
- Conseil des Enfants
- Université Inter-âges
- Amicales de locataires
- Conseil Citoyen



### Le cadre de définition du projet

Historiquement, les QPV situés au centre-ville et sur le secteur Val-Notre-Dame sont partie intégrante du noyau du développement urbain d'Argenteuil. C'est un secteur global, pour lequel l'ambition municipale à moyens et longs termes est de « reconquérir » les berges de Seine afin d'en faire une vitrine pour les entrées de ville et le lien au fleuve.

Il a fait l'objet d'études de planification pour maîtriser et accompagner le développement urbain et pour améliorer les équilibres territoriaux et de cohésion sociale dans la prochaine décennie.

#### Plusieurs projets permettent ainsi de reconstituer un environnement urbain qualitatif :

- Des **opérations d'aménagement**, source d'attractivité visant la lutte active contre l'habitat indigne et dégradé qui accueille des populations en difficulté dans le tissu pavillonnaire éloignées des services et commerces.
- La **requalification d'espaces publics stratégiques pour en faire de nouvelles centralités** : la place du 11 novembre (Au cœur d'un périmètre de Renouvellement Urbain), l'avenue Jean Jaurès sur le Val Notre-Dame, l'avenue Gabriel Péri en centre-ville, axe d'entrée de ville comportant une part significative d'habitat social, dynamisera les services et commerces du secteur.
- **L'insertion du transport en commun en site propre Bus entre Seine**, qui traversera les deux secteurs concernés (Centre-ville et Val Notre Dame), et accompagnera les opérations d'aménagement économique et d'habitat sur le secteur de la Porte Saint-Germain.

### Les principales difficultés du quartier

- **Habitat dégradé** : un parc d'habitat privé qui accueille une population précarisée
- Des liaisons douces très peu développées sur le secteur
- De manière générale, le quartier connaît une **hausse importante des problématiques de sécurité**, (vendeurs de cigarettes aux abords de la gare, nuisances associées)
- Présence de trafic de stupéfiants

### Les leviers / les points d'appui

- Une **présence d'équipements et services** à disposition des habitants sur le centre-ville
- Présence de **commerces de proximité et d'espaces verts de qualité**
- Un **secteur bien desservi par les transports en commun (réseau bus)** ; enjeu de faciliter l'accès pour le secteur Justice Butte blanche
- Transport en commun en site propre « bus entre-seine » à venir
- Présence de structures de garde petite enfance
- **Pôle commercial de la Porte-Saint-Germain** constituant une centralité secondaire à conforter à l'échelle d'Argenteuil
- Présence de deux marchés importants Champioux et Héloïse - au rayonnement au-delà d'Argenteuil, favorisant la circulation de personnes extérieures au quartier
- Des équipements culturels de rayonnement intercommunal (Figuier Blanc, Cave Dîmière et conservatoire à rayonnement départemental) au Centre-ville
- Une maison de quartier labellisée centre social par la CAF accueillant la mission Emploi de la ville d'Argenteuil.
- Une maison de quartier labellisée Centre social par la CAF et Maison France Services
- 2 structures labellisée Espace de Vie Sociale par la CAF (Momarte et Racines et Horizons)
- Présence des locaux du PLIE et de la Mission Locale au centre-ville
- Future maison des associations Nelson Mandela (secteur Val Notre Dame)
- Ouverture récente de la maison des commerces et de l'artisanat au Centre-Ville
- Présence d'un Centre Municipal de Santé
- Présence d'équipement Sportifs : Stade du marais, Stade Alain Mimoun
- QRR (Quartier de Reconquête Républicaine) Bataillon de la prévention
- Permis de louer/permis de diviser sur le secteur Val Notre Dame

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

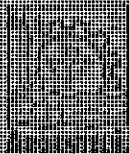
- Avoir créé de **nouvelles modalités de partenariats** entre les porteurs de projets dans la continuité des ateliers mis en œuvre cette année (synergies, indicateurs communs, passerelles...)
- Avoir **tissé des liens entre les QPV et le quartier de référence**
- Avoir mis en œuvre des **projets communs à l'ensemble de la ville**
- Avoir consolidé une **stratégie de communication autour de l'image des quartiers**
- Avoir lutté contre préjugés et idées reçues pour favoriser l'engagement et la participation des habitants et les rendre pleinement acteurs

## Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions pour favoriser **l'emploi pour les jeunes** : déploiement du Comité Local École Entreprise (CLEE) (faire connaître, orienter sur des filières)
- ✓ Projet engagement citoyenneté des jeunes : développer une plateforme d'interconnaissance et d'identification de jeunes pour favoriser un engagement citoyen.
- ✓ Travailler une déclinaison de France Travail aux quartiers Prioritaires (Outils, gouvernance, réseaux etc...)
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles actrices de leur santé de façon globale (prévenir, sensibiliser, accompagner, orienter)
- ✓ Construire un programme renforcé autour de la parentalité et des valeurs citoyennes, articuler avec les autres démarches, Cité Educative, Centres sociaux Espace de Vie Sociaux EVS, PRE...)
- ✓ Sport jeune : un programme d'actions et de valorisation d'actions pratiquées par les jeunes filles dans un souci d'égalité dans la pratique sportive
- ✓ Construire un programme de **dispositifs sportifs à destination des jeunes des quartiers**, dans la dynamique d'héritage des Jeux Olympiques
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles éco-responsables (éco-gestes, réemploi, sensibilisation à la biodiversité)
- ✓ Construire un programme d'actions visant à faire découvrir des pratiques culturelles variées pour les jeunes
- ✓ Permettre l'apprentissage des du français et l'acquisition de savoirs de base
- ✓ Faciliter l'accès des familles aux structures culturelles de proximité
- ✓ Développer une approche participative et une stratégie de communication pour l'ensemble des projets.



## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030



### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

#### Equipements Publics :

- Conservatoire
- Médiathèque
- Maison de quartier Centre-Ville et Val Notre Dame
- Espace Nelson Mandela
- Maison des langues
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Mission locale
- Structure Information Jeunesse
- Centres de loisirs

#### Acteurs de terrain :

- Club de prévention Contact
- Bailleurs sociaux
- Etablissements scolaires
- Associations
- Directions de la ville : Sports et vie associatives, Vie des quartiers, Jeunesse, Culture et Tourisme, Education/Enfance, Emploi, Economie Formation Insertion, Habitat Logement,

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Comité Local Ecole Entreprise
- Plan régional d'insertion pour la jeunesse
- Dispositifs de l'emploi
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de santé
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Dispositifs éducatifs (Cité éducative, PRE, CLAS)

#### Incluant la participation habitants :

- Comité de quartiers
- Conseil municipal des jeunes
- Conseil des Enfants
- Université Inter-âges
- Amicales de locataires
- Conseil Citoyen

## PROJET DES QPV VAL D'ARGENT SUD ET VAL D'ARGENT NORD



### Le cadre de définition du projet

Le Val d'Argent est un *quartier de grands ensembles*, avec une identité forte et emblématique. Il accueille des logements sociaux et des copropriétés en partie fragilisées ; il a bénéficié d'un projet ANRU d'ampleur (PRU du Val d'Argent) et bénéficie aujourd'hui d'un important programme de soutien aux copropriétés en difficultés pour les aider à leur redressement et ou à la rénovation énergétique.

Au Val Nord, le secteur des terrasses correspond à un urbanisme de dalle en limite de voie ferrée et d'une grande zone d'activités vieillissante (ZAE du Val d'Argent). Cette ZAE fait l'objet de réflexions de modernisation, en matière d'aménagement et d'amélioration du bâti, ainsi que d'accueil d'entreprises orientées sur des secteurs d'avenir.

La gare du Val d'Argenteuil, constitue le **point principal et commun d'accessibilité performante, pour les deux quartiers Nord et Sud.**

Avec le temps, ils se sont constitués en tant que centralités urbaines secondaires à l'échelle de la ville, quasi-autonomes l'une de l'autre.

**L'axe Utrillo constitue dans ce cadre urbain une avenue de liaison**, et de densification à la faveur d'une opération immobilière d'envergure et qualitative sur le secteur Balzac, et de réaménagement d'espaces publics connexes.

L'ensemble Val d'Argent Nord-Sud incarne à lui seul l'**ambition de transformation de l'image de la Ville.**

Une **riche vie associative**, et une certaine **densité d'équipements publics**, sont les atouts existants qui doivent permettre de (re)tisser des liens autour de projets socio-économiques et culturels communs.

#### Les principales difficultés du quartier

- Un quartier classé en Zone de Sécurité Prioritaire
- Présence de **trafic de stupéfiants**
- Quartier où l'on retrouve la plus **forte densité de logements**.
- **Déficit d'offre commerciale** du quotidien sur le secteur des Terrasses

#### Les leviers / les points d'appui

- Zone de Sécurité Prioritaire ZSP
- Présence de structures de garde petite enfance
- **Nombreuses associations actives** sur le quartier
- Une **présence d'équipements** et services à disposition des habitants
- **3 centres sociaux associatifs** et une **maison de quartier** labellisée centre social par la CAF
- Une **Maison de quartier en cours de labellisation Espace de Vie Sociale** par la CAF
- Les deux maisons de quartiers labellisées Maison France Services
- Permanences CAF
- **Proximité de la gare du Val d'Argent**
- Un **secteur bien desservi** par les transports en commun
- Présence de **commerces de proximité** et d'espaces verts de qualité
- Présence de **nombreux équipements publics dans le quartier**, notamment scolaires, sportifs et culturels
- **Projet de rénovation et d'extension de la Médiathèque DESNOS**.
- Présence de l'Hôpital et d'un Centre municipal de santé
- Quartier jeune : plus de 40 % de -25 ans
- **Activités économique et commerciale importantes**
- Zone Franche Urbaine (ZFU)
- ORCOD Opération Réhabilitation des Copropriétés Dégradées
- Permis de diviser

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

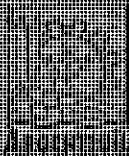
- Avoir créé de nouvelles **modalités de partenariats** entre les porteurs de projets dans la continuité des ateliers mis en œuvre cette année (synergies, indicateurs communs, passerelles...)
- Avoir tissé des **liens entre les QPV et le quartier de référence**
- Avoir mis en œuvre des **projets communs** à l'ensemble de la ville
- Avoir consolidé une **stratégie de communication autour de l'image des quartiers**
- Avoir lutté contre préjugés et idées reçues pour favoriser **l'engagement et la participation des habitants et les rendre pleinement acteurs**

## Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions pour favoriser **l'emploi pour les jeunes** : déploiement du Comité Local École Entreprise (CLEE) (faire connaître, orienter sur des filières)
- ✓ Projet engagement citoyenneté des jeunes : développer une plateforme d'interconnaissance et d'identification de jeunes pour favoriser un engagement citoyen.
- ✓ Travailler une déclinaison de France Travail aux quartiers Prioritaires (Outils, gouvernance, réseaux etc...)
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles actrices de leur santé de façon globale (prévenir, sensibiliser, accompagner, orienter)
- ✓ Construire un programme renforcé autour de la parentalité et des valeurs citoyennes, articuler avec les autres démarches, Cité Educative, Centres sociaux Espace de Vie Sociaux EVS, PRE...)
- ✓ Sport jeune : un programme d'actions et de valorisation d'actions pratiquées par les jeunes filles dans un souci d'égalité dans la pratique sportive
- ✓ Construire un programme de **dispositifs sportifs à destination des jeunes des quartiers**, dans la dynamique d'héritage des Jeux Olympiques
- ✓ Favoriser les actions visant à rendre les familles éco-responsables (éco-gestes, réemploi, sensibilisation à la biodiversité)
- ✓ Construire un programme d'actions visant à faire découvrir des pratiques culturelles variées pour les jeunes
- ✓ Permettre l'apprentissage des du français et l'acquisition de savoirs de base
- ✓ Faciliter l'accès des familles aux structures culturelles de proximité
- ✓ Développer une approche participative et une stratégie de communication pour l'ensemble des projets.



## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030



### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

#### Equipements publics

- Médiathèque
- Maison de quartier Val d'Argent nord et Val d'Argent sud
- Hôpital
- Centre municipal de Santé
- Conservatoire Mario Monti
- Les studios Mario Monti (Conservatoire)
- Locaux du PRE
- Centres de loisirs

#### Acteurs de terrain

- Club de prévention Contact et Valdocco
- Bailleurs sociaux
- Etablissements scolaires
- Associations
- Centres sociaux associatifs
- Directions de la ville : Sports et vie associatives, Vie des quartiers, Jeunesse, Culture et Tourisme, Education/Enfance, Emploi, Economie Formation Insertion, Habitat Logement,

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Comité Local Ecole Entreprise
- Plan régional d'insertion pour la jeunesse
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Contrat local de santé
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Cité éducative
- Programme Réussite Educative
- Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

#### Incluant la participation habitants :

- Comité de quartiers
- CMJ
- Conseil des Enfants
- Université Inter-âges
- Amicales de locataires
- Conseil Citoyen

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030 commun à l'ensemble des quartiers

### Les engagements financeurs/contributeurs

#### Acteurs

Etat  
Ville  
Région  
Département

#### Financements/dispositifs mobilisables

Etat et agences / Opérateurs  
Education Nationale  
CAF  
ARS

*Eléments du projet dont les financements/engagements ne sont pas identifiés (donc sur lesquels flécher en priorité une interpellation du droit commun et/ou les crédits spécifiques et/ou l'interpellation d'acteurs privés) :*

- Contribution financière ou en ingénierie du Département est un enjeu essentiel pour soutenir des actions pour lesquels il est chef de file ou acteur de premier plan. (Autonomie, PMI, Volet social, jeunesse âge collège, pacte de Solidarité, plan de lutte contre la pauvreté)

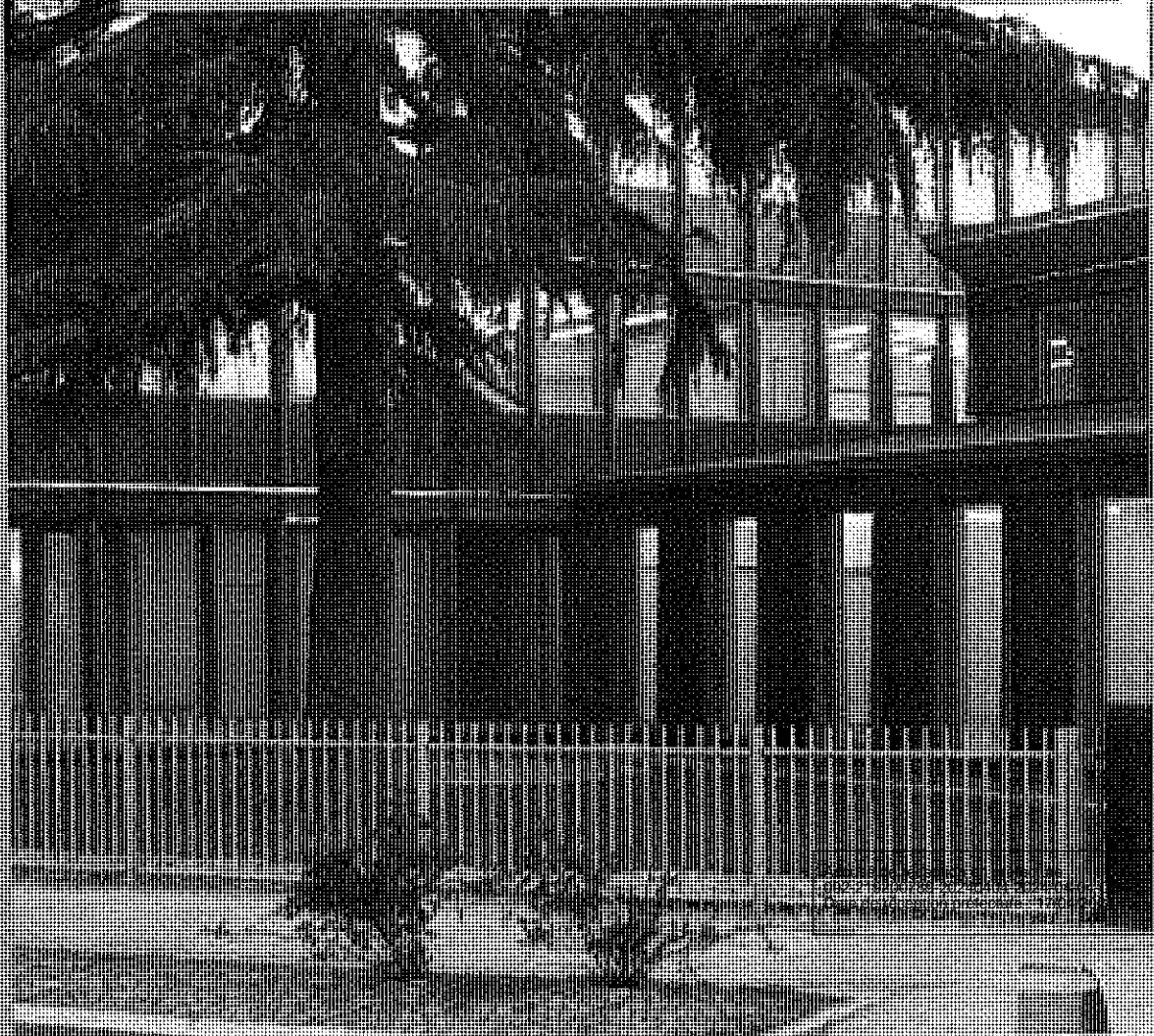


UNIVERSITY OF SILESIA  
FACULTY OF ARCHITECTURE AND URBAN PLANNING



## INTERNATIONAL

- 12th International Symposium on Architectural Education
- 12th International Symposium on Architectural Education
- 12th International Symposium on Architectural Education
- 12th International Symposium on Architectural Education



2022-2023



MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

## VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

### LES ENJEUX COMMUNAUX DE LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

#### Présentation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le contexte communal

La commune d'Asnières-sur-Seine comprend **un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)** : les Hauts d'Asnières. Ce quartier a été défini dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire selon les critères de population et de revenus inscrits dans la loi. De fait, les territoires de la géographie prioritaire se distinguent par un **taux de pauvreté significatif**, situé autour de **30%**, **près de deux fois supérieur à la moyenne nationale située à 14,6%**. Cette situation motive l'inclusion de ces quartiers dans les programmes de la politique de la ville pour lutter contre les poches de pauvreté. Les deux QPV Grésillons sortent de cette géographie et la partie asniéroise Agnettes fusionne avec les Hauts d'Asnières.

Ce quartier connaît une extension à certains immeubles, en plus de la partie asniéroise des Agnettes. Cette nouvelle géographie fait passer le QPV à **10 800 personnes**, contre 6 900 auparavant.

#### Profil socio-économique des habitants par quartier

Au niveau de la population globale habitant en QPV sur la commune, un premier élément de distinction est sa **jeunesse comparée au reste de la ville et à la moyenne nationale**. La **part des moins de 25 ans est de 38,7% de la population**, tandis que la moyenne nationale est de 29,3%. C'est une spécificité des Hauts d'Asnières, d'autant plus marquante que la ville d'Asnières elle-même est une ville jeune, mettant donc **les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat « Engagements Quartiers 2030 »**. Au-delà de la jeunesse, on note également l'existence d'enjeux familiaux avec une part de familles monoparentales excédant la moyenne nationale et communale. Ainsi, **34,3% des familles dans le QPV d'Asnières sont des familles monoparentales**, un nombre significativement supérieur à la moyenne nationale de 23,8%. Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment le revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins.

Concernant les indicateurs de revenus, le quartier Hauts d'Asnières a un **taux de pauvreté de 32,2% en 2019, mais il a diminué de manière considérable depuis 2014**. Néanmoins l'écart





MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

est notable avec le **taux de pauvreté mesuré à l'échelle de la commune puisque celui-ci est de 15,3%**. Le taux de bas revenus éclaire aussi cette disparité puisqu'une différence de plus de 28 points est à noter entre celui de la commune et celui du quartier prioritaire.

L'insertion professionnelle est un défi pour les habitants du QPV à Asnières-sur-Seine. En effet, **l'insertion professionnelle des habitants des QPV reste moindre** comparée aux autres quartiers de la ville, avec un taux d'emploi et un niveau de diplôme plus faible. Le quartier Hauts d'Asnières a donc un **taux d'emploi de 54,3% en 2021**, notablement inférieur à la moyenne communale de 70,5% même s'il convient de souligner que l'insertion professionnelle s'y est sensiblement améliorée avec une hausse du taux d'emploi depuis 2018.

Les habitants sont également confrontés à des **défis spécifiques en matière de logement**. De fait, les habitants du quartier prioritaire sont en **quasi-totalité locataires**, contrastant encore avec le reste de la commune où le **statut d'occupation des ménages est plus équilibré entre propriétaires et locataires**. Parmi ces locations, la part de logements sociaux dans le parc locatif est également importante.

### Caractéristiques démographiques :

Les statistiques de l'INSEE, se réfèrent à l'ancienne géographie prioritaire et seront actualisées avec celles de la nouvelle géographie prioritaire.

	France	Commune	Hauts d'Asnières (hors Agnettes)
Hommes (%)	48,4	47,8	47,1
Femmes (%)	51,6	52,2	52,9
Moins de 25 ans (%)	29,3	31,7	38,7
Part de familles monoparentales (%)	23,8	nd	34,3

Sources : Insee, recensement de la population 2019

	Commune	Hauts d'Asnières (hors Agnettes)
Population (2018)	85 946	7 227
Nombre de foyers allocataires de la CAF	17 498	2 014
<i>Dont RSA socle</i>	2 246	363
<i>Dont Prime d'activité</i>	4 270	690
Population couverte par une prestation CAF	45 403	5 067
Demandeurs d'emploi toutes catégories	8 903	979
<i>Femmes</i>	4 460	486
<i>Hommes</i>	4 443	493

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021



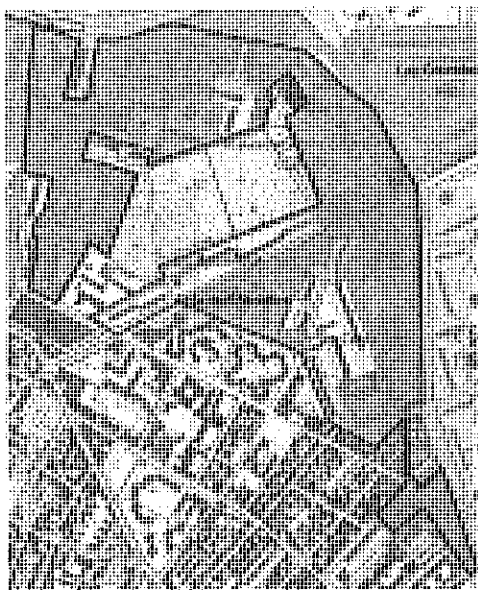
MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

## Caractéristiques socio-économiques :

	France	Asnières-sur-Seine	Hauts d'Asnières (hors Agnettes)
<b>Revenu</b>			
Taux de pauvreté	14,6	15,3	32,2
Taux de bas revenus	nd	20,7	48,9
<b>Emploi</b>			
Taux d'emploi des 15-64 ans (Insee : 2017)	68,1	70,5	54,3
Hommes	70,8	/	55,8
Femmes	65,6	68,5	51,6
Taux de chômage	8,4	10,6	23,1
<b>Logement</b>			
Part de logements sociaux	15,6	22,1	95
Part de locataires	39,9	56,1	96,8

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019

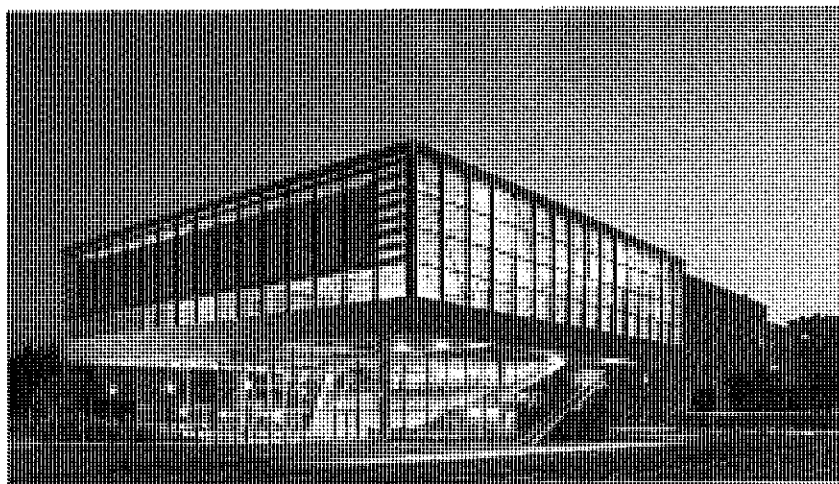
SDES, répertoire du parc locatif 2021





Mairie  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

## PROJET DU QUARTIER HAUTS D'ASNIÈRES



### Le cadre de définition du projet

Le quartier Hauts d'Asnières se situe à la frontière avec les communes de Gennevilliers (quartier des Courtilles et le Fossé de l'Aumône) et de Colombes (quartier des Fossés-Jean).

Les Hauts d'Asnières compte une population de **7 392 habitants** soit **8,4% de la population de la commune** qui est de 88.004 habitants, avec un pourcentage de **47,1% d'hommes** et **52,9% de femmes**.

Le quartier se caractérise par :

- Un part des moins de 25 ans est 38,7% et des 60 ans et plus est de 19,4%
- Un taux d'emploi des 15-64 ans de 53,5% (dont 51,4% de femmes, contre un taux d'emploi de la commune de 71,0%.
- Sur 8380 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, 980 demandeurs d'emploi pour les Hauts d'Asnières (519 femmes et 461 hommes).

Le quartier dispose sur son territoire de la maison France Service, d'un point d'accès au droit, d'un nouveau centre de santé, du service de l'emploi de la ville ainsi que des équipements sportifs (stades et gymnase).

Un projet de renouvellement urbain est en cours sur le quartier sud des Hauts d'Asnières et Courtilles.

A l'échelle de la ville, deux principales difficultés sont rencontrées et sont observées à l'échelle du quartier Hauts d'Asnières :

- Le manque de médecin spécialiste et la désertification médicale
- Des rixes entre les jeunes de Colombes, de Gennevilliers et ceux d'Asnières-sur-Seine



Mairie  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

### Les principales difficultés du quartier

- Les incivilités
- Les relations dégradées entre force de l'ordre, jeunes et habitants du quartier
- Les rixes avec les jeunes de Gennevilliers notamment
- Le manque de médecins
- Le retour à une activité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi
- La conjoncture économique (inflation des prix) : difficultés à pouvoir s'alimenter pour des familles qui ont déjà des revenus très bas
- L'évitement scolaire

### Les leviers / les points d'appui

- Travail avec les bailleurs sociaux pour mener des actions de sensibilisation sur le cadre de vie
- Actions menées pour renouer les liens entre les habitants et les forces de l'ordre (projet Vision avenir, Prox'aventure)
- Travail en commun mené avec la ville de Gennevilliers pour des actions où les jeunes tissent des liens
- Ouverture en octobre 2023 de la maison de santé Espoirs d'Asnières (87 rue des Mourinoux) médecins généralistes, sage-femme, psychologue, Ergothérapeutes, podologue, kinésithérapeute
- Structures sportives de qualité sur le quartier / Point d'accès aux droits / Maison France service
- Les services du développement social et de la jeunesse dans le quartier et la présence de 2 centres sociaux (Aimé Césaire, et Louise Michel)
- Multiples associations locales de prise en charge des enfants, d'accès aux loisirs, aux droits, à l'éducation et au soutien à la parentalité

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

Quels sont les résultats auxquels on veut arriver, les améliorations attendues à court et moyen termes (max 5 items)

- ⊖ Avoir garanti **plus de sécurité** aux habitants du quartier
- ⊖ Avoir offert un **cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous**
- ⊖ Avoir nettement **renforcé l'accès aux droits et aux soins pour tous les habitants**
- ⊖ Avoir encadré la mise en place de **l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)**
- ⊖ Avoir renforcé et qualifié les **projets en faveur de l'enfance, la jeunesse et des familles**

### Les projets pour le quartier

- ✓ Mener le projet de renouvellement urbain du quartier sud des Hauts d'Asnières / Courtilles
- ✓ Mettre en place des actions permettant de favoriser la réussite scolaire





Mairie  
Asnières-sur-Seine

- ✓ Développer les actions pour renforcer le lien entre la police et les jeunes
- ✓ Développer le maillage entre associations de quartier-institutions-bailleurs et habitants (communication entre autres)
- ✓ Développer des actions pour l'accessibilité aux soins (bus santé) « aller vers les habitants » et soutenir l'installation de professionnels de santé
- ✓ Mener des actions sur les 6-12 ans sur les thématiques hygiène de vie (sommeil, sport et alimentation), développer le programme santé des femmes et développer une meilleure santé mentale (Espace santé jeunes)
- ✓ Améliorer le cadre de vie urbain, notamment à travers des actions d'aménagement (ex : aménagement de la dalle des Mourinoux)
- ✓ Accompagner l'émergence de nouveaux équipements structurants (ex : centre social)
- ✓ Renforcer le lien avec les bailleurs

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- Service de la ville d'Asnières-sur-Seine : direction du développement social, de l'emploi et de l'insertion, direction de la jeunesse et de la vie des quartiers ; direction de la santé
- Le centre social municipal Aimé Césaire
- Les centres sociaux
- La Maison des femmes
- La Mission Locale
- Les différentes associations des Hauts d'Asnières
- Club de prévention spécialisé PAGE
- La police municipale d'Asnières sur Seine dans le cadre du FIPD et de la médiation
- Les équipements culturels ( ex : médiathèque, micro-folie)
- Le réseau local des entreprises
- Les établissements scolaires
- Les acteurs de la santé et du soin
- Les acteurs institutionnels

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Créer des passerelles avec le conseil de quartier
- Développer les comités techniques territoriaux
- Renforcer les actions du CLSPD
- Dynamiser les échanges entre les professionnels ou les acteurs structurants engagés sur le quartier prioritaire

### Les engagements financeurs/contributeurs

#### Acteurs

État

Département  
Ville via le contrat de ville  
CAF  
ARS  
Bailleurs sociaux

#### Financements/dispositifs mobilisables

Financement Droit commun  
état /département/ville

LES ANIMATIONS

- ★ LES ANIMATIONS COMMUNALES
- ★ LES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LE VILLAGE
- ★ LES ANIMATIONS :
- École maternelle Saint Colombes
- École primaire Georges Bernier
- Quartier d'habitat collectif



## Présentation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le contexte communal

La commune de Colombes comprend **trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** : les **Fossés-Jean, Audra- Musiciens, Petit Colombes**. Ces quartiers ont été définis dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire selon les critères de population et de revenu inscrits dans la loi. De fait, les territoires en géographie prioritaire se distinguent par un **taux de pauvreté significatif, situé autour de 30 %, près de deux fois supérieur à la moyenne nationale, située à 14,6 %, 18% à Colombes et 12.2% dans le département**, soit un écart de plus de 20 points d'écart avec les quartiers les plus favorisés. Cette situation motive donc l'inclusion de ces quartiers dans les programmes de la politique de la ville.

Le périmètre de la géographie prioritaire est globalement stable par rapport à l'ancien dispositif. Seul le périmètre du quartier Audra-Musiciens connaît une extension aux quatre tours Audra, soit 1 400 habitants, situées en bordure du stade olympique Yves du Manoir. Cette nouvelle géographie prioritaire comprend donc **18 100 habitants répartis sur les trois quartiers de la manière suivante : 2 400 habitants dans le quartier Audra- Musiciens (tours Audra comprises), 6 700 dans le quartier des Fossés-Jean, et 9 100 dans le quartier du Petit Colombes**. On note une répartition inégale entre les trois quartiers, avec une concentration importante dans le quartier du Petit Colombes qui regroupe près de la moitié des habitants en QPV de la commune.

## Profil socio-économique des habitants par quartier

Cette partie vise à présenter les données sociodémographiques de chaque quartier. Les statistiques collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire permettent ainsi de déterminer le profil socio-économique des habitants des quartiers prioritaires, en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie, de parentalité, de revenus, d'insertion professionnelle et de logement.

Un premier élément de distinction de la population résidant en QPV est sa jeunesse, comparativement au reste de la ville et à la moyenne nationale. **La part des moins de 25 ans oscille entre 33 et 38 % de la population selon les quartiers**, tandis que la moyenne nationale est de 29,3 %. Il s'agit d'une spécificité des QPV d'autant plus marquante que la ville de Colombes elle-même est une ville jeune, mettant les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat « Engagements Quartiers 2030 ». En outre, s'agissant de la petite enfance, **17% des enfants de moins de 11 ans sont souvent considérés comme**



vulnérables à l'échelle de la commune. Cette proportion atteint **33% aux Fossés Jean, 31% au quartier Petit Colombes, 27.6% au quartier Musiciens**. Au-delà de la jeunesse, on note également l'existence d'enjeux en soutien à la parentalité avec une part de familles monoparentales excédant la moyenne nationale et communale. Ainsi, entre **32 % et 42 % des familles dans les QPV à Colombes sont des familles monoparentales**, un nombre significativement supérieur à la moyenne nationale de 23,8 %. Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire, comme en témoigne un recours plus important aux allocations CAF, et notamment au revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins.

Il convient de souligner les enjeux constants en matière de lutte contre la précarité, avec une vigilance particulière sur le quartier des Musiciens. Ainsi, **les quartiers du Petit Colombes et des Fossés-Jean ont un taux de pauvreté de 32,1 % et 30,9 % en 2019**, qui a diminué de manière significative depuis 2014. Cet enjeu est central pour le quartier des Musiciens puisque **le taux de pauvreté atteint 38,7 % en 2019**, en légère augmentation sur la période donnée.

L'insertion professionnelle est un défi pour les habitants des QPV à Colombes, notamment sur le quartier des Fossés-Jean. En effet, l'insertion professionnelle des habitants des QPV reste moindre comparée aux autres quartiers de la ville, avec un taux de chômage près de trois fois supérieur à celui de la commune. **Les quartiers du Petit Colombes et des Musiciens ont un taux d'emploi de 55,1 % et 61,7 % en 2021**, inférieur à la moyenne communale de 67,1 %, bien que l'insertion professionnelle se soit sensiblement améliorée avec une hausse du taux d'emploi depuis 2018. **La situation présente une acuité particulière aux Fossés-Jean, où le taux d'emploi a connu une chute importante de 57,9 à 52,2 %**. Les femmes sont particulièrement impactées, avec un écart de + 10 points du taux d'activité féminin en QPV comparé aux autres quartiers (84 vs 93).

En matière de logement, les habitants des trois quartiers prioritaires sont en quasi-totalité locataires, contrastant encore avec le reste de la commune où le statut d'occupation des ménages est plus équilibré entre propriétaires et locataires.

#### Caractéristiques démographiques :

Les statistiques de l'INSEE, se réfèrent à l'ancienne géographie prioritaire et seront actualisées avec celles de la nouvelle géographie prioritaire.

	France	Commune	Fossés-Jean	Petit Colombes	Les Musiciens
Hommes (%)	51,6	47,9	49,5	48,5	49,6
Femmes (%)	48,4	52,1	50,5	51,2	50,4
Moins de 25 ans (%)	29,3	33,4	35,4	38,2	nd
Part de familles monoparentales (%)	23,8	22,3	32,4	33,1	42,9

Sources : Insee, recensement de la population 2019



	Commune	Fossés-Jean	Petit Colombes	Les Musiciens
Population	86 052	6 451	8968	1 076
Nombre de foyers allocataires de la CAF	17 976	1 741	2 607	383
<i>Dont RSA socle</i>	2 622	298	469	69
<i>Dont Prime d'activité</i>	4 884	563	831	135
Population couverte par une prestation CAF	46 820	4 233	6 479	761
Demandeurs d'emploi toute catégories	8 780	894	1315	175
<i>Femmes</i>	4260	422	624	96
<i>Hommes</i>	4520	472	691	79

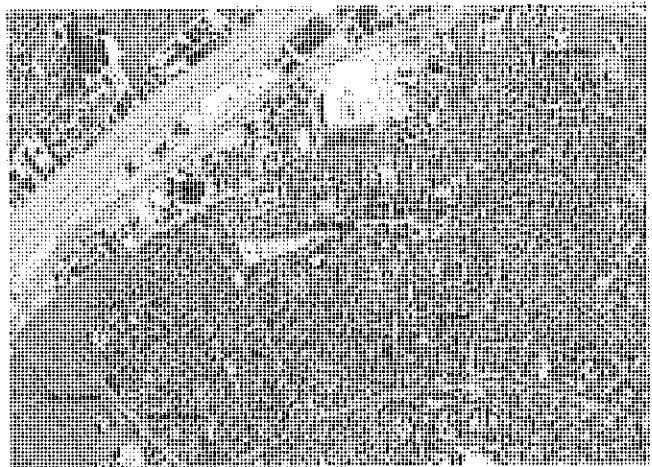
Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

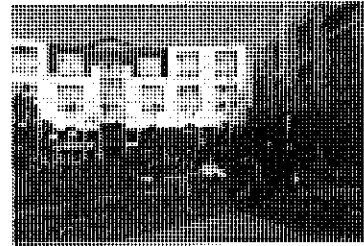
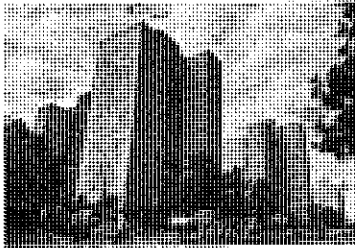
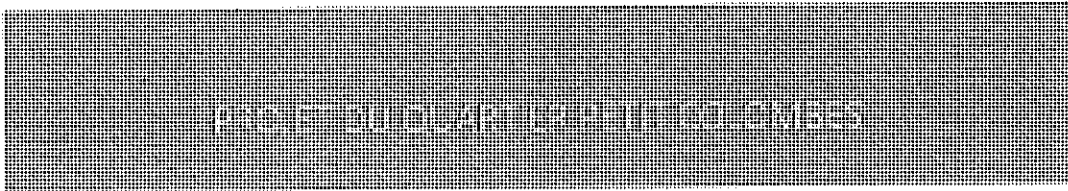
Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

### Caractéristiques socio-économiques :

	France	Colombes	Fossés-Jean	Petit Colombes	Les Musiciens
<b>Revenu</b>					
Taux de pauvreté	14,6	16,9	30,9	32,1	38,7
Taux de bas revenus	nd	24,6	46,8	47,3	56,5
	France	Colombes	Fossés-Jean	Petit Colombes	Les Musiciens
<b>Emploi</b>					
Taux d'emploi des 15-64 ans	68,1	67,1	52,2	55,1	61,7
<i>Hommes</i>	70,8	69,5	55,7	58,9	64,8
<i>Femmes</i>	65,6	64,9	49	51,7	58,5
Taux de chômage	8	6,5	22,2	20,4	Nd
<b>Logement</b>					
Part de logements sociaux	15,6	32,5	89,7	83,1	95
Part de locataires	39,9	52,1	90,6	87,8	98,6

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019  
SDES, répertoire du parc locatif 2021





## Le cadre de définition du projet

**Quartier prioritaire le plus peuplé de la ville de Colombes**, le quartier Petit Colombes compte près de 9 000 habitants (données 2018) et est marqué par une **forte proportion de jeunes** (39% de la population a moins de 25 ans)

Il réunit **deux bassins de vie distincts** :

- Les **grands immeubles des Grèves 1 et 2**, et son pôle commercial rénovés lors de la phase ANRU 1. Bordés au sud par la zone pavillonnaire, et au nord par la zone industrielle de la Prairie. En attente de l'arrivée du tramway T1.
- Le **secteur du Petit Colombes**, qui se déploie le long du boulevard Charles de Gaulle (T2 vers La Défense), avec comme cœur battant le carrefour des 4 Chemins et son centre commercial. Ce secteur est en proximité directe avec le quartier du Petit Nanterre, également situé en géographie prioritaire.

### Les principales difficultés du quartier

- **Insécurité**, points de deal, vente à la sauvette
- **Frontière interne** : Boulevard CdG qui scinde le Petit Colombes en 2
- **Temps long du relogement** lié au NPNRU
- **Offre médicale insuffisante** malgré 2 centres de santé (surtout santé mentale)
- **Eloignement des structures culturelles** (hors médiathèque)
- **Cumul d'indicateurs de précarité** : chômage, bas revenus, difficultés scolaires
- **Manque de structures jeunesse**

### Les leviers / les points d'appui

- **Projet NPNRU validé**
- **Cité Éducative** depuis 2022
- **Population jeune**
- **Offre de transports conséquente**
- **Proximité de Nanterre** : club de prévention commun (4C) et enjeux communs
- **Présence d'équipements structurants** : CSC, médiathèque, Maison France Services, Réussite Educative, Maison Santé Pluridisciplinaire, Mission Locale
- **Parc Lagravère**, équipements sportifs
- **Présence de commerces variés**

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier



- Avoir **significativement engagé et mis sur de bons rails le projet NPNRU** : le rendre lisible, accompagner les habitants lors de ses différentes phases.
  
- Avoir **rendu la sérénité au sein des espaces communs** (espaces publics et patrimoine bailleurs) les plus partagés : limitation significative des incivilités et ventes illégales.
  
- Avoir **poursuivi et consolidé le travail partenarial institué via la Cité Éducative pour la réussite des enfants** et favoriser la réalisation d'actions nouvelles issues de ces partenariats.
  
- Avoir **significativement amélioré la sécurité des habitants** au sein du quartier.
  
- Avoir mis en place des **projets structurants pour la Jeunesse du quartier**.
  
- Avoir amélioré la **gestion, l'aménagement et l'animation des espaces partagés** notamment en lien avec les bailleurs

### Indicateurs de réalisation

- Indicateurs de réalisation
- Informations régulières sous différentes formes
- Cellule dédiée au relèvement des habitants, continuité de l'activité associative

- Renforcement de la présence de la police municipale Place Aragon
- Fréquence et volumes des dépôts sauvages collectés.
- Appropriation par tous des espaces partagé.

- Qualité de l'articulation entre les Directions Enfance / Jeunesse et les partenaires en QPV (interconnaissance, relai réciproque des actions menées, projets communs)
- Nombre de jeunes mobilisés et de partenaires concernés

- Statistiques fournies par les polices nationales et municipales.
- Interroger régulièrement les habitants pour avoir leur ressenti sur le sujet

- Qualité de l'articulation entre les Directions Enfance / Jeunesse et les partenaires en QPV (interconnaissance, relai réciproque des actions menées, projets communs)
- Nombre de jeunes mobilisés et de partenaires concernés

### Les projets pour le quartier

- ✓ Renforcer le **lien police-jeunes** à travers des actions de **sensibilisation, de dialogue** entre les jeunes et les forces de l'ordre
- ✓ Mettre en œuvre des actions de **lutte contre les incivilités** et les pratiques illégales et de lutte contre les **addictions** à destination de l'ensemble des habitants, en particulier des jeunes
- ✓ Renforcer les actions favorisant l'**autonomisation des parents** et accompagner le lien parents enfants : groupes de parole parentalité, accompagnement au numérique, ateliers ASL, actions parents-enfants, en lien via la Cité Éducative avec tous les acteurs éducatifs
- ✓ Favoriser l'accès à une **alimentation saine** et à une **activité physique** : lutte contre l'épidémie d'obésité via des actions de **sensibilisation**, proposer des **circuits courts** type AMAP au sein des QPV en lien avec les bailleurs.
- ✓ **Réaménager et se réappropriier les espaces publics** dans le quartier en favorisant la présence humaine des divers acteurs à travers des actions conviviales en direction des habitantes et habitants.
- ✓ Mener des actions visant à favoriser l'**insertion professionnelle** : lever les freins à l'insertion, développer la connaissance et l'accompagnement dans l'orientation et l'insertion en partenariat avec les entreprises, établissements scolaires, associations et habitants (création d'outils simples rendant lisibles les différents parcours)
- ✓ Mener des actions pour **promouvoir l'égalité femme-homme** : développer des actions de prévention et lutte contre les inégalités dès l'école
- ✓ Mener des **actions à destination des jeunes** : créer des **dispositifs d'accueil** mener des actions visant à homogénéiser la prise en charge des élèves exclus (collège – lycée) via des conventions associations / police / pompiers, etc.
- ✓ Encourager la **coordination et les synergies entre les dynamiques Cité Éducative / PRIJ / NPNRU-clauses d'insertion** (Mission Locale, Pôle emploi, Emploi Insertion) dans une logique de parcours et faciliter le travail en réseau
- ✓ Mener des actions visant à **améliorer l'accès aux soins et la prévention santé** : rendre lisible et accessible l'**offre en matière de santé et santé mentale**, améliorer le **repérage** en lien avec le **prochain Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** et proposer des **actions de prévention santé (parcours santé type marche dans l'espace urbain, activité physique adaptée, etc.)**
- ✓ Mettre en place des actions favorisant la lutte contre le non recours : encourager et coordonner les **permanences d'accès aux droits délocalisées** au sein des équipements de proximité, proposer des **permanences physiques** des services publics au sein des quartiers, utiliser des lieux de vie pour « aller vers » les habitants.



## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

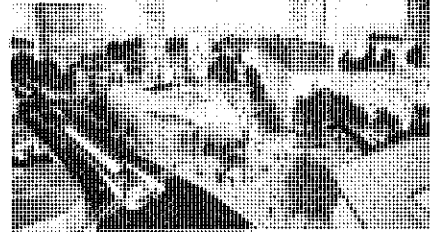
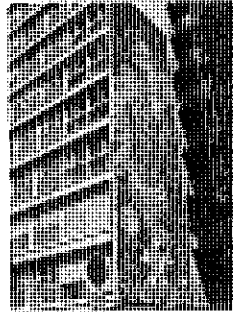
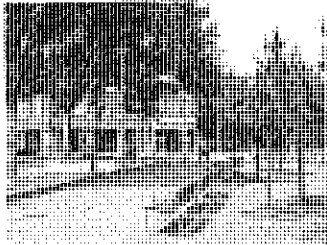
### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- CSC Petit Colombes
- Club de prévention 4 Chemins
- Médiathèque de la Marine
- MFS Aragon
- Médiateurs Ville
- La Cité Educative et ses acteurs (établissements scolaires, accueils de loisirs, services ville)
- Les services Ville : équipements petite enfance, accueils de loisirs etc
- Réseau Programme Réussite Educative
- Mission locale
- Commerçants du quartier
- Club Colombes Expansion (club d'entreprises)
- Maison de santé pluri-professionnelle
- Permanences Entr'Actes
- Protection maternelle et infantile
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

### Modes de faire préconisés et outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- **Cellule de veille quartier** avec participation des bailleurs et de la GUP
- **Collectif de partenaires Politique de la ville** (par quartier ou par petits groupes thématiques) en visant l'implication des habitants / bénéficiaires. Parvenir à la mise en place **d'outils efficaces et d'actions concrètes** : éviter les réunions inutiles et chronophages
- **Réseau PRE**
- NPNRU
- **Gestion Urbaine de Proximité : imaginer un fonctionnement plus spécifique aux QPV**
- Abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) (bailleurs)
- Développer les diagnostics en marchant
- Encourager les démarches d'aller-vers
- **Conseils de Quartiers** : les délocaliser, aller-vers les habitants / nouveaux modes de mobilisation
- Cité éducative et ses groupes de travail
- Contrat Local de Santé et Contrat Local de Santé Mentale
- Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)
- Sport Santé (service Prévention Santé)
- **Oser l'expérimentation**, la politique de la ville doit avoir une dimension imaginative, de laboratoire de proximité
- Evaluation participative : systématiser les retours habitants : questionnaires, sondages

## PROJET DU QUARTIER FOSSÉS JEAN



### Le cadre de définition du projet

Le quartier prioritaire de la ville de Colombes Fossés-Jean / Bouviers / Stade compte **6 900 habitants**.

L'ensemble est fragmenté, avec **deux secteurs bien distincts** de part et d'autre de la ligne de chemins de fer et de la gare du Stade, proposant chacun sa centralité :

- **Fossés-Jean / Bouviers** (séparés par l'avenue de Stalingrad). Le secteur a récemment bénéficié d'un vaste **projet de rénovation urbaine**, réaffirmant une centralité de quartier avec le pôle d'équipements Jacques Chirac et l'esplanade Joséphine Baker attenante. La mixité sociale est présente dès la construction de ces ensembles dans les années 70, réunissant côte à côte tours de logements sociaux et de copropriétés dans une même forme urbaine, se caractérisant par la présence de **nombreux espaces aérés et verts, dont le parc Caillebotte** mais aussi de l'occupation, des squats et points de deal.
- **Le secteur Stade**, avec sa centralité propre autour de la gare du Stade et de la place Facel Véga, mêlant urbanisme de ville typique des années 30 et des immeubles de logement sociaux des années 80. En proximité directe avec le nouveau quartier Arc Sportif en développement (logements et bureaux).

La part des habitants de plus de 60 ans y est de **21%** (contre 17% à l'échelle communale).

28 % des jeunes de 18-24 ans sont non-scolarisés et sans diplôme.

Le **tissu associatif y est particulièrement développé**, notamment sur le secteur culturel, présence de nombreux équipements de qualité (médiathèque, CSC, Maison France Service, Caf'muz, théâtre du Kalam...).

#### Les principales difficultés du quartier

- **Désertification** de l'offre médicale
- Parc Caillebotte : **occupations, squats, points de deal**
- Etat général du **parc et du Centre commercial Leclerc vieillissant**
- **Commerces peu diversifiés**

#### Les leviers / les points d'appui

- **Projet de réaménagement** du parc
- **Nombreux espaces verts, de vie, équipements sportifs** (street workout, city stade)
- **Mixité fonctionnelle** (activités, type d'habitations,) et **mixité sociale**
- **Tissu associatif riche**

- La géographie prioritaire comprend **plusieurs micro quartiers** (Bouvière, toits verts, Kennedy et Stade)
- Mal desservi en termes de **transports en commun** (en attente du tram)
- **Population vieillissante** dans le parc social
- Equipement J.Chirac et place J.Baker : **lieu central et riche d'équipements**
- Présence d'une **Maison France Service** et d'un **Centre Social et Culturel**
- Frontière avec Asnières (QPV)
- **Club de prévention commun** avec Asnières : PAGE
- **Réhabilitation en cours du patrimoine** Colombes Habitat Public

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- ➔ Avoir **sécurisé et réhabilité le parc Caillebotte**, de manière participative et en respectant les principes de gestion écologique du label EcoJardin.
- ➔ Avoir **accompagné et réussi la mutation du quartier notamment** : constructions avenue de Stalingrad, reconstruction d'un gymnase et de l'école L. Wallon, avenir du site de l'école Camille Claudel, avenir de la parcelle avec le projet avorté de lycée.
- ➔ Avoir apporté **une offre de santé accessible et lisible** pour les habitants du quartier.
- ➔ Avoir poursuivi et renforcé le travail partenarial autour des **enfants, des jeunes et de la parentalité** (réussite scolaire, insertion, soutien à la parentalité, etc.).
- ➔ Avoir restauré **le lien de confiance entre les jeunes et la Police.**
- ➔ Avoir amélioré la **gestion, l'aménagement et l'animation des espaces partagés** notamment en lien avec les bailleurs

#### Indicateurs de réalisation

- *Prise en compte des souhaits d'aménagement des habitants*
- *Mise en place de réunions d'information et participatives*
- *Indicateurs sécurité fournis par la Police*

- *Projets définis sur ces parcelles en concertation avec les habitants, associations, conseil de quartier.*
- *Communication sur leur avancement et accompagner les phases de travaux.*

- *Installation de praticiens généralistes et spécialistes*
- *Production d'un document présentant l'offre de santé du quartier et de ses environ*

- *Qualité du lien entre la Réussite éducative, le centre social et les établissement scolaires*
- *Evolution du nombre d'exclusions prononcées au collège et la prise en charge des élèves exclus*
- *Nombre de familles suivies par le Programme de Réussite Educative*

- *Intervention des associations spécialisées*
- *Mise en place sur plusieurs années un programme d'actions partagées (Direction Jeunesse, Direction Sécurité / Prévention, Police Nationale)*

### Les projets pour le quartier

- ✓ **Renforcer le lien police - jeunes** par des actions de sensibilisation, de dialogue entre jeunes et forces de l'ordre, actions de luttes contre les incivilités et les pratiques illégales, les addictions
- ✓ Sensibiliser autour des **incivilités et de l'hygiène** par des actions sur l'espace public participatives et co-construites avec les habitants
- ✓ Simplifier l'**information** et mieux communiquer sur l'existant, **notamment en direction des jeunes** (réseaux sociaux) et améliorer l'orientations vers les **points d'accès aux droits**
- ✓ Travailler sur des **actions d'appropriation de l'espace public** conviviales en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux et les habitants (problématiques de stationnement, espaces en friche, etc)
- ✓ Mettre en place des actions favorisant l'**autonomisation des parents en associant tous les acteurs éducatifs** : groupes de parole, actions parents enfants, ateliers ASL, médiation numérique
- ✓ Trouver des **propositions d'accès aux soins**, favoriser l'**installation de médecins** en valorisant le quartier (en lien avec le Contrat Local de Santé : « favoriser l'offre de soins primaires ») ; **repérer les personnes insouffrantes sans couverture Santé** (y compris les sans-abris)
- ✓ **Réaménager et sécuriser le parc Caillebotte** et renforcer la **dimension partagée et conviviale**
- ✓ Fluidifier les **parcours d'insertion, d'accompagnement social et le repérage** des personnes non accompagnées (notamment les **seniors**) ; développer des passerelles avec le monde professionnel (notamment au travers des SIAE) ; développer des outils adaptés
- ✓ Favoriser l'**accès à une alimentation saine** : lutte contre l'épidémie d'obésité par des temps de sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires, proposer des circuits courts type AMAP au sein des QPV en lien avec les bailleurs
- ✓ Lutter contre le non-recours aux droits par des **permanences physiques des services publics au sein du quartier**, à l'instar de la CAF
- ✓ Généraliser les actions de développement du vélo dans le quartier : nouvelles pistes cyclables, cours à des publics non habitués à la pratique du vélo, séances de vélo pour les scolaires (SRAV)

### Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

#### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

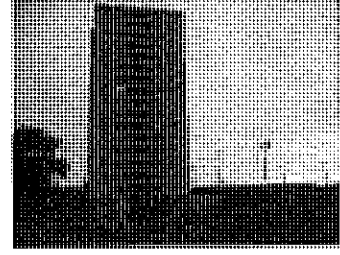
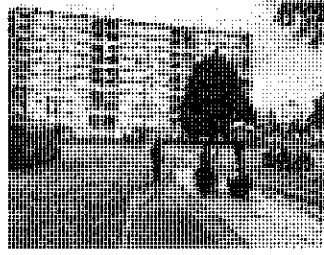
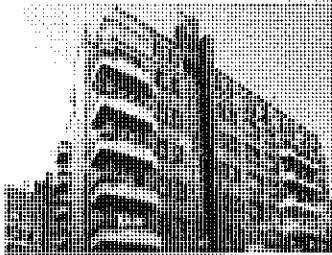
- Espace J.Chirac : CSC Fossés Jean, médiathèque et MFS
- PAGE
- Théâtre du Kalam
- Caf Muz
- Établissements scolaires et accueils de loisirs (écoles, collège, lycées)
- Ville de Colombes : direction Jeunesse, PRE, direction Culture, GUP,
- Associations : Entr'Actes, Tumclasst, Strataj'M
- Commerçants du quartier
- CDQ et habitants
- Mission Locale (permanences)
- Point Information Jeunes (PIJ)
- Services Civiques
- Croix-Rouge
- CPAM



## Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- **Cellule de veille quartier** mises en place dans le cadre du CLSPD avec participation des bailleurs et de la GUP
- **Collectif de partenaires PDV** (par quartier ou par petits groupes thématiques ?) en visant l'implication des habitants / bénéficiaires. Parvenir à la mise en place d'outils efficaces et d'actions concrètes : éviter les réunions inutiles et chronophages
- Abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFP) (bailleurs sociaux)
- Gestion Urbaine de Proximité : imaginer un fonctionnement plus spécifique aux QPV
- Développer les diagnostics en marchant
- Encourager les démarches d'aller-vers
- Oser l'expérimentation : la politique de la ville doit avoir une dimension imaginative, de laboratoire de proximité
- Réseau PRE
- Conseil de Quartier : **les délocaliser, aller-vers les habitants / nouveaux modes de mobilisation**
- Cité éducative et ses groupes de travail
- Contrat Local de Santé + Contrat Local de Santé Mentale
- Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)
- Sport Santé (service Prévention Santé)
- **Point d'information convivial au sein du quartier** (lieu et moment physique) qui pourrait mobiliser des habitants - lors des cafés de quartier ?
- Proposer des **espaces d'échange et de concertation**. Faciliter l'engagement des habitants et leur donner une place dans la définition de projets du quartier

## PROJET DU QUARTIER AUDRA-MUSICIENS



### Le cadre de définition du projet

Le quartier Audra-Musiciens de la ville de Colombes compte dorénavant **2 500 habitants** : 1 100 habitants pour le secteur Paul Bert / Musiciens et 1 400 habitants des tours Audra, **intégrées dans la nouvelle géographie prioritaire**. Le quartier est composé de trois patrimoines :

- Celui du bailleur Hauts-de-Seine Habitat (la résidence des Musiciens)
- La résidence Paul Bert, gérée par CDC Habitat
- Les 4 tours Audra de Colombes Habitat Public

Le quartier affiche le **revenu médian le plus faible des quartiers prioritaires de la ville de Colombes**, et une plus forte proportion de familles monoparentales et de travailleurs pauvres. La cité des Musiciens, malgré sa proximité avec le centre-ville, souffre **d'un repli sur elle-même**, enjeu de son projet de rénovation encore en cours de définition.

#### Les principales difficultés du quartier

- **Bâti (Hauts-de-Seine Habitat) dégradé, insalubre**
- **Population de plus en plus précarisée** (DALO et travailleurs pauvres)
- **Absence de tissu associatif local**, « d'élan collectif » et d'amicales de locataires
- **Absence d'espace public central**, de lieu de vie
- Lieux de **deal**, **occupation des halls**,
- **Insécurité**

#### Les leviers / les points d'appui

- **Projet de réhabilitation** de la cité des Musiciens (Hauts-de-Seine Habitat) à venir
- **Espaces extérieurs aux potentiels généreux** (Hauts-de-Seine Habitat)
- **Réhabilitation en cours du patrimoine** Colombes Habitat Public
- **Requalification des espaces publics** (en lien avec les JOP)
- **Proximité des structures d'agriculture urbaine** (carrés potagers, jardins, etc)
- **Proximité avec le centre-ville**, les structures culturelles, et le **parc Lagravère**
- CSC Europe
- **Possibilité d'initiatives conviviales** dans les locaux de pied d'immeuble
- Association de jeunes naissante : La Montagne

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- Avoir réhabilité et mis à niveau de manière pérenne (entretien) le patrimoine actuel
- Avoir **significativement encouragé les initiatives collectives et conviviales et la mobilisation des habitants** à travers notamment la dynamisation du tissu associatif et des amicales de locataires
- Avoir restauré le lien de confiance entre les jeunes et la Police
- Avoir amélioré la mixité du quartier
- Avoir mis en place de **projets structurants et structures pour la jeunesse**
- Avoir amélioré la **gestion, l'aménagement et l'animation des espaces partagés** notamment en lien avec les bailleurs

### Indicateurs de réalisation

- *Hauts-de-Seine Habitat : la réhabilitation lourde du patrimoine non-détruit*
- *CHP et Ville : réalisation des travaux d'ITE sur les tours Audra et rénovation des espaces publics*

- *Avoir soutenu et accompagné les collectifs existants*
- *Avoir encouragé la formation de nouvelles amicales de locataires*

- *Interventions des associations spécialisées*
- *Mise en place sur plusieurs années un programme d'actions partagées (Direction Jeunesse, Direction Sécurité / Prévention, Police Nationale)*

- *Installation de nouveaux habitants et de commerces*
- *Ouverture du quartier vers le Centre-Ville.*

- *Qualité de l'articulation entre les directions Enfance / Jeunesse et les partenaires en QPV (interconnaissance, relai réciproque des actions menées, projets communs)*
- *Nombre de jeunes mobilisés et de partenaires concernés*

## Les projets pour le quartier

- ✓ Lancer le projet de **réhabilitation de la cité des Musiciens** en désenclavant le quartier et en accompagnant les habitants et les riverains,
- ✓ **Renforcer le lien police - jeunes** par des actions de **sensibilisation, de dialogue** entre jeunes et forces de l'ordre, actions de lutte contre les incivilités et les pratiques illégales, les addictions,
- ✓ Mettre en place des **actions sur la parentalité** en associant tous les acteurs éducatifs et le programme de Réussite Educative : groupe de parole, actions parents enfants, ateliers ASL, actions parents enfants,

- ✓ Sensibiliser autour des **incivilités et de l'hygiène** par des **actions sur l'espace public** participatives et co-construites avec les habitants,
- ✓ Encourager les **actions associatives et/ou collectives** ; impulser une **dynamique permettant la coordination entre des acteurs** sur le quartier,
- ✓ Travailler sur **des actions d'appropriation de l'espace public** en partenariat étroit avec les **bailleurs sociaux** (actions en pied d'immeuble, susciter la convivialité),
- ✓ Pacifier et valoriser le **travail des élèves du quartier**, notamment au lycée,
- ✓ Favoriser **l'accès à une alimentation saine** : lutte contre l'épidémie d'obésité par des temps de sensibilisation, proposer des circuits courts type AMAP au sein des QPV en lien avec les bailleurs,
- ✓ Lutter contre le non-recours aux droits par **des permanences physiques des services publics** au sein du quartier,
- ✓ Mener des actions visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation : créer un réseau « étudiants et intergénérationnel » d'entraide pour **recherche d'emplois et de stages**, proposer des interventions dans les **établissements scolaires – découverte des métiers par des personnes inspirantes**- pour ouvrir le champ des possibles, développer des **chantiers d'insertion** avec les bailleurs et clubs de préventions (aller-vers et volet formation),
- ✓ Organiser un **forum sur l'accès aux droits et à l'emploi**,
- ✓ Faciliter **l'accès aux soins et l'identification des professionnels**.

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- Bailleurs sociaux : HDSH, CHP, CDCH
- CSC Europe
- Associations locales : Citézen, Angelka, La Montagne
- Établissements scolaires
- Accueils de loisirs
- Gestion Urbaine de Proximité
- Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
- Conseil Départemental 92 (parc Lagravère)
- Commerçants du quartier
- Jardins partagés, prairie du Moulin Joly
- Ville : PRE, BIJ, espace ado, structure jeunesse sports, culture, prévention
- Les 4 chemins (club de prévention)
- L'association Culture Prioritaire (pour intervention dans les établissements scolaires – découvertes des métiers)



## Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Cellule de veille quartier mises en place dans la cadre du CLSPD, avec participation des bailleurs et de la GUP
- Collectif de partenaires au titre de la politique de la Ville (par quartier / groupes thématiques) en visant l'implication des habitants / bénéficiaires et mise en place d'outils efficaces et d'actions concrètes
- Abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) (bailleurs sociaux)
- Gestion Urbaine de Proximité : imaginer un fonctionnement plus spécifique aux QPV
- Développer les diagnostics en marchant
- Encourager les démarches d'aller-vers
- Evaluation participative : systématiser les retours habitants : questionnaires, sondages
- Réseau PRE
- Conseils de Quartiers : les délocaliser, aller-vers les habitants / nouveaux modes de mobilisation
- Contrat Local de Santé + Contrat Local de Santé Mentale
- Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)
- Sport Santé (service Prévention Santé)
- Oser l'expérimentation : la politique de la ville dans sa dimension imaginative, politique de la ville comme laboratoire de proximité

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030 commun à l'ensemble des quartiers

### Les engagements financeurs/contributeurs

#### Acteurs

Financeurs : état, département, ville  
CAF  
ARS  
Appels à projets divers  
Cité éducative  
Fondations privées  
Bailleurs via l'utilisation de l'abattement TFPB

#### Financements/dispositifs mobilisables

Droit commun ville, département, état  
Crédits de Revitalisation (DRIETS)  
Mobilisation des financements sur la culture (DRAC)  
Guichet unique qui recense l'ensemble des dispositifs qui peuvent être sollicités sous forme d'AAP  
Site [fondation.org](http://fondation.org) qui peut participer aux financements

*Eléments du projet dont les financements/engagements ne sont pas identifiés (donc sur lesquels flécher en priorité une interpellation du droit commun et/ou les crédits spécifiques et/ou l'interpellation d'acteurs privés) :*

- Réhabilitation cité des Musiciens (financement en cours de montage)
- Travail sur les relations jeunes/police
- Synergie associative et mobilisation des habitantes et habitants

## FINANCEMENTS

• Les financements communicaux  
• Les investissements effectués de la ville de  
Gennevilliers  
• L'impact financier  
• Les perspectives de financement  
• Les perspectives financières  
• L'impact financier



## Présentation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le contexte communal

La commune de Gennevilliers comprend **trois quartiers prioritaires de la politique de la ville** : le quartier des **Grésillons**, le quartier **Agnettes** et le quartier du **Luth-Fossé**. Ces quartiers ont été définis dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire selon les critères de population et de revenus inscrits dans la loi. De fait, les territoires en géographie prioritaire se distinguent par un **taux de pauvreté significatif, situé autour de 30%**, près de deux fois supérieur à la moyenne nationale établie à 14,6%. Cette situation motive l'inclusion de ces quartiers dans les programmes de la politique de la ville pour lutter contre la pauvreté.

La nouvelle géographie prioritaire définie en 2023 rééquilibre les efforts de la politique de la ville autour de 3 quartiers prioritaires pour mieux cibler les habitants et apporter des réponses concrètes à leurs défis. Si le périmètre du quartier Les Grésillons reste inchangé (Ex-Grésillons Voltaire II), les périmètres des quartiers Luth-Fossé (Ex-Courtilles) et des Agnettes sont modifiés dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire. Le quartier Luth-Fossé est donc étendu au sud, le long de l'avenue Pierre de Coubertin et au nord des Courtilles pour inclure le quartier du Fossé de l'Aumône comprenant le collège Guy Môquet et l'école élémentaire Paul Langevin, tandis que la partie Est du quartier Agnettes est sortante. La nouvelle géographie prioritaire comprend donc **13 600 habitants** répartis de la manière suivante à Gennevilliers : 1 200 habitants dans le quartier des Grésillons, 5 000 habitants dans le quartier Agnettes et 7 400 habitants sur le quartier Luth-Fossé.

Au vu des besoins spécifiques du nouveau quartier intégré dans la géographie prioritaire du quartier Luth-Fossé, la ville de Gennevilliers précise ci-après deux projets de quartier distincts : le projet du quartier Luth et le projet du quartier Fossé de l'Aumône.

## Profil socio-économique des habitants par quartier

Dans l'attente de l'actualisation des données statistiques aux nouveaux contours de la géographie prioritaire, les statistiques disponibles collectées dans le cadre de la précédente géographie prioritaire permettent de déterminer le profil socio-économique des habitants au niveau des quartiers prioritaires en se fondant sur des indicateurs en matière de démographie,



de parentalité, de revenus, d'insertion professionnelle et de logement. C'est donc sur le fondement de ces anciennes données statistiques que sont établis les éléments qui suivent. Le premier élément de distinction de la population habitant en QPV est **sa jeunesse**. La part des moins de **25 ans oscille entre 28,1% et 39,8% de la population** selon les quartiers tandis que la moyenne nationale est de 29,3%. C'est une spécificité des QPV d'autant plus marquante que la ville de Gennevilliers est déjà une ville jeune, **plaçant les défis de l'éducation et de la jeunesse au premier plan des priorités du contrat de ville**. On note également l'existence d'enjeux en **soutien à la parentalité avec une part de familles monoparentales importante**. Ainsi, entre **29% et 34% des familles dans les QPV à Gennevilliers sont des familles monoparentales**, un taux significativement supérieur à la moyenne nationale de 23,8%. Enfin, ces familles sont confrontées à une situation sociale précaire, comme en témoigne un recours plus important aux allocations de la CAF, notamment au revenu de solidarité active (RSA). Ces défis justifient ainsi l'existence de programmes spécifiques pour accompagner les habitants et répondre à leurs besoins.

Il convient de souligner les **enjeux constants en matière de lutte contre la précarité**, avec une vigilance particulière sur le quartier des Grésillons. Les quartiers des Agnettes, des Grésillons Voltaire II et le quartier des Courtilles ont un taux de pauvreté respectivement de 35,3%, 36,6% et 28% en 2023, contrastant ainsi le taux de pauvreté de 14,6% au niveau national.

L'insertion professionnelle demeure une priorité forte pour les habitants des QPV à Gennevilliers. En effet, la situation au regard de l'emploi des habitants des QPV contraste avec le reste de la ville, dû à un taux d'emploi et un **niveau de formation plus faible**. Les quartiers Grésillons voltaire II, des Agnettes et des Courtilles présentent un taux d'emploi de 57,9%, 54,6% et 54,7% en 2022, sensiblement inférieur au taux d'emploi sur la commune de 59,9%. La situation présente une acuité particulière sur le quartier des Grésillons dont le taux d'emploi a diminué de 64,7% en 2018 à 57,7% en 2021.

Les habitants sont également confrontés à des défis spécifiques sur le **logement**. De fait, les habitants des quartiers prioritaires sont en quasi-totalité locataires, contrastant encore avec le reste de la commune où le statut d'occupation des ménages est plus équilibré entre propriétaires et locataires. Parmi ces locations, **la part de logements sociaux est également significative dans les trois quartiers**. Cette question du logement est cependant plus prononcée sur le **quartier Luth-Fossé, où la part de logements sociaux est supérieure à 90%** et où **100% des habitants sont locataires**.

Les statistiques de l'INSEE, se réfèrent à l'ancienne géographie prioritaire et seront actualisées avec celles de la nouvelle géographie prioritaire.

	France	Commune	Grésillons Voltaire II	Agnettes	Courtilles
Hommes (%)	48,4	48,5	53,9	46,6	46,6
Femmes (%)	51,6	51,5	46,1	53,4	53,4
Moins de 25 ans (%)	29,3	35,7	28,1	33,4	39,8
Part de familles monoparentales (%)	23,8	24,9	34,7	33,6	29,9

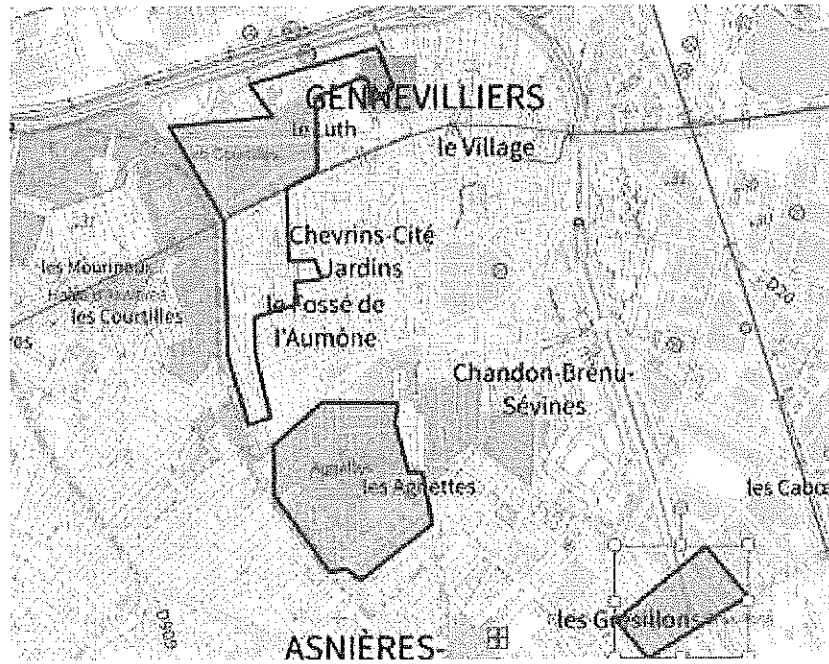
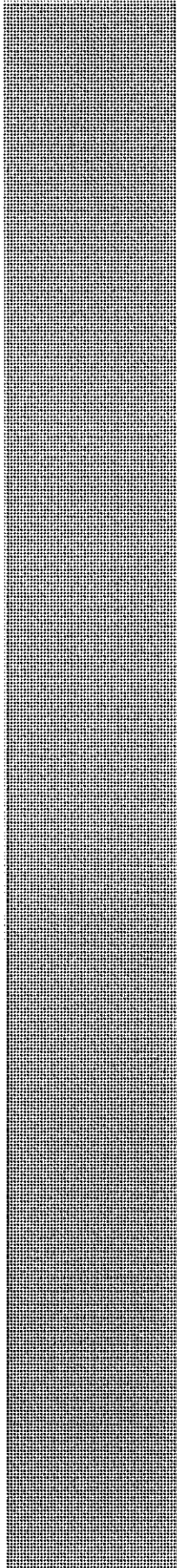
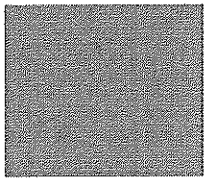
Sources : Insee, recensement de la population 2019

	Commune	Grésillons Voltaire II	Agnettes	Courtilles
Population	47 702	2 418	8 809	3 944
Nombre de foyers allocataires de la CAF	11 923	523	2 280	1 035
<i>Dont RSA socle</i>	2 058	80	464	216
<i>Dont Prime d'activité</i>	3 603	149	699	361
Population couverte par une prestation CAF	30 147	1 028	5 304	2 734
Demandeurs d'emploi toutes catégories	5 842	280	1 118	545
<i>Femmes</i>	2 795	98	515	262
<i>Hommes</i>	3 047	182	603	283

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021 - Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021

	France	Commune	Grésillons Voltaire II	Agnettes	Courtilles
<b>Revenu</b>					
Taux de pauvreté	14,6	27,0	36,6	35,3	28,0
Taux de bas revenus	nd	39,4	47,8	48,6	45,7
<b>Emploi</b>					
Taux d'emploi des 15-64 ans	68,1	59,9	57,9	54,6	54,7
<i>Taux d'emploi des hommes</i>	70,8	59,7	60,1	61,8	58,6
<i>Taux d'emploi des femmes</i>	65,6	54,7	55,6	48,5	51,3
Taux de chômage	8	7,7	13,6	23,2	23,3
<b>Logement</b>					
Part de logements sociaux	15,6	58,9	62,2	81,5	90,4
Part de locataires	39,9	78,2	90,4	89,3	100,0

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2019, Insee, recensement de la population 2019 - SDES, répertoire du parc locatif 2021





### Le cadre de définition du projet

Le quartier de la ville de Gennevilliers Agnettes est issu du plan communal d'aménagement créé en 1947. Sa réalisation s'étend de 1955 à 1974 et répond à la politique de construction de logements d'après-guerre. C'est un **Grand Ensemble composé essentiellement d'habitat social, de quelques équipements de proximité et de deux groupes scolaires.**

Les particularités sociodémographiques du quartier le distinguent du reste de la commune par une tendance au **vieillessement de sa population et une surreprésentation de familles monoparentales (16,8%)**. Le quartier a enregistré la plus forte hausse par rapport à l'ensemble de la ville (+3,6 points contre 1,5 points) entre 2011 et 2017. Il présente une dominante de typologies de petits logements. D'après une étude de la Ville, le **quartier Agnettes apparaît comme le plus fragile** : la plupart des indicateurs sont « au rouge » : population plus âgée, moins diplômée, record du taux de personnes seules et du **taux de chômage (le plus élevé des quartiers de la ville, 25,2% contre 20,2% à l'échelle de la ville)**, revenus médians mensuels sont les plus faibles de la commune (entre 1 096 € et 1 212 € contre 1 283 € pour la ville).

La population de 15 ans et plus apparaît comme la moins diplômée des quartiers avec seulement 16% de diplômés supérieurs au bac (contre 24% pour la ville) et 41% sans diplôme (contre 35% pour la ville).

#### Les principaux dysfonctionnements urbains :

- **L'absence de diversité d'habitat** (97.3% de logements en locatif social en mono-bailleur, marqué par de nombreux petits logements et par la faiblesse des parcours résidentiel positif).
- **Peu de mixité fonctionnelle** notamment en termes d'activité économique et d'emploi ainsi qu'un **taux de vacance commerciale élevé de 19% supérieur à la moyenne communale (15 %)** révélateur d'un manque d'attractivité. Une **armature commerciale dispersée, peu diversifiée et des commerces peu qualitatifs** concourant à l'évasion commerciale.

**Le quartier est actuellement en pleine mutation** : la rénovation urbaine en cours est un levier pour la transition écologique et a pour objectifs de :

- **Faire du quartier un quartier connecté**, ouvert et améliorer l'offre de mobilité pour ses habitantes et habitants,
- Rendre le quartier à la fois **plus mixte et plus actif**
- **Requalifier le quartier** en s'appuyant sur les patrimoines existants bâtis et espaces publics
- Faire du quartier un **quartier durable**, engagé dans la sobriété énergétique et la transition écologique



### Les principales difficultés du quartier

- Nombre élevé de **demandeurs d'emploi de longue durée**
- **Fort taux de décrochage scolaire**
- **Violences éducatives intra-familiales** exacerbées depuis la crise sanitaire
- **Besoin fort d'accompagnement** des parents/soutien à la parentalité
- **Manque de mobilité** des jeunes et de leur famille
- **Quartier particulièrement féminisé** (44,6% des ménages sont des personnes seules / familles monoparentales)
- **Manque de commerces de proximité** diversifiés en cœur de quartier
- **Manque de professionnels et professionnelles de santé** : kiné, orthodontiste, médecins généralistes, orthophoniste...
- Difficultés **d'accès aux droits** (ex : titre de séjour, manque de permanences) et **d'accès aux soins** pour les personnes à mobilité réduite
- Des **logements vétustes et dégradés**
- Lien **baillieur - locataire trop distendu** : manque de proximité, d'écoute, d'espace de dialogue et de co-construction
- Une saturation des jardins partagés
- Manque d'espace vert de « repos » qualitatif / intime calme
- 

### Les leviers / les points d'appui

- **NPNRU : diversification de l'habitat**,
- **Clauses d'insertion** : un levier pour l'emploi des personnes les plus éloignées et un soutien à l'activité des SIAE
- **Projet urbain intégrant notamment la réimplantation d'un cabinet médical**
- **Démarches d'aller vers** pour faciliter la participation citoyenne pour que les habitantes et habitants soient associés aux prises de décisions des projets d'aménagements
- **Création d'une coulée verte** au sein du quartier (quartier vert)
- **Rénovation des deux groupes scolaires** du quartier et leurs **projets pédagogiques** (Henri Wallon et Joliot Curie)
- Une offre riche d'**activités périscolaires**
- L'ouverture de **l'Espace Saâd Abssi**
- Offre de salles associatives dans l'immeuble Victor Hugo
- Dynamique existante autour du bénévolat
- **Agro-cité et jardins partagés**
- Présence de la **Maison des Familles en cœur de quartier**
- **Quartier cible de l'Observatoire Local de Santé**
- **Nombreux commerces de proximité** rue Louis Calmel,
- **Nouvelles lignes de transports en commun** à venir : bus, M13, ligne 15 (Grand Paris)

### Principales difficultés et leviers / points d'appui communs à tous les quartiers

- Population fortement impactée par un contexte économique et sociale dégradée
- Augmentation de la population précarisée confrontée à des difficultés en matière d'accès aux droits :
- Multiplication et complexité des procédures administratives ; ce qui conduit à un non-recours aux droits
- **La Cité de l'Emploi**
- **Le Contrat Local de Santé**
- **La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance**
- **Projet de Réussite Éducative**

- Inadéquation des moyens et objectifs des Services Sociaux Territoriaux pour faire face aux besoins
- Problèmes de santé prise en compte qu'en situation d'urgence
- Renoncement aux soins : dû aux obstacles financiers, sociaux et incompréhension du système de santé : complexité du système et à l'ouverture de droit, dématérialisation des procédures
- Précarité alimentaire en augmentation : difficulté d'accès à l'alimentation à laquelle s'ajoute la difficulté d'accès à une alimentation équilibrée qui engendre des problématiques de malnutrition, notamment de carence, surpoids, obésité infantile
- Emploi : chômage élevé, faible niveau de formation

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- Avoir permis aux habitantes et habitants d'être pleinement parties prenantes de la rénovation urbaine et sociale du quartier
- Avoir rendu plus agréable le cadre de vie, notamment en pied d'immeuble, avoir amélioré la qualité des logements, ouvert le quartier sur la ville
- Avoir incarné les enjeux de Transition écologique par des quartiers plus durables et plus résilients et avoir fait de la transition écologique un levier pour améliorer le bien-être des habitantes et habitants (santé alimentaire, confort des logements, espaces verts, biodiversité, formation aux métiers de la transition écologique)
- Avoir dynamisé la vie sociale, démocratique et culturelle du quartier avec l'Espace Saâd Absi comme point d'appui pour les habitantes et habitants pour faire ensemble et comme leviers pour la cohésion sociale et la sécurité du quartier
- Avoir fait du quartier un lieu de réussite éducative et avoir permis une meilleure coopération entre les acteurs éducatifs en s'appuyant sur l'extension de la cité éducative au quartier
- Avoir réduit significativement le nombre de demandeurs d'emplois
- Avoir identifié les invisibles en matière de santé en développant l'aller-vers et avec des actions permettant aux habitantes et habitants d'être partis prenante de l'amélioration de leur santé
- Avoir amélioré l'accès à une alimentation de qualité, durable, pour tous et toutes
- Avoir renforcé toutes les formes de participation et d'engagement citoyens
- Avoir réussi la mise en place d'un dispositif de pilotage de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) renforcé et coordonné entre la ville et le bailleur Gennevilliers Habitat et développé des projets inter-bailleurs

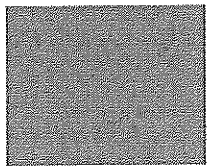
## Les projets pour le quartier

- ✓ Veiller à bien informer dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier et développer les démarches d'aller vers pour dynamiser les processus de concertation
- ✓ Mettre en œuvre les actions nécessaires pour éviter un sentiment de relégation de la barre Victor Hugo et améliorer le cadre de vie au pied de l'immeuble
- ✓ Développer des projets de développement social en partenariat avec le bailleur Gennevilliers Habitat
- ✓ Mener des actions qui développent le faire ensemble, des lieux de partage et de convivialité
- ✓ Développer des actions facilitant l'accès à la culture pour tous et toutes, et encourageant les pratiques culturelles dans la durée
- ✓ Initier des projets collectifs, animer la vie du quartier, dynamiser la vie associative et la participation citoyenne : par l'accompagnement des associations dans leurs démarches, les instances de participation à l'échelle du quartier, la coordination de quartier avec l'ensemble des acteurs locaux et le travail sur le bénévolat comme un levier pour la participation citoyenne
- ✓ Mettre en place des actions à destination des invisibles en matière de santé pour développer des parcours de santé et permettre aux habitantes et habitants d'être partie prenante de l'amélioration de leur propre santé
- ✓ Promouvoir l'inclusion sociale en offrant des services d'accompagnement à l'accès au droit et en renforçant les réseaux de solidarité

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- Les associations : Vergers Urbains, Nonumoï, Intervalle 92, K2CLIK, Maison de la solidarité, Rosi France, Les enfants du jeu, Ecoles des femmes, Centre Culture et Patrimoine Gennevillois
- Mission Locale
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 92
- Maison des familles, Programme de Réussite Educative
- Le bailleur Gennevilliers Habitat
- Espace Saad Abssi (centre social et culturel, direction de la Culture, club Ados, Agir, service jeunesse, développement local)
- Groupes scolaires Joliot Curie et Henri Wallon
- Services de la ville : Direction de l'emploi et Insertion Ville de Gennevilliers, Direction Environnement, Service prévention santé, Mission Transition Ecologique
-

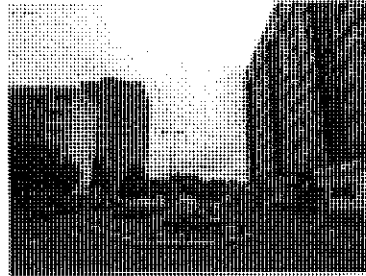
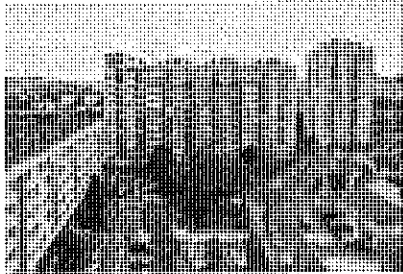


## Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Mettre en place un atelier d'animation et de suivi du projet de quartier animé par l'agent de Développement Local et qui réunira l'ensemble des acteurs locaux, parties prenantes de la politique de la ville mais aussi du droit commun sur le quartier.
- Mettre en place des démarches d'allers-retours pour faciliter le lien et la rencontre avec les habitantes et habitants
- Expérimenter la co-construction intégrale d'actions avec les habitantes et habitants dans une perspective du développement du pouvoir d'agir
- S'appuyer sur les outils type « budget participatif » pour développer la participation et l'engagement des habitantes et habitants dans la construction de projets
- Mettre en synergie les acteurs de terrain et les experts pour former et/ou acculturer les acteurs de terrain
- Faire valoir l'expertise d'usage des habitantes et habitants
- Encourager le partage des savoir-faire des habitantes et habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel
- Mettre en œuvre un FIA
- Développer les chantiers éducatifs avec Gennevilliers Habitat
- Expérimenter la démarche d'ADT Quart Monde du Croisement des Savoirs et des Pratiques
- Associer les habitantes et habitants au choix des décisions dans les projets d'aménagement concertés par le biais de la votation



## PROJET DU QUARTIER FOSSÉ DE L'AUMÔNE



### Le cadre de définition du projet

Le quartier de Fossé de l'Aumône compte près de **3 500 habitants** soit **8.3% de la population communale**.

Le quartier se caractérise par :

- Une **surreprésentation des familles monoparentales** 19%, soit la proportion la plus élevée des quartiers de la ville ;
- Une **population assez jeune** (30,1% de personnes ont moins de 20 ans ; 28% de personnes 20-39 ans ; 25,6% de personnes 40-59 ans ; 12,1% de personnes 60-74 ans. Les personnes de 75 ans et plus représentent une part importante et croissante à Gennevilliers) ;
- Un **quartier assez familial** (41,1% de couples avec enfants et 45,6 % de familles monoparentales).

Le quartier compte peu de propriétaires (7,6%) et beaucoup de locataires du parc social (73,3%). Il fait partie des trois quartiers les plus féminisés de la ville.

Sur la période 2011-2017, le quartier a enregistré une **faible croissance démographique** (+ 2,2 % de l'effectif de sa population contre +11,9% à l'échelle de la ville). Le Fossé de l'Aumône se caractérise par une **forte densité de population** (168.7 hab par hectare), environ 4 fois supérieure à celle de la commune (40.4 hab /hectare) et qui dépasse également celle de la zone résidentielle (142.9 hab par hectare).

C'est un quartier **joutant des secteurs en mutation**, avec de nombreux indicateurs de fragilité justifiant une **intégration du quartier dans la nouvelle géographie prioritaire** de la politique de la ville.

Avec seulement 17% de diplômés supérieurs au bac (contre 24% pour la ville), le Fossé de l'Aumône figure parmi les quartiers les moins diplômés (niveau comparable aux Agnettes 16% et au Luth 17%). Le taux de chômage de 22.6 % est supérieur à celui de la ville (20.2%). De 2011 à 2017, il a fortement augmenté (+5,9 points contre +1,7 points pour la ville)

Suite à une étude Ville, le quartier de Fossé de l'Aumône peut aussi être **qualifié de quartier fragile**, dans la mesure où son **taux de chômage est élevé**, les **familles monoparentales sont surreprésentées** et les **revenus de la population sont plutôt modestes**.

Le quartier présente également des atouts avec :

- Un « entre-soi » qui crée les conditions d'une **confiance entre les familles et les foyers et une solidarité entre les habitantes et habitants**
- La **présence d'associations / de structures pour aider les Habitantes et habitants** (ATMF BDS, accès aux droits, antenne de quartier)
- De **nombreux espaces verts, squares dans le quartier**

## Les principales difficultés du quartier

- Une prépondérance de logements collectifs sociaux avec paupérisation des locataires
- Des logements mal qualifiés
- Des formes urbaines diversifiées et une forte disparité entre les habitantes et habitants des zones pavillonnaires et ceux en habitat collectif social
- Une carence de l'offre commerciale et un manque d'attractivité de certains secteurs (ex : Place Jules-Guesde)
- Manque de médecins (pas de cabinet médical)
- Absence d'équipement à l'échelle ville rayonnant en dehors du quartier (Cinéma, centre social, ...)
- Manque de sécurité et tranquillité publique (ex; 47, 48, 51 rue de la couture d'Auxerre, parking Roger Martin du Gard) et besoin d'une présence policière plus importante
- Problématiques de rixes importantes
- Incivilités (nuisances jours et nuits) autour de l'épicerie, dans les parties communes des immeubles (squats – ex: « Maison blanche », hygiène..) et des incivilités routières (vitesse, stationnement gênant)
- Présence de trafic de drogues, consommation d'alcool sur la voie publique, arrivée récente de guetteurs
- Manque d'entretien du parc et d'aménagement des espaces verts (ombre, brumisateurs)
- Manque d'entretien des espaces communs dans les immeubles et dégradation du patrimoine (ascenseurs en panne, interphone cassé, défectueux., mauvaise isolation...)
- Manque d'espaces piétonniers : un espace public limité à des parkings
- Manque de visibilité de certaines structures et activités

## Les leviers / les points d'appui

- Très bonne desserte en transports en commun et en réseaux routiers
- Proximité des centres administratifs et commerçants (centre-ville, Carrefour (Agnettes), commerces du village, pôle commercial du Luth..).
- Construction à venir du 4<sup>ème</sup> collège de la ville, présence d'écoles élémentaires, maternelles
- Travaux de réaménagement du square
- Mixité des types d'habitat dans les formes urbaines (maisons individuelles, petits immeubles, barres et tours) et dans les statuts d'occupations (locataires parc social et privé, propriétaire de logements individuels ou en collectif)
- Démolition / reconstruction Maison de l'Enfance Youri GAGARINE
- Une démarche de participation citoyenne sur le vécu sensible du quartier
- Un « entre-soi » qui crée les conditions d'une confiance entre les familles et les foyers - Diversité de la population et solidarité entre les habitantes et habitants
- Présence d'associations / de structures pour aider les Habitantes et habitants (ATMF BDS, accès aux droits, antenne de quartier, ADL)
- Un bailleur qui possède la quasi-totalité du parc social du quartier
- Une antenne de quartier centrale
- Une structure jeunesse très fréquentée et contribuant à l'animation de l'espace public
- Présence d'équipements sportifs et d'une offre d'activités importante sur le quartier
- Proximité et diversité des « commerces de dépannage » (Place Jules Guesde, promiscuité avec Asnières)
- De nombreux espaces verts, squares dans le quartier
- Quartier cible de l'Observatoire Local de Santé
- La Cité éducative

### Principales difficultés et leviers / points d'appui communs à tous les quartiers

- Population fortement impactée par un contexte économique et sociale dégradée
- Augmentation de la population précarisée confrontée à des difficultés en matière d'accès aux droits :
- Multiplication et complexité des procédures administratives ; ce qui conduit à un non-recours aux droits
- Inadéquation des moyens et objectifs des Services Sociaux Territoriaux pour faire face aux besoins
- Problèmes de santé prise en compte qu'en situation d'urgence
- Renoncement aux soins : dû aux obstacles financiers, sociaux et incompréhension du système de santé : complexité du système et à l'ouverture de droit, dématérialisation des procédures
- Précarité alimentaire en augmentation : difficulté d'accès à l'alimentation à laquelle s'ajoute la difficulté d'accès à une alimentation équilibrée qui engendre des problématiques de malnutrition, notamment de carence, surpoids, obésité infantile
- Emploi : chômage élevé, faible niveau de formation
- La Cité de l'Emploi
- Le Contrat Local de Santé
- La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- Projet de Réussite Éducative

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- ↻ Avoir retrouvé une fierté de vivre et de s'investir au Fossé de l'Aumône.
- ↻ Avoir construit une dynamique de vie de quartier originale qui s'appuie sur les acquis et les expériences.
- ↻ Avoir amélioré les conditions de vie et d'habitat pour l'ensemble des habitantes et habitants (cadre de vie et qualité de vie dans le logement).
- ↻ Avoir dynamisé les réseaux de partenaires existants
- ↻ Avoir amélioré la relation entre Gennevilliers Habitat et ses locataires.
- ↻ Avoir agi pour arrêter les phénomènes de rixes entre jeunes en lien avec Asnières.
- ↻ Avoir œuvré pour l'épanouissement des jeunes (jeunesse, réussite éducative, ados sport).
- ↻ Avoir identifié les invisibles en matière de santé en développant l'aller-vers et avec des actions permettant aux habitantes et habitants d'être partis prenante de l'amélioration de leur santé
- ↻ Avoir amélioré l'accès à une alimentation de qualité, durable, pour tous et toutes
- ↻ Avoir fait du quartier un lieu de réussite éducative

- Avoir renforcé le lien entre les parents et les professionnels et professionnelles à travers des espaces dédiés et un accompagnement à la parentalité
- Avoir réduit significativement le nombre de demandeurs d'emplois
- Avoir renforcé toutes les formes de participation et d'engagement citoyens
- Avoir réussi la mise en place d'un dispositif de pilotage de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) renforcé et coordonné entre la ville et le bailleur Gennevilliers Habitat

### Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions qui développent le faire ensemble, des lieux de partage et convivialité
- ✓ Mettre en place des actions à destination des invisibles en matière de santé pour développer des parcours de santé et permettre aux habitantes et habitants d'être partie prenante de l'amélioration de leur propre santé
- ✓ Favoriser et valoriser l'expression des femmes dans le quartier
- ✓ Mettre en place des projets communs entre les jeunes d'Asnières et ceux du quartier
- ✓ Animer les espaces publics du quartier pour et avec les citoyen.es et partenaires
- ✓ Conduire des projets de rénovations de logements et d'espaces communs pour améliorer la qualité de vie des locataires
- ✓ Promouvoir l'inclusion sociale en offrant des services d'accompagnement à l'accès au droit et en renforçant les réseaux de solidarité
- ✓ Faciliter le lien entre la population et les structures de soin et de prévention
- ✓ Intégrer des pratiques durables dans la gestion de l'habitat et du cadre de vie en promouvant les mobilités douces, la gestion des déchets, la végétalisation

### Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

#### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

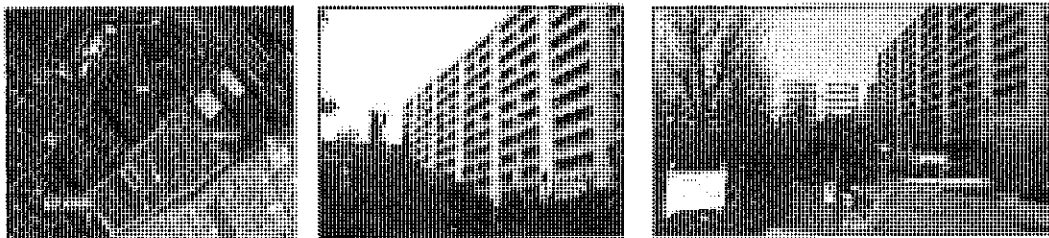
- Les bailleurs (Gennevilliers Habitat, Seqens, l'APES)
- Centre sociaux S. Abssi et A. Césaire
- Les associations : Nouvelles voies, Bondy Blog, Futsal soccer, Be yourself, Gennevilliers Insertion, Vergers Urbains, Association Renaissance, Association Jardin Jacqueline
- Mission Locale
- PAGE
- Adie
- ATMF BNS
- Club Ados
- Éducation Nationale et les directions d'écoles
- Projet de Réussite Éducative
- Les partenaires de la Cité Educative
- Les partenaires de la Cité de l'emploi
- Services de la ville : Service prévention sécurité, Service jeunesse, Service Prévention Santé ; Service Emploi, Direction de l'Environnement, Service des Infrastructures Service de l'Urbanisme, Service Économique Direction de la DESS Service des Sports
- La ville d'Asnières



## Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Mettre en place un atelier d'animation et de suivi du projet de quartier animé par l'agent de Développement Local et qui réunira l'ensemble des acteurs locaux, parties prenantes de la politique de la ville mais aussi du droit commun sur le quartier.
- Mettre en place des démarches d'aller-vers pour faciliter le lien et la rencontre avec les habitantes et habitants
- Expérimenter la co-construction intégrale d'actions avec les habitantes et habitants dans une perspective du développement du pouvoir d'agir
- Expérimenter des déambulations thématiques avec les habitantes et habitants et les professionnels et professionnelles
- S'appuyer sur les outils type « budget participatif » pour développer la participation et l'engagement des habitantes et habitants dans la construction de projets
- Mettre en synergie les acteurs de terrain et les experts pour former et/ou acculturer les acteurs de terrain
- Faire valoir l'expertise d'usage des habitantes et habitants
- Encourager le partage des savoir-faire des habitantes et habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel Mettre en œuvre un FIA
- Développer les chantiers éducatifs avec GH et l'APES
- Expérimenter la démarche d'ADT Quart Monde du Croisement des Savoirs et des Pratiques

## PROJET DU QUARTIER GRÉSILLONS



### Le cadre de définition du projet

Le quartier Les Grésillons, dans son ensemble, est un quartier de la ville de Gennevilliers qui compte 8 008 habitants (soit 17,1% de la population communale) dont 2 418 habitants et habitantes en QPV-Grésillons. C'est le quartier le plus peuplé de la ville.

Le quartier a vécu de nombreux changements depuis ces 15 dernières années : **rénovation urbaine de « la cité rouge »** du bailleur I3F, **construction de nouveaux logements** (relogements et copropriétés) dans divers espaces du quartier, création de nouveaux squares...mise à disposition d'espaces pour l'agriculture urbaine de proximité.

Il y a une réelle **diversité de type de logements** (collectifs et pavillons), et une **mixité locative** et de propriétés dans ces différents types de logements. Le quartier compte **six bailleurs différents**, plutôt impliqués et la présence de quatre foyers (dont certains hébergent de nombreux chibanis), en plus ou moins bon état.

Parmi les caractéristiques socio-démographiques du quartier Les Grésillons :

- Un quartier dominé par une **population masculine**,
- Le **niveau de qualification des jeunes est faible** avec un taux de chômage des jeunes important,
- La **population est vieillissante et familiale**,
- Le **taux de chômage (20.7 %) est comparable à celui de la ville (20.2%)**. Toutefois, de 2011 à 2017, celui-ci a enregistré une **forte hausse (+5,9 points)**, plus importante que celle observée à l'échelle de la ville (+1,7 points),
- La **proportion de population de nationalité étrangère (26.3%) est plus importante** que la moyenne communale (23%).

On constate une **dynamique associative**, et des habitantes et habitants impliqués dans la vie de leur quartier via divers dispositifs. Outre la **présence d'équipements municipaux** (structure jeunesse, gymnase, crèches et terrains sportifs), et **scolaires** (3 écoles maternelles, 2 élémentaires et 1 lycée), un **centre social et culturel** est présent au cœur du quartier.

Le quartier recense également trois beaux lieux de culte (2 mosquées et 1 église).

Sur un plan commercial, la rénovation urbaine a vu l'**implantation de nouvelles zones de bureaux, de restaurants de qualité et de nouveaux services**.

Le quartier a gagné en tranquillité, les habitantes et habitants notent peu de problèmes de voisinage.

Depuis 2015, il y avait **2 zones classées QPV** (Voltaire 1 et Voltaire 2, avec une accroche sur Asnières-sur-Seine). La nouvelle géographie prioritaire prévoit le maintien de la zone Voltaire 2, ce qui représente deux adresses : les allées des Rosiers (bailleur LOGIREP) et 115 avenue des Grésillons (bailleur ADOMA)

#### Les principales difficultés du quartier

- **Augmentation de la population précarisée** confrontée à des difficultés en matière d'accès au droit, renforcée par la systématisation des démarches en ligne
- **Manque de certains commerces**
- **Stationnement difficile**
- **Accès des jeunes femmes à l'espace public et aux structures de loisirs à soutenir**
- **Des incivilités** : nuisances sonores, déchets et dépôts sauvages à certaines adresses
- **Un renfermement des parents** et un besoin de soutien à la parentalité accru
- **Des délais d'accès aux logements importants**
- **Des difficultés de relations avec certains bailleurs**, difficultés de contacts et de réactivités
- **Des zones de trafic de stupéfiants et de cigarettes**
- **Abords du métro Gabriel Péri, espace dégradé et zones d'insécurité**

#### Les leviers / les points d'appui

- **Espace Grésillons** : accompagnement à la parentalité, actions culturelles, ateliers sociolinguistiques, activités séniors, espace sécurisant pour les femmes et lieu d'expression pour les jeunes filles
- **Des équipements sportifs diversifiés et de qualité**
- Un quartier avec des « **poumons verts** »
- **Bonne desserte transports** en commun (RER, métro, bus)
- **Potentiel de développement d'une nouvelle stratégie commerciale** (avenue des Grésillons / marché aux comestibles)
- **Construction de logements en accession à la propriété** et mise en place de parcours résidentiels
- **Présence d'un Centre Municipal de Santé et d'un service de Protection Maternelle Infantile (PMI)** sur le quartier
- **Forte implication citoyenne et associative**
- **Îlot Gandhi** : Halle-marché-place et levier pour les projets autour de l'ESS (économie sociale et solidaire)

#### Principales difficultés et leviers / points d'appui communs à tous les quartiers

- Population fortement impactée par un contexte économique et sociale dégradée
- **Augmentation de la population précarisée** confrontée à des difficultés en matière d'accès aux droits :
- **Multiplication et complexité des procédures administratives** ; ce qui conduit à un non-recours aux droits
- **Inadéquation des moyens et objectifs des Services Sociaux Territoriaux** pour faire face aux besoins
- **Problèmes de santé** prise en compte qu'en situation d'urgence
- **Renoncement aux soins** : dû aux obstacles financiers, sociaux et incompréhension du système de santé : complexité du système et à l'ouverture de droit, dématérialisation des procédures
- **La Cité de l'Emploi**
- **Le Contrat Local de Santé**
- **La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance**
- **Projet de Réussite Éducative**

- Précarité alimentaire en augmentation : difficulté d'accès à l'alimentation à laquelle s'ajoute la difficulté d'accès à une alimentation équilibrée qui engendre des problématiques de malnutrition, notamment de carence, surpoids, obésité infantile
- Emploi : chômage élevé, faible niveau de formation

### Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- ⊖ Avoir permis de faire « ville en commun » en rendant possible des parcours résidentiels réussis pour les habitants (construction, relogement...)
- ⊖ Avoir réussi à « dézoomer » ce périmètre et avoir une vision d'action au niveau de l'ensemble du quartier « vécu »
- ⊖ Avoir augmenté l'offre commerciale de qualité et durable
- ⊖ Avoir encouragé, entretenu et valorisé la dynamique citoyenne sur les sujets du quotidien et/ou sur les enjeux plus structurants pour « faire ensemble »
- ⊖ Avoir considérablement amélioré le parcours des jeunes vers et dans l'emploi et la formation
- ⊖ Avoir identifié les invisibles en matière de santé en développant l'aller-vers et avec des actions permettant aux habitantes et habitants d'être partis prenante de l'amélioration de leur santé
- ⊖ Avoir amélioré l'accès à une alimentation de qualité, durable, pour tous et toutes
- ⊖ Avoir renforcé le lien entre les parents et les professionnels et professionnelles à travers des espaces dédiés et un accompagnement à la parentalité
- ⊖ Avoir réduit significativement le nombre de demandeurs d'emplois
- ⊖ Avoir renforcé toutes les formes de participation et d'engagement citoyens
- ⊖ Avoir réussi la mise en place d'un dispositif de pilotage de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) renforcé et coordonné entre la ville et les bailleurs et développé des projets inter-bailleurs

### Les projets pour le quartier

- ✓ Mener des actions favorisant les parcours résidentiels des habitants : construction des nouveaux logements (COOP Boucle de Seine), opération de relogement Logirep.
- ✓ Mener des échanges pour favoriser l'accueil des nouveaux habitantes et habitants
- ✓ Mettre en place une nouvelle stratégie commerciale
- ✓ Solliciter les entreprises du quartier pour être terrain de stages/services civiques pour les jeunes
- ✓ Intégrer des pratiques durables dans la gestion de l'habitat et du cadre de vie en promouvant les mobilités douces, la gestion des déchets, la végétalisation
- ✓ Promouvoir l'inclusion sociale en offrant des services d'accompagnement à l'accès au droit et en renforçant les réseaux de solidarité
- ✓ Faciliter le lien entre la population et les structures de soin et de prévention

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

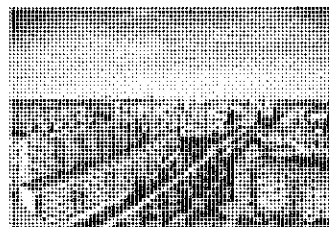
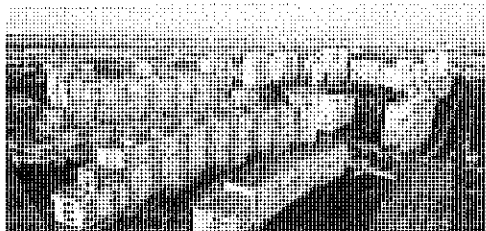
- APSDE
- ACSEG ARCCAG : centre social et culturel
- Associations : Chandon Grésillons, Ça grésille, Plein Grés, Intervalle 92
- Collectif d'habitantes et habitants (CQG, Jardins...)
- Paris Sud Aménagement
- Artistes locaux
- Association de parents d'élèves
- Bailleurs (ADOMA, LOGIREP, ERIGERE, GH, 3F, COALIA)
- Amicales de locataires
- ATMF
- Bicyclaide
- Commerçants
- Services municipaux (Santé, Culture, Jeunesse, Club Ados, Enfance, Médiation, Économique, Insertion...)

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Mettre en place un atelier d'animation et de suivi du projet de quartier animé par l'Agent de Développement Local et qui réunira l'ensemble des acteurs locaux, parties prenantes de la politique de la ville mais aussi du droit commun sur le quartier
- Mettre en place des démarches d'aller-vers pour faciliter le lien et la rencontre avec les habitantes et habitants
- Expérimenter la co-construction intégrale d'actions avec les habitantes et habitants dans une perspective du développement du pouvoir d'agir
- Développer des visites de quartier élues et élus/habitantes et habitants ; l'accueil des nouveaux arrivants du quartier
- S'appuyer sur les outils type « budget participatif » pour développer la participation et l'engagement des habitantes et habitants dans la construction de projets
- Mettre en synergie les acteurs de terrain et les experts pour former et/ou acculturer les acteurs de terrain
- Faire valoir l'expertise d'usage des habitantes et habitants
- Encourager le partage des savoir-faire des habitantes et habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel
- Mettre en œuvre un FIA
- Développer les chantiers éducatifs avec ADOMA et LOGIREP
- Expérimenter la démarche d'ADT Quart Monde de Croisement des Savoirs et des Pratiques



## PROJET DU QUARTIER LUTH



### Le cadre de définition du projet

Le quartier du Luth est situé en **entrée de ville de Gennevilliers, limitrophe à Asnières**. Le quartier du Luth a une **identité forte**, ça a été l'un des plus grands quartiers de la ville de Gennevilliers en termes de population jusqu'à la rénovation urbaine.

**Le Luth était un quartier enclavé jusqu'à la rénovation urbaine** (suppression de la barre de Gérard Philippe, coupure des barres Rousseau, Lénine et Beaumarchais et création de l'avenue Lucette Mazalaigue). Il a bénéficié d'opérations de rénovation urbaine qui ont permis de changer sa physionomie et d'y diversifier ses fonctions.

Aujourd'hui le quartier compte **environ 7060 habitants soit 15,1%** de la population communale. Il se classe en troisième position des quartiers les plus peuplés après les Grésillons et Agnettes. Il se caractérise par une **forte densité de population** (178.3 hab/hectare) qui est environ 4 fois supérieure à celle de la moyenne communale (40.4hab /hectare). Le quartier est composé **exclusivement de logements collectifs**. Il existe peu de commerces sur le quartier (3 boulangeries, un Franprix, deux épiceries), il n'y a pas d'activités économiques.

Il est desservi par la ligne de métro 13 (arrêt les courtilles), le tram T1 (arrêt le Luth) et la ligne de bus 235.

Parmi les caractéristiques socio-démographiques du quartier du Luth :

- Il s'agit d'un **quartier populaire, familial avec des jeunes** – avec une légère surreprésentation des couples avec enfants et une sous-représentation des personnes seules
- **L'âge moyen de la population** (37,1 ans) est légèrement supérieur à la moyenne communale (36.6 ans). De 2011 à 2017, la population a vieilli de +1,2 ans alors qu'elle a baissé dans les autres quartiers (sauf aux Agnettes) : c'est la plus forte hausse constatée sur la ville.
- La **population de 15 ans et plus figure parmi la moins diplômée des quartiers** avec seulement 17% de diplômés supérieurs au bac (contre 24% pour la ville), et 41% sans aucun diplôme (contre 35%).
- Le **quartier du Luth est multiculturel**. La proportion de population de nationalité étrangère (25.6%) est légèrement supérieure à la moyenne communale (23%). De 2011 à 2017, elle a augmenté de +3,6 points : cette hausse est plus importante que celle observée à l'échelle de la ville (+0,3 points),
- En termes d'emploi, le quartier comptabilise le **taux de chômage le plus bas de la ville** : 15.4 % contre 20.2% pour la ville. De plus, sur la période 2011 à 2017, le quartier a enregistré la **plus forte baisse** sur la ville (-7 points) alors que la plupart des quartiers a vu son chômage augmenter (ex : +1,7 points à l'échelle de la ville).
- En revanche, les faibles revenus de sa population placent Le Luth parmi les quartiers les plus défavorisés avec un **revenu médian mensuel entre 1 055 € et 1 273 €** contre 1283€ pour la ville.

#### Les principales difficultés du quartier

- Forte **défiance exprimée vis-à-vis des institutions** entravant l'action publique
- Les **violences urbaines de juin** ont donné lieu à des **dégradations d'équipements** et d'espaces publics
- **Identité forte de quartier** qui conduit à un **repli**
- Public jeune fragilisé et en manque de confiance
- Un **décrochage scolaire important** et une **autocensure - Faible niveau de qualification des jeunes sortis du système scolaire** avec une forte proportion de **jeunes en recherche d'emploi**
- **Manque de mobilité des jeunes** et de leur famille, la période de confinement a exacerbé le repli sur le quartier
- Phénomènes de **violences intra-familiales exacerbés** depuis la crise sanitaire
- **Manque de diversité des commerces**, absence de café, comme lieu de rencontre, de convivialité
- **Déperdition du tissu associatif**, autrefois moteur du dynamisme du quartier
- Offre de santé insuffisante de spécialistes libéraux
- **Secteur sud-ouest du quartier à requalifier** pour achever la rénovation urbaine du quartier
- **Insécurité ressentie** par les habitantes et habitants à circuler le soir dans le quartier
- **Difficultés de stationnement**

#### *Principales difficultés et leviers / points d'appui communs à tous les quartiers*

- Population fortement impactée par un contexte économique et sociale dégradée
- Augmentation de la population précarisée confrontée à des difficultés en matière d'accès aux droits :
- Multiplication et complexité des procédures administratives ; ce qui conduit à un non-recours aux droits
- Inadéquation des moyens et objectifs des Services Sociaux Territoriaux pour faire face aux besoins
- Problèmes de santé pris en compte qu'en situation d'urgence
- Renoncement aux soins : dû aux obstacles financiers, sociaux et incompréhension du système de santé : complexité du système et à l'ouverture de droit, dématérialisation des procédures
- Précarité alimentaire en augmentation : difficulté d'accès à l'alimentation à laquelle s'ajoute la difficulté d'accès à une alimentation équilibrée qui engendre des problématiques de malnutrition, notamment de carence, surpoids, obésité infantile
- Emploi : chômage élevé, faible niveau de formation

#### Les leviers / les points d'appui

- Le **projet de rénovation urbaine** a permis le **désenclavement** du quartier
- **Présence forte en équipements et services publics** (Maison de justice et du droit, espace Aimé Césaire, structure jeunesse, club ado)
- **Diversité de dispositifs** et d'acteurs très engagés et investis dans le quartier.
- Implantation de SIAE : Régie de quartier, La Fabrica
- **La Cité éducative**

- **La Cité de l'Emploi**
- **Le Contrat Local de Santé**
- **La Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance**
- **Projet de Réussite Éducative**

## Nos ambitions à 6 ans pour le quartier

- Avoir fait reculer considérablement les déterminismes sociaux : agir contre les freins à la réussite des jeunes, leur ouvrir le champ des possibles
- Avoir fait du quartier un lieu de réussite éducative
- Avoir rétabli des liens de confiance population-institutions
- Avoir renforcé l'accès aux droits pour les habitantes et habitants et nettement réduit le non-recours aux droits dans une logique d'hyperproximité
- Avoir réussi le projet Talent Maker Lab (« inventons la Métropole du Grand Pars ») dans ses dimensions urbaines et sociales
- Avoir créé plus de synergies entre les acteurs du quartier
- Avoir nettement amélioré l'insertion professionnelle des habitantes et habitants et notamment des jeunes 15 – 30 ans
- Avoir nettement fait reculer le non-recours aux droits en développant des projets innovants pour répondre aux besoins sociaux émergents
- Avoir identifié les invisibles en matière de santé en développant l'aller-vers et avec des actions permettant aux habitantes et habitants d'être partis prenante de l'amélioration de leur santé
- Avoir amélioré l'accès à une alimentation de qualité, durable, pour tous et toutes
- Avoir renforcé le lien entre les parents et les professionnels et professionnelles à travers des espaces dédiés et un accompagnement à la parentalité
- Avoir renforcé toutes les formes de participation et d'engagement citoyens
- Avoir réussi la mise en place d'un dispositif de pilotage de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) renforcé et coordonné entre la ville et les bailleurs et développé des projets inter-bailleurs

## Les projets pour le quartier

- ✓ Créer une entrée attractive de quartier et de ville qui accueille des activités diversifiées répondant à la fois aux besoins de la proximité et du territoire, qui soit porteur d'une réelle dynamique économique et sociale pour le quartier et ses habitantes et habitants
- ✓ Accompagner les habitantes et habitants du quartier en amont, pendant et après les travaux à venir sur la parcelle Gérard Philippe
- ✓ Rendre lisible les dispositifs d'accès aux droits et travailler les mutualisations et complémentarités entre les acteurs
- ✓ Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux notamment dans le cadre de l'abattement sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) : consolider l'échange concernant les problèmes de cadre de vie, développer les chantiers éducatifs et animer les pieds d'immeubles par une démarche d'aller vers
- ✓ Etablir un projet de quartier avec l'ensemble des partenaires du quartier et les habitants et habitantes afin de travailler autour d'objectifs partagés et d'avoir une base commune.
- ✓ Développer les démarches d'aller vers avec le co-développement d'actions sur l'espace public et notamment de petites actions d'animations ou d'initiatives dans les parcs, squares en pieds d'immeubles.

- ✓ Développer le **dialogue autour des relations police- jeunesse**, relation population- services publics
- ✓ Sensibiliser aux problèmes **d'inégalité entre les sexes, aux stéréotypes de genres et aux problèmes de discrimination**
- ✓ Faciliter le lien entre la **population** et les **structures de soin et de prévention**
- ✓ Promouvoir l'inclusion sociale en offrant des services d'accompagnement à l'**accès au droit** et en **renforçant les réseaux de solidarité**
- ✓ **Valoriser des parcours de jeunes** du quartier qui ont réussi

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- Services municipaux (centre social et culturel, médiathèque, Club Ados, structure jeunesse, centre de loisirs, Médiation...)
- Club de prévention PAGE
- Bailleurs sociaux (APES avec Seqens, Gennevilliers Habitat)
- Associations : Club du Luth, Régie de Quartier du Luth, AFEV, La Fabrica, Strataj'm
- Coordinatrice REP+ (école du rep +)
- Chargée de mission cité éducative
- Bondy Blog
- MJD

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Mettre en place un **atelier d'animation et de suivi du projet de quartier animé par l'agent de Développement Local** et qui réunira l'ensemble des acteurs locaux, parties prenantes de la politique de la ville mais aussi du droit commun sur le quartier.
- Mettre en place des démarches d'aller-vers pour faciliter le lien et la rencontre avec les habitantes et habitants
- Expérimenter la **co-construction intégrale d'actions** avec les habitantes et habitants dans une perspective du développement du pouvoir d'agir
- S'appuyer sur les outils type « **budget participatif** » pour développer la participation et l'engagement des habitantes et habitants dans la construction de projets
- Mettre en **synergie les acteurs de terrain** et les experts pour former et/ou acculturer les acteurs de terrain
- Faire valoir **l'expertise d'usage des habitantes et habitants**
- Encourager le **partage des savoir-faire** des habitantes et habitants comme vecteur de lien social, de lien intergénérationnel
- Mettre en œuvre un FIA
- Développer les chantiers éducatifs avec les bailleurs et l'APES
- Expérimenter la démarche d'ADT Quart Monde de Croisement des Savoirs et des Pratiques

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030 commun à l'ensemble des quartiers

### Les engagements financeurs/contributeurs

#### Acteurs

Financeurs : Etat, Conseil Départemental, Ville, Conseil Régional  
CAF  
ARS  
Baillleurs  
Métropole du Grand Paris  
— Fondations privées

#### Financements/dispositifs mobilisables

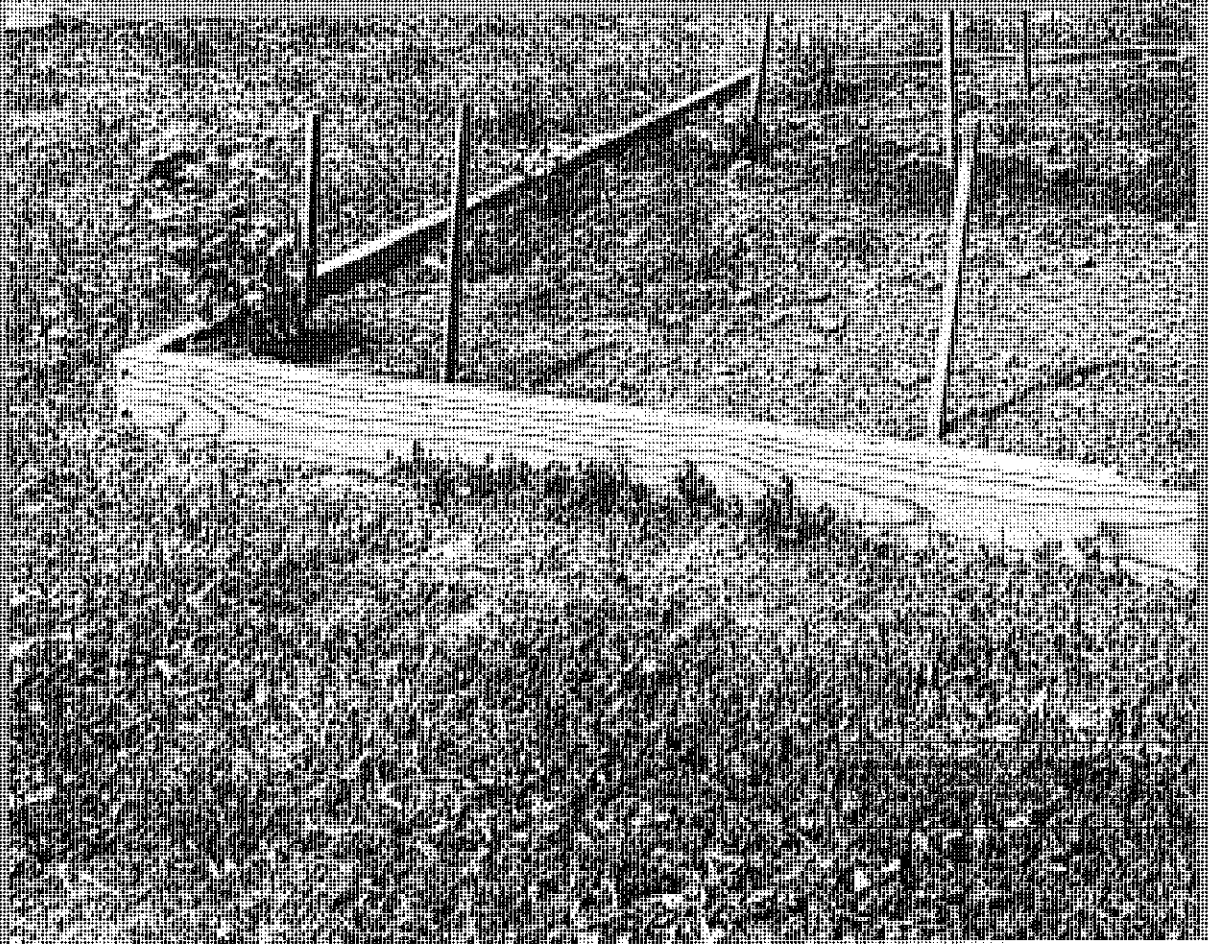
- Etat : Droit Commun, Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, Crédits Programme 147 politique de la ville ; Dotation Politique de la Ville,
- Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ; Programme 104 « Intégration des étrangers primo-arrivants
- Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière, Quartier d'été, Dispositif VVV ;
- Appel à projet « Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT » Appels à projets spécifiques de l'Etat
- Conseil Départemental : Droit commun ; CDDV (Contrat de Développement Département – Ville) ;
- Programme d'appui aux politiques locales de Prévention et de Sécurité ; Appel à projet dans le cadre de la stratégie égalité Femmes-Homme
- Ville : Droit commun ; Crédits politiques de la ville, Appel à projets Transition, Budget participatif Ebul'Idées
- Conseil Régional : le Contrat d'aménagement régional ; Appels à projets du Conseil Régional
- Appel à projet de la DRAC
- Appel à projets spécifique de la Métropole
- Les crédits relatifs à l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) dont bénéficie les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartiers prioritaires





## QUARTIER GARDEN

- 6 appartements de 60 m<sup>2</sup> à 75 m<sup>2</sup>
- 2 appartements de 90 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup>
- 1 appartement de 120 m<sup>2</sup>
- 1 appartement de 150 m<sup>2</sup>





## VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

### LES ENJEUX COMMUNAUX DE LA VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

#### Présentation des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le contexte communal

La ville de Villeneuve-la-Garenne présente la spécificité de ne compter qu'un seul QPV sur son territoire, Cap Villeneuve. Le périmètre de la nouvelle géographie défini en 2023 est cependant composé de plusieurs bassins de vie :

- Au nord de la ville, « la Caravelle ».
- Une partie du centre-ville, incluant désormais l'ensemble « la Rotonde ».
- Au sud de la ville, les quartiers « la Banane » et « la Sablière ».

La zone occupée par les tours « Emmaüs » sont désormais exclues du périmètre de la géographie prioritaire.

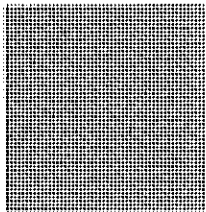
Si les données 2024 ne sont pas encore disponibles, avec l'addition du quartier la Rotonde, nous pouvons désormais recenser environ 10 500 habitants résidant en QPV, ce qui représente environ 42,7% des habitants de Villeneuve-la-Garenne.

#### Profil socio-économique des habitants résidant en QPV

Les données rassemblées dans ce chapitre sont sélectionnées pour donner une image la plus synthétique et concrète possible des enjeux qui marquent le quotidien des habitants du QPV. Elles sont, par conséquent, non exhaustives et reposent sur des études produites par les instituts de statistiques nationaux (notamment l'Insee).

La socio-démographie du QPV Cap Villeneuve se distingue d'abord par la jeunesse de sa population. Selon les données disponibles sur l'ancien périmètre géographique AIRE 2029, la part d'habitants en QPV de moins de 25 ans s'élève à 38,7% contre 30,9% au niveau départemental, et 29,3% au niveau national. Le caractère particulièrement jeune de la population constitue également un marqueur propre à Villeneuve-la-Garenne sur l'échelle départementale.

	France	Département des Hauts-de-Seine	Commune de Villeneuve-la-Garenne	Aire 2029
<b>Hommes (%)</b>	48,4	47,6	48,4	49,0
<b>Femmes (%)</b>	51,6	52,4	51,6	51,0
<b>Moins de 25 ans (%)</b>	29,3	30,9	35,8	38,7
<b>Part de familles monoparentales (%)</b>	23,8	19,3	26,0	27,4



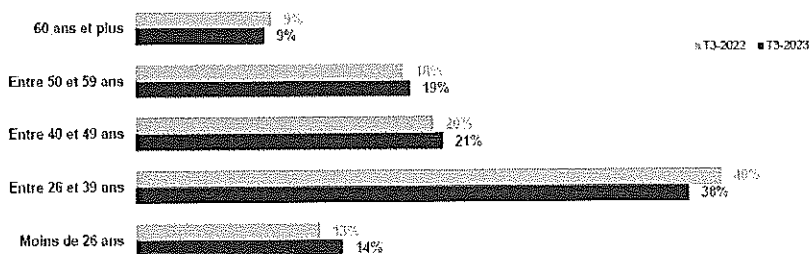
### Source : Insee, recensement de la population 2019

Cette proportion importante de jeunes parmi la population du QPV interroge la situation des familles. Vient s'ajouter une proportion de familles monoparentales également plus élevée que la moyenne (27,4%). Ces facteurs de vulnérabilité marquent ainsi l'importance des enjeux de **réussite éducative et de soutien à la parentalité**. Ces derniers sont d'ailleurs pleinement inscrits dans le plan d'actions de la Cité éducative.

L'insertion et la réussite professionnelle constitue également un enjeu primordial pour les habitants du QPV : **le taux de chômage est de 21,6% en 2019, contre 12,9% sur la commune en moyenne**. Si la ville est un bassin économique dynamique et attractif accueillant un peu plus de 10 500 emplois, le profil des demandeurs d'emploi résidant en QPV (niveau de diplôme moyen peu élevé, moyenne d'âge majoritairement jeune...) semble confiner ces derniers dans des catégories d'emploi plus précaires.

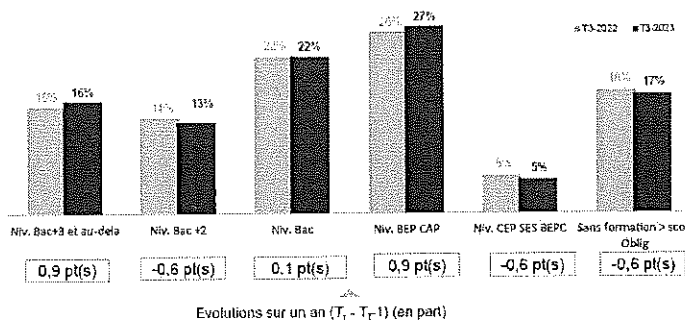
### RÉPARTITION PAR ÂGE

Demands d'emploi en catégorie A.



### RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

Demands d'emploi en catégorie A.



Source : Données France Travail

C'est dans la continuité de cet enjeu de réussite professionnelle que s'inscrit l'enjeu global de lutte contre la précarité des habitants en QPV.

Ces derniers sont notamment confrontés à des difficultés liées au logement : **85% d'entre eux sont locataires et 72,9% des surfaces louées sont des logements sociaux**. En outre, le recours aux allocations et aux minima sociaux est plus important qu'ailleurs : à titre d'illustration, le taux de bénéficiaires du RSA y est proportionnellement plus important que dans le reste de la commune. La proportion de bas revenus y est également plus importante.

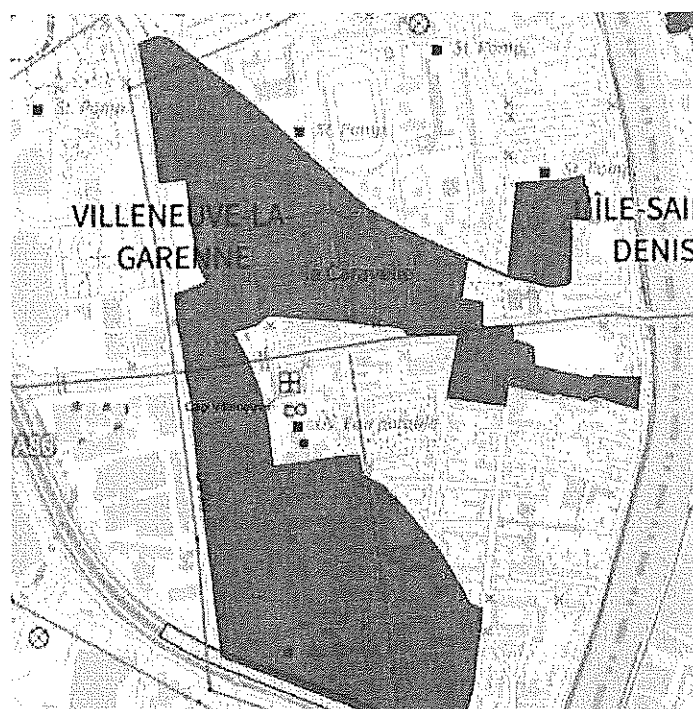


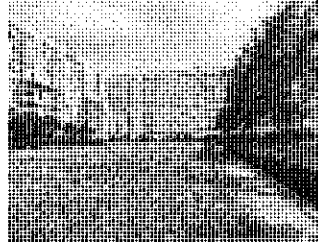


	Commune	AIRE 2029
Population	24 023	10 783
Nombre de foyers allocataires de la CAF	5 703	2 662
<i>Dont RSA socle</i>	998	518
<i>Dont Prime d'activité</i>	1 866	942
Population couverte par une prestation CAF	15 074	7 038
Demandeurs d'emploi toutes catégories	3 045	1 515
<i>Femmes</i>	1546	766
<i>Hommes</i>	1499	749

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021

Pole-emploi-Dares, STMT – Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31 décembre 2021





## Le cadre de définition du projet

Le quartier Cap Villeneuve de la ville de Villeneuve-la-Garenne concentre 49% de la population villénogarennoise dont 51% sont des femmes. Le territoire s'étend sur une petite superficie, « à taille humaine » mais intègre des « frontières invisibles » entre les différents quartiers, avec une problématique de mobilité forte au sein de la ville et au-delà, malgré la présence d'un solide réseau de transports.

Le quartier compte un parc social prédominant avec un niveau de précarité stabilisé de ses occupants qui reste néanmoins élevé.

### Les principales difficultés du quartier

- Difficulté d'accès aux soins et à la prévention de toutes les problématiques de santé (mentale, psychique, addictions ...)
- Manque de coordination des acteurs associatifs
- Problématiques de cyberharcèlement
- Prostitution des mineurs en essor
- Sentiment de « frontières invisibles » et une mobilité réduite à l'échelle de la ville et au-delà
- Nombreuses situations d'incivilité
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), déchets, stationnement) et travail de prévention de la violence auprès des jeunes

### Les leviers / les points d'appui

- Dynamique associative riche avec une forte entraide et une proximité importante entre les habitants et les acteurs du territoire. Forte dynamique « en pied d'immeuble »
- Dynamique inter-bailleurs favorable à la mise en place d'actions de proximité
- Inscription dans de nombreux dispositifs : Cité de l'emploi, Cité éducative et Cité de la Jeunesse (mise en place 2021-2022), CLS, CLSPD, convention TFPB,
- Nombreux espaces verts existant et en développement
- Dynamique des Amicales de Locataires





- Vétusté du parc immobilier et précarité des propriétaires
- Problématique d'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap et pour les seniors (ascenseurs en panne, isolement)
- Un sentiment d'abandon dans le quartier Sud et de développement inégal en comparaison à la Caravelle et au cœur de ville : moins d'équipements sportifs
- Bonne desserte en termes de transports
- Identité forte et attachement des habitants au quartier
- Projet Maison de Santé, Nouvelle médiathèque (2027) (Centre-ville),
- Nouvel équipement sportif : paddle, skate-park (Sud)
- 1 NPNRU en cours : deux opérations (centre-ville et Caravelle)

### **Nos ambitions à 6 ans pour le quartier**

- ➔ Faire du quartier un lieu de **réussite éducative et de soutien à la parentalité**.
- ➔ Faire du quartier un lieu d'insertion et de **réussite professionnelle pour chacun et chacune**.
- ➔ Capitaliser sur les **dynamiques associatives et économiques** et les réussites du quartier pour façonner la ville de demain.
- ➔ Promouvoir **l'égalité et l'engagement citoyen** partout et pour toutes et tous, à tous les âges.
- ➔ Faire du quartier un **lieu favorisant la bonne santé**.

### **Les projets pour le quartier**

- ✓ Fluidifier les parcours éducatifs à travers des actions de soutien à la parentalité, d'éducation inclusive et d'épanouissement (accès aux activités extrascolaires...), le développement du mentorat et l'orientation choisie.
- ✓ Mener des actions favorisant l'insertion des jeunes favorisant l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'entrepreneuriat des jeunes ; mener des actions pour améliorer l'accès des jeunes à l'information sur les opportunités d'emploi, les formations disponibles et les programmes de soutien.
- ✓ Promouvoir les emplois décents et de qualité et encourager la création d'entreprises et d'emplois locaux ; soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et renforcer les partenariats avec les entreprises ; améliorer l'employabilité des habitants résidant en QPV.
- ✓ Sensibiliser à l'égalité entre les sexes et éduquer les populations sur les stéréotypes de genre, toutes les discriminations et les violences faites aux femmes avec la participation des femmes.
- ✓ Mener des actions pour améliorer le cadre de vie, la tranquillité publique et la prévention.
- ✓ Soutenir la participation citoyenne dans l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des projets du contrat de ville.
- ✓ Mener des actions pour assurer un accès adéquat aux droits

- ✓ Promouvoir l'inclusion sociale en renforçant les réseaux de solidarité et en luttant contre l'isolement social.
- ✓ Renforcer les liens et le travail en réseau d'acteurs institutionnels, associatifs locaux pour mener des projets collectifs en mobilisant le droit commun.

## Le cadre de mise en œuvre du projet et de définition des engagements quartiers 2030

### Acteurs locaux « points d'appui » mobilisables pour la mise en œuvre du projet de quartier, y compris acteurs et institutions privés

- Services de la ville
- Education nationale
- ARS
- CAF
- France Travail
- Conseil départemental
- Centre Social
- Bailleurs
- Entreprises/ Club d'Entreprises/ ESS
- Associations locales
- Maison des jeunes et de la culture
- Club de prévention

### Modes de faire préconisés et Outils de gouvernance locale sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre du projet pour le quartier

- Conseil citoyen, Conseil Municipal des Jeunes
- Programme Réussite Educative
- Cité éducative, de l'emploi
- Coordination ville jeunesse, linguistique
- Plan régional d'insertion pour la jeunesse
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- NPNRU
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

### Les engagements financeurs/contributeurs

#### Acteurs

#### Financements/dispositifs mobilisables



## ANNEXES

### **LES CADRES DE REFERENCE A ACTUALISER**

- Chiffres clés et indicateurs de suivi par ville
- Liste des partenaires des Hauts de Seine associés au contrat
- Liste des partenaires du Val d'Oise associés au contrat
- Fiches engagements des partenaires des Hauts de Seine
- Fiches engagements des partenaires du Val d'Oise

### **LES OUTILS POUR LA MISE EN OEUVRE**

- Schéma de gouvernance et d'animation du contrat
- Calendrier prévisionnel de la gouvernance
- Exemple de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des actions
- Cadre de référence pour l'analyse des qualités d'un projet
- Éléments de référence pour la contractualisation au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)

### **LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Synthèse des priorités issues de la concertation Boucle Nord de Seine
- Liste des équipements bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires



Colombes

Atelier de Transition écologique  
du 17 au 19 juin 2024

Autres points forts / difficultés que vous ne localisez pas sur la carte ?

Points forts:

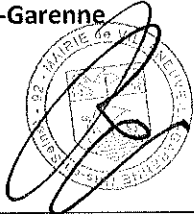
difficultés

prioritaires pour répondre aux manques et besoins identifiés

être associés

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

## LES SIGNATAIRES DES ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

<b>Préfet des Hauts-de-Seine</b> Laurent HOTTIAUX	<b>Préfet du Val d'Oise</b> Philippe COURT
<b>Président de l'Etablissement Boucle Nord de Seine</b> Patrick CHAIMOVITCH	<b>Maire de Colombes</b> Patrick CHAIMOVITCH
<b>Maire d'Argenteuil</b> Georges MOTHRON	<b>Maire d'Asnières-sur-Seine</b> Manuel AESCHLIMANN
<b>Maire de Gennevilliers</b> Patrice LECLERC	<b>Maire de Villeneuve-la-Garenne</b> Pascal PELAIN 










**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Le contrat « Engagements Quartier 2030 »

de

Boucle-Nord de Seine



**Argenteuil, Asnières-sur-Seine,  
Colombes, Gennevilliers,  
Villeneuve-la-Garenne**

### ANNEXES



**Mars 2024**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024





## ANNEXES

### **LES CADRES DE REFERENCE A ACTUALISER**

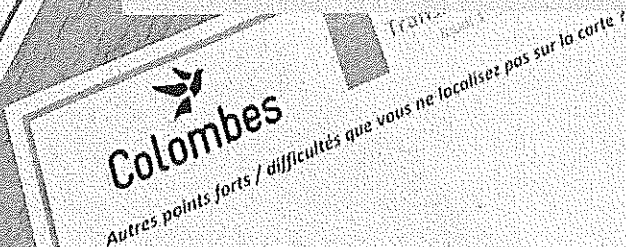
- Chiffres clés et indicateurs de suivi par ville
- Liste des partenaires des Hauts de Seine associés au contrat
- Liste des partenaires du Val d'Oise associés au contrat
- Fiches engagements des partenaires des Hauts de Seine
- Fiches engagements des partenaires du Val d'Oise

### **LES OUTILS POUR LA MISE EN OEUVRE**

- Schéma de gouvernance et d'animation du contrat
- Calendrier prévisionnel de la gouvernance
- Exemple de tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des actions
- Cadre de référence pour l'analyse des qualités d'un projet
- Éléments de référence pour la contractualisation au titre de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)

### **LES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Synthèse des priorités issues de la concertation Boucle Nord de Seine
- Liste des équipements bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception en préfecture : 17/04/2024

Colombes  
Autres points forts / difficultés que vous ne localisez pas sur la carte

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

### CHIFFRES CLES ET INDICATEURS DE SUIVI PAR VILLE

*A actualiser avec les données disponibles*

	France	IDF	92	95	Ville	Q1	Q2	Q3	Q4
Hommes (%)									
Femmes (%)									
Moins de 25 ans (%)									
Part de familles monoparentales (%)									

Sources : Insee, recensement de la population 2019

	France	IDF	92	95	Ville	Q1	Q2	Q3	Q4
Population									
Nombre de foyers allocataires de la CAF									
<i>Dont RSA socle</i>									
<i>Dont Prime d'activité</i>									
Population couverte par une prestation CAF									
Demandeurs d'emploi toutes catégories									
<i>Femmes</i>									
<i>Hommes</i>									

Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF - Pole-emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au

	France	IDF	92	95	Ville	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Revenu</b>									
Taux de pauvreté									
Taux de bas revenus									
<b>Emploi</b>									
Taux d'emploi 15-64 ans									
<i>Taux d'emploi des hommes</i>									
<i>Taux d'emploi des femmes</i>									
Taux de chômage									
<b>Logement</b>									
Part de logements sociaux									
Part de locataires									

Sources : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, Insee, recensement de la population - SDES, répertoire du parc locatif

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## CHIFFRES CLES ET INDICATEURS DE SUIVI PAR VILLE *Définition à venir*

A définir	BNS	BNS QPV	92	95	ARG	ARG QPV	ASN	ASN QPV	COL	COL QPV	GEN	GEN QPV	VLG	VLG QPV
<b>Une meilleure qualité de vie dans le logement</b>														
Indicateur 1														
Indicateur 2														
Indicateur 3														
Indicateur 4														
Indicateur 5														
<b>Un cadre de vie partagé apaisé et convivial</b>														
Indicateur 1														
Indicateur 2														
Indicateur 3														
Indicateur 4														
Indicateur 5														
<b>Une réelle amélioration de la santé et du bien être physique et mental</b>														
Indicateur 1														
Indicateur 2														
Indicateur 3														
Indicateur 4														
Indicateur 5														
<b>L'épanouissement des habitants et en particulier des jeunes</b>														
Indicateur 1														
Indicateur 2														
Indicateur 3														
Indicateur 4														
Indicateur 5														
<b>Des parcours citoyens et professionnels réussis</b>														
Indicateur 1														
Indicateur 2														
Indicateur 3														
Indicateur 4														
Indicateur 5														

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## LISTE DES PARTENAIRES DES HAUTS DE SEINE ASSOCIES AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

### Département Hauts-de-Seine

Partenaires associés au contrat		Engagement Contrats Engagements Quartiers 2030 (2024-2030)
<b>Directions déconcentrées de l'Etat</b>		
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement	DRIHL	Signataire
Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	DRIEETS	
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports	DRIEAT	
Direction départementale des finances publiques	DDFIP	
Direction des services départementaux de l'Education Nationale	DSDEN	Signataire
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	SDJES	
Direction régionale des affaires culturelles	DRAC	Signataire
Agence régionale de santé	ARS Ile-de-France	Signataire
<b>Institutions judiciaires</b>		
Tribunal de grande instance	TGI	Signataire
<b>Collectivités territoriales</b>		
Conseil départemental		Signataire
Conseil régional		Signataire
Etablissement public territorial		Signataire
Communes		Signataire
<b>Opérateurs et organismes publics ou associés</b>		
Caisse des allocations familiales	CAF	Signataire
Caisse primaire d'assurance maladie	CPAM	Signataire
Banque des territoires	CDC	Signataire
Caisse des dépôts et de consignations	CdC	Signataire
France Travail	FT	Signataire
Chambre de commerce et d'industrie	CCI	Signataire
Chambre des métiers et de l'artisanat	CMA	Signataire
Association régionale des missions locales	ARML	
Banque publique d'investissement	BPI	Signataire
Association des organismes franciliens du logement social - Délégation 92	AORIF-USH IDF	Signataire
<b>Opérateurs privés &amp; Fondations</b>		
Le "30LAB"/Les entreprises s'engagent		Signataire

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## LISTE DES PARTENAIRES DU VAL D'OISE ASSOCIES AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

Partenaires associés au contrat	Engagement Contrats Engagements Quartiers 2030 (2024-2030)
Préfecture du Val d'Oise	Signataire
Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine	Signataire
Ville d'Argenteuil	Signataire
Ministère de la Justice	Signataire
Conseil départemental du Val d'Oise	Signataire
ARS Ile-de-France	Signataire
Caisse des allocations familiales	Signataire
Caisse primaire d'assurance maladie	Signataire
Direction des services départementaux de l'Education Nationale	Signataire
France Travail (Direction Territoriale Val d'Oise)	Signataire
Caisse des Dépôts et de Consignations	Signataire
Baillleurs (AB Habitat, ADOMA, Batigere, DOMNIS, Emmaus, ICF La Sablière, Immobilière 3F, Logirep, Toit et Joie, Val d'Oise Habitat)	Signataire



**ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030  
BOUCLE NORD DE SEINE**

**FICHES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DES HAUTS DE SEINE**  
*A venir*

**ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030  
BOUCLE NORD DE SEINE**

**FICHES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DU VAL D'OISE**  
*A venir*

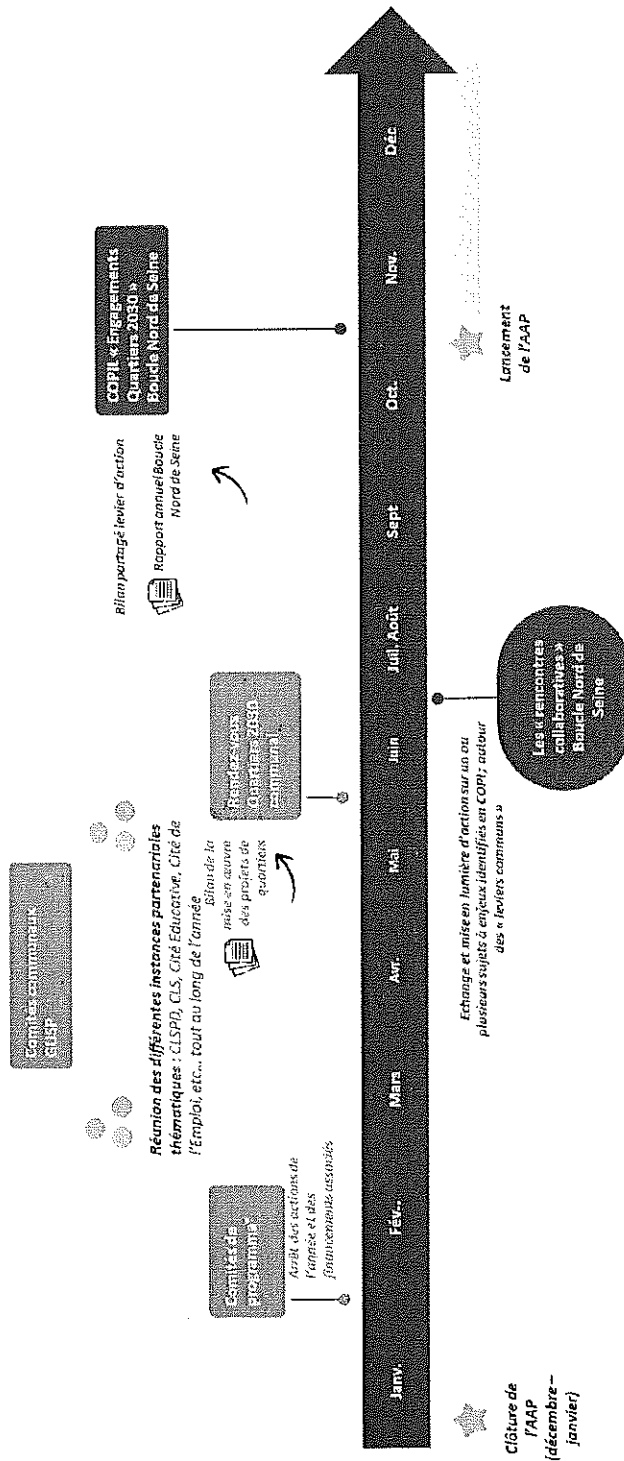
# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## SCHEMA DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION DU CONTRAT

Etape de la vie du contrat	Parties prenantes mobilisées	Rôle des parties prenantes	Instances de gouvernance
Constitution de la mise en œuvre des projets de quartiers	Porteurs de terrain	Animent l'instance / le lieu de coordination des acteurs et habitants selon les modalités définies par chaque ville, en lien avec les différences instances partenariales (CLSPQ, CLS, Cité Educative, Cité de l'Emploi, etc...) Statuent sur les actions et financements	Instance/lieu de coordination des acteurs de terrain et habitants à l'échelle du quartier Scénarios de concertation et de la faisabilité
	Acteurs de terrain	Pilotent les actions permettant de mettre en œuvre les projets en cohérence avec les projets de quartiers	
	Partenaires financeurs	Identifient/définissent les moyens/dispositifs à mobiliser pour mettre en œuvre les projets	Comité de programmation 2 fois par an, 1er Trimestre (année N-1)
Bilan de la mise en œuvre des projets	Habitants	Sont informés et/ou consultés et/ou concertés et/ou cèdent selon les modalités définies par chaque ville dans le cadre de l'élaboration/de la mise en œuvre de projets.	Rendez-vous Quartiers 2030 communal 1 fois par an, 3ème Trimestre
	Porteurs de projets	Animent le cadre d'échange, dressent le bilan des actions, des besoins de coordination, des priorités en termes de mobilisation des financements	
	Partenaires financeurs	Contribuent à l'élaboration du bilan, selon les modalités propres à chaque ville	
Bilan partagé de la mise en œuvre du contrat et de la mobilisation des politiques publiques sur la base des leviers d'action	Porteurs de projets	Contribuent à l'élaboration du bilan, selon les modalités propres à chaque ville	
	Partenaires financeurs	Contribuent à l'élaboration du bilan, précisent leurs implications à venir	
	Habitants	Sont informés et/ou consultés et/ou concertés (selon les modalités définies par chaque ville)	
Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du contrat sur la base des priorités territoriales	Porteurs de projets	Recensent et retient certains des actions et projets relevant des différents leviers d'action, valorisent les actions exemplaires	
	Partenaires financeurs	Font valoir leurs contributions, contribuent au recensement des leviers d'actions mobilisables	
	Habitants	Contribuent au partage de pratiques / modes de faire inspirants	
Echanges de pratiques et compétences des acteurs de terrain et des habitants	Porteurs de projets	Sont informés et/ou consultés pour faire remonter leurs attentes en termes de priorités pour les quartiers selon des modalités définies par les villes et l'EPT	COPIL Quartiers 2030 Boucle Nord de Seine 1 fois par an, 2ème trimestre
	Habitants	Recensent les données qualitatives et quantitatives concernant la mise en œuvre des projets, actualisent et analysent les indicateurs, identifient les acteurs à mobiliser	
	Partenaires financeurs	Contribuent au recensement des données qualitatives et quantitatives, à l'identification des acteurs à mobiliser et font remonter leurs attentes en termes de priorités pour les quartiers	
	Porteurs de projets	Contribuent au recensement des données qualitatives et quantitatives, à l'identification des actions inspirantes et font remonter leurs attentes en termes de priorités pour les quartiers	
	Habitants	Sont informés et/ou consultés pour faire remonter leurs attentes en termes de priorités pour les quartiers selon des modalités définies par les villes et l'EPT	
	Partenaires financeurs	Identifient et définissent les thématiques d'échange et les acteurs à mobiliser	Les « rencontres collaboratives » Boucle Nord de Seine Rencontres thématiques, 2x par an
	Porteurs de projets	Contribuent aux échanges et à la définition des pistes d'amélioration	
	Habitants	Contribuent au retour d'expériences et à la remontée de leurs attentes	
		Sont informés et/ou consultés pour partager des pratiques / actions inspirantes selon des modalités définies par les villes et l'EPT	

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA GOUVERNANCE



# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

### CADRE DE REFERENCE POUR L'ANALYSE DES QUALITES D'UN PROJET

Repères sur les « qualités attendues » d'un projet, c'est-à-dire les qualités à pousser/rechercher



#### La qualité du dispositif projet

- Un montage précis et concret du projet : nature du projet, objectifs, réalisations et productions concrètes, lieux de réalisation, public concerné (en type de cible et en nombre), pilote, contributeurs, calendrier/jalons, etc.
- Un partenariat large, diversifié et pertinent : présence parmi les partenaires contributeurs d'acteurs et personnes « ressources »/experts du sujet, diversité d'acteurs – la recherche de cofinancement (y compris privés)
- Une implication des habitants dans la conception et le déploiement du projet

#### La portée et l'importance des impacts attendus

- Un effet significatif sur plusieurs enjeux prioritaires (projets multi-dimensions/multi-thématiques)
- Un projet qui bénéficie autant que possible à un nombre important d'habitants : soit directement (nombre de bénéficiaires directs de l'action), soit indirectement ou à plus long terme (notamment dans le cas d'actions expérimentales), à l'appui de techniques pour « aller vers »
- Une portée et une étendue géographique large autant que possible (inter-résidences, inter-quartiers,...)
- Un caractère inclusif et équitable du projet : accès aux droits et lutte contre le non recours, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes

#### L'innovation et la résilience

- Une recherche de nouvelles méthodes et modes de faire pour traiter des difficultés récurrentes que les approches classiques ne parviennent pas à résoudre
- L'intervention sur des difficultés émergentes/nouvelles
- La réponse à des besoins/publics non couverts
- Une réflexion sur la pérennité du projet et de son modèle économique et de fonctionnement sur la durée
- Une contribution à être plus résilients face aux crises (climatique, sociale,...)

#### Une aide à l'identification des CPO pour :

- ✓ Des projets d'envergure/structurants/nouveaux (ex. ceux proposés par la concertation/co-construction), qui ont besoin de moyens significatifs de « structuration » progressive pour remplir leurs objectifs
- ✓ Des projets portés par des structures ayant une action cruciale sur les dimensions d'aller vers et d'accès aux droits sur le terrain, qui nécessitent une visibilité de moyen-terme sur les moyens déployables ; à condition de démonter leur pleine articulation et complémentarité avec le droit commun



# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## EXEMPLE DE TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE QUARTIER

Ville	Quartier concerné	Ambitions	Projet concret / action	Acteur attendu	Leviers de financement / dispositifs mobilisables	Indicateurs de réalisation	Bénéfice habitants
Villeneuve-la-Garenne	• Cap Villeneuve	Faire du quartier un lieu de réussite éducative et de soutien à la parentalité	Actions de soutien à la parentalité	CD92	...	...	...
				CAF	Education nationale	...	...
Gennevilliers	• Agnettes	Faire du quartier un lieu favorisant la bonne santé	...	...	...	...	...
			...	...	...	...	...

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONTRACTUALISATION AU TITRE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (ATFPB)

### Rappel du cadre réglementaire

La Loi de Finances pour 2024 a confirmé le maintien de l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En contrepartie de cet abattement, les bailleurs sociaux doivent mettre en œuvre obligatoirement au sein des quartiers prioritaires un programme d'actions contribuant à améliorer la qualité de services et les conditions de vie des habitants et à compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers en mobilisant des moyens complémentaires.

Le montant des actions valorisées doit être au moins égal au montant de l'abattement.

L'objectif principal est d'assurer une égale qualité de service sur les territoires du département des Hauts de Seine en favorisant la cohésion sociale dans les quartiers.

Axes	Exemples d'actions
Amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Végétalisation du quartier et renforcement de la biodiversité locale</li> <li>Dispositifs de sensibilisation à la maîtrise des charges, à la collecte sélective, aux gestes éco-citoyens</li> <li>Soutien aux actions favorisant « le vivre-ensemble »</li> <li>Travaux d'amélioration du cadre de vie (immeubles/cages d'escaliers, éclairage, signalétique, sécurisation des abords, ...)</li> </ul>
Tranquillité résidentielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif tranquillité</li> <li>Analyse des besoins en vidéosurveillance</li> <li>Mise en œuvre de vidéosurveillance (fonctionnement)</li> <li>Surveillance des chantiers</li> <li>Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicode)</li> </ul>
Renforcement de la présence du personnel de proximité et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du gardiennage et de la surveillance</li> <li>Agents de médiation sociale</li> <li>Agents de développement social et urbain</li> <li>Coordonnateur HLM de la gestion de proximité</li> <li>Psychologues de proximité</li> <li>Référents sécurité</li> </ul>
Accès aux services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux droits sociaux et juridiques</li> <li>Accès à la pratique sportive</li> <li>Découverte d'activités culturelles (Pass culture,...)</li> </ul>
Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions d'insertion (chantiers éducatifs jeunes, chantiers d'insertion)</li> <li>Actions d'apprentissage linguistique</li> <li>Inclusion numérique</li> <li>Actions sur les parcours des usagers et outils pour les professionnel (formation en ligne et de manière autonome)</li> </ul>

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

### ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONTRACTUALISATION AU TITRE DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (ATFPB) Objectifs poursuivis

- Exercer une veille renforcée sur les parkings des bailleurs sociaux (extérieurs et souterrains).
- Impliquer les amicales de locataires représentant les habitants, aux actions entreprises dans le cadre de la TFPB par les bailleurs et les convier en priorité aux diagnostics en marchant.
- Impliquer les bailleurs sociaux dans les logiques de démocratie participative en les conviant ponctuellement aux conseils de quartier et aux conseils citoyens lorsqu'ils seront effectifs.
- Mettre en place des actions de médiation qui visent à améliorer la Tranquillité Publique dans les quartiers pour une valorisation minimale de 15% de l'abattement. Les bailleurs devront être précis sur ces actions et, surtout, évaluer l'impact de celles-ci dans les quartiers.
- Intégrer dans les chantiers des clauses d'insertion incitant à embaucher les habitants de ces quartiers pour réaliser l'entretien du bâti (au minimum deux chantiers éducatifs). Cela aura un réel impact sur la vie des habitants des quartiers prioritaires.
- Les chantiers devront être validés en amont avec les clubs de prévention intervenant dans les secteurs concernés pour en évaluer leur faisabilité et leur pertinence.
- Réaffirmer la mise en place des actions de sensibilisation à l'environnement et au respect des espaces partagés, notamment en matière de propreté, ainsi qu'en matière de performance énergétique des logements. Les bailleurs doivent être en mesure d'accompagner les locataires vers une réduction des dépenses énergétiques dans le contexte actuel d'inflation.
- Mettre en place des actions d'accompagnement social des locataires. Les bailleurs devront préciser les actions qu'ils mettent en place notamment pour les locataires en difficulté présentant des dettes de loyers.
- Proposer des animations collectives afin de promouvoir le lien social.
- Limiter le montant consacré à l'investissement à hauteur de 20% maximum du montant total de l'abattement. Toutefois, des examens particuliers pourront survenir en cas de projets spécifiques poursuivant l'amélioration de la tranquillité résidentielle. En effet, les problématiques locales des espaces publics sujets à des détournements d'usage sont extrêmement prégnantes sur cette thématique et une action forte sur ce thème s'impose afin que la situation évolue favorablement rapidement.
- Développer le soutien renforcé aux actions de lien social, pour une réelle promotion d'un « mieux vivre ensemble » : animations collectives, promotion de la solidarité entre locataires, accompagnement dans les démarches administratives, forums, repas partagés ... De plus le bailleur devra faire état des moyens de gestion de droit commun qu'il investit dans le QPV, comparativement au reste de son parc social. Cette présentation devra être présentée lors du comité de suivi et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Par ailleurs, les travaux de suivi de cette convention seront présentés en comité de pilotage de la GUSP.



# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## SYNTHESE DES TRAVAUX PAR PRIORITE ISSUS DE LA CONCERTATION BOUCLE NORD DE SEINE

Thématique 1 : Qualité de vie dans le logement		
Adapter l'offre de logements aux besoins et fluidifier les parcours d'accès au logement	Garantir un logement décent, améliorer des logements et lutter contre la précarité énergétique	Mettre en place des méthodes de travail « gagnant-gagnant » bailleurs / villes / habitants
Thématique 2 : Cadre de vie urbain		
Assurer la qualité et l'appropriation de l'espace public par les habitants au sein du quartier	Développer les connexions et liens avec les points d'appui environnant	Lutter contre les incivilités/prévention des violences urbaines
Thématique 3 : Santé et bien-être physique et mental		
Faciliter l'accès aux soins pour les habitants les plus vulnérables	Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique	Préserver la santé environnementale
Thématique 4 : Epanouissement		
Réunir les conditions de la réussite éducative	Accompagner la parentalité et le lien parents/enfants	Garantir l'accès à la culture Faire de la pratique sportive un levier d'inclusion et de réussite
Thématique 5 : Parcours citoyen et professionnel		
Agir sur les principaux freins qui font obstacle à l'emploi des habitants des quartiers : des parcours vers et dans l'emploi « sans coupure » par une meilleure coordination des acteurs	S'appuyer sur les quartiers comme « ressources » pour développer l'entrepreneuriat, l'activité économique et l'installation de l'activité sur le territoire	Faciliter et valoriser l'engagement des habitants

*La synthèse complète est jointe dans un document à part.*



# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

### LISTE DES EQUIPEMENTS BENEFICIANT AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

#### VILLE D'ARGENTEUIL

La liste présentée ci-dessous (indicative et évolutive) identifie par quartier et par thématique les institutions, les infrastructures et équipements auxquels les habitants des quartiers prioritaires ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

#### Pour les quartiers en transformation

##### Equipement particulier, généraliste ou Multithématique

Hôtel de ville d'Argenteuil  
Sous-Préfecture d'Argenteuil  
Maison de quartier Centre-ville  
Maison de quartier du Val Notre Dame  
Espace jeunesse du Val Notre-Dame  
Espace jeunesse du Centre-ville  
Agence municipale de l'habitat  
Espace initiative jeunesse  
Agence centrale de la Poste  
Gare SNCF/Gare routière d'Argenteuil  
Maison de quartier du Val Notre Dame  
Poste du Val Notre Dame  
Maison des projets

##### Equipement scolaire et petite enfance

Maison de la petite enfance  
Halte ludothèque Le coffre à jouets  
Mini crèche Tom Pouce  
Mini Crèche Mini d'Hom  
Crèche associative les Lucioles  
Crèche les Aquarelles  
Crèche le Blé en herbe  
Ecole Prévert  
Groupe scolaire Jean Macé  
Groupe scolaire Simone Weil  
Groupe scolaire Paul Vaillant Couturier  
Groupe scolaire S. Carnot

##### Justice, santé, assistance sociale

Sécurité sociale Val Notre Dame  
Espace Nelson Mandela  
CAF  
Maison des femmes  
Sécurité sociale  
CLM Dunant  
Centre municipal de santé Fernand Goulène  
Centre d'hébergement d'urgence  
Maison Jean Moulin  
Foyer Soleil  
RPA Ambroise Croizat  
Hôtel de Police

##### Commerce

Marché Héloïse  
Centre commercial Coté Seine  
Axe commercial de la rue Paul Vaillant  
Couturier  
Axe commercial Gabriel Péri  
Marché des Champioux  
Axe Jaurès  
Pôle commercial de la Porte Saint Germain  
Marché des Champioux

##### Sport, culture, loisirs

Stade/Gymnase Jean Jaurès  
Parc de l'Union  
Parc du Marais

## ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

CLP Legrand	Square Caillebotte
CLM Paul Vaillant Couturier	Stade du Marais
CLM S. Carnot	Tennis Burg
CLM Dunant	Stade/Gymnase Jean Jaurès
Collège Paul Vaillant Couturier	Parc du Marais
Lycée Cognacq-Jay	Parc Mirabeau
Lycée technique GARAC	Square du Cinq Mars
Ecole de la deuxième chance	Stade des courlis
Université Paris XIII	Gymnase J. Owens
Lycée polyvalent Jean Jaurès	Plateau J. Owens
Crèche Elisabeth Bourgeois	<b>Emploi</b>
Crèche l'Oiseau bleu	PLIE
Crèche E. Bourgeois	CIO
Groupe scolaire Kergomard	ZAE de la Gare
CLP Kergomard	ZAE des Berges de Seine Est
CLM Kergomard	Mission locale
CLM Anne Franck	
Groupe scolaire Anne Franck	
Groupe scolaire Rousseau	
CLP Rousseau	
Ecole Maternelle Anne Franck	
Crèche l'Oiseau Bleu	
Crèche le Blé en herbe	
Crèche Henri Dès	
CLM Ambroise Thomas	
Ecole maternelle Ambroise Thomas	
Ecole primaire Ambroise Thomas	
Groupe scolaire Jean Jacques Rousseau	
Collège Jean Jacques Rousseau	
Lycée polyvalent Jean Jaurès	
CLM Anne Franck	
CLP G. Philippe	
Ecole maternelle Anne Franck	
Crèche Cap Enfants	
Centre de formation des apprentis – CFA Affida	
CLP Camélinat	
CLM/Groupe scolaire Jules Guesde	
Ecole maternelle Jean Jaurès	

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

Collège Albert Camus  
Lycée polyvalent Jean Jaurès  
Crèche Elisabeth Bourgeois  
Crèche l'Oiseau bleu  
Crèche E. Bourgeois  
Groupe scolaire Kergomard  
CLP Kergomard  
CLM Kergomard  
CLM Anne Franck  
Groupe scolaire Anne Franck  
CLP Rousseau  
Ecole Maternelle Anne Franck

### Pour le quartier du Val d'Argent :

#### Equipement particulier, généraliste ou multi thématique

Salle Guy de Maupassant  
Gavroches  
Espace Mario Monti  
Jardins Familiaux  
Salle Saint Just  
Maison de quartier du Val d'Argent Nord  
Maison de quartier du Val d'Argent Sud  
Gare du Val d'Argent  
Salle d'Ascq  
Salle Général Leclerc  
Salle Atrium

#### Equipement scolaire et petite enfance

Crèche du Dr Lamaze  
Crèche du Petit Prince  
Groupe scolaire Romain Rolland  
Mini crèche Pomme d'Api  
Groupe Scolaire Anatole France  
Collège Claude Monet  
Groupe scolaire/CLM Henri Wallon  
Groupe scolaire/CLM/CLP Paul Eluard  
CLP Les Gavroches  
Programme de Réussite Educative

#### Sport, culture, loisirs

Halle des sports Roger Ouvrard  
Espace d'animation jeunesse Oxygène  
Gymnase Henri Wallon  
Plateau/Gymnase Pierre de Coubertin  
Plateau Paul Eluard  
Club House de rugby  
Gymnase Romain Rolland  
Stade du Coudray  
Médiathèque Robert Desnos  
La toile du Val  
Studio de musique et de danse  
Parc du cerisier  
Jardin des Musiciens  
Jardin de la Haie Normande  
Jardin de la Berionne  
Square Henri Wallon  
Square Fernand Léger  
Allée Soulezard  
Parc M. Audin  
Espace Paul Eluard  
Plateau Paul Langevin  
Plateau Marcel Cachin  
Gymnase Jean Guimier

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

## BOUCLE NORD DE SEINE

Collège Lucie Aubrac	Patinoire
Lycée Julie-Victoire Daubié	Jardin Rethondes
Lycée Nadia et Fernand Léger	Square de la Colombes
Groupe scolaire/CLM/CLP Paul Langevin	<b><u>Justice, santé, assistance sociale</u></b>
Collège Eugénie Cotton	Conseil des Prud'hommes
IUT de Cergy Pontoise – Site d'Argenteuil	Service social départemental
Mini-crèche La Margelle	CMS Irène Lézine
Crèche Familiale la Farandole	Poste de Police
La Maison Pirouette	Espace jeunesse
CLM/Groupe scolaire Marcel Cachin	Résidence Personnes Agées Jean Baillet
CLM/Groupe scolaire Croix Duny	Centre hospitalier Victor Dupouy
	Maison de la Justice et du Droit
	<b><u>Emploi</u></b>
	Ouvre Boite
	ZAE du Val d'Argent
	<b><u>Commerce</u></b>
	Marché du Val d'Argent Nord
	Pôle commercial des terrasses
	Axe commercial Utrillo

### Pour le Quartier Champagne

<b><u>Equipement particulier, généraliste ou multithématique</u></b>	<b><u>Sport, culture, loisirs</u></b>
Salle Rousseau	Salle Roussillon
Maison de quartier des Coteaux	Plateau Georges Lapierre
Maison de quartier annexe le Colporteur	Gymnase des Châtaigniers
<b><u>Equipement scolaire et petite enfance</u></b>	TSP Martin Luther King
CLM/CLP Lapierre	Espace Jeunesse
Groupe scolaire Lapierre	Butte des Chataigniers
Ecole élémentaire des Coteaux	Centre aquatique Youri Gagarine
Ecole maternelle Dolto	<b><u>Justice, santé, assistance sociale</u></b>
Mini crèche l'eau vive	Centre social le colporteur
CLM 12,3 Soleil	<b><u>Commerce</u></b>
CLM/CLP Les Grillons	Commerces de pied d'immeuble de Champagne
Crèche Les Grillons	Marché des Coteaux
Collège Ariane	

# ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 BOUCLE NORD DE SEINE

## Pour le Quartier Joliot Curie

### Équipement particulier, généraliste ou multithématique

Maison de quartier d'Orgemont

Salle Maurice Sochon

### Équipement scolaire et petite enfance

Crèche Firmin Mirabeau

Maison des bébés

CLM Joliot Curie

CLM/CLP d'Orgemont

Ecole maternelle d'Orgemont

Ecole Élémentaire d'Orgemont

Groupe scolaire/Gymnase Joliot Curie

Collège Joliot Curie

### Sport, culture, loisirs

Salle Maurice Sauchon

Gymnase Joliot Curie

Stade Delaune

Espace vert Joliot Curie

### Justice, santé, assistance sociale

Espace jeunesse Gainsbourg

### Commerce

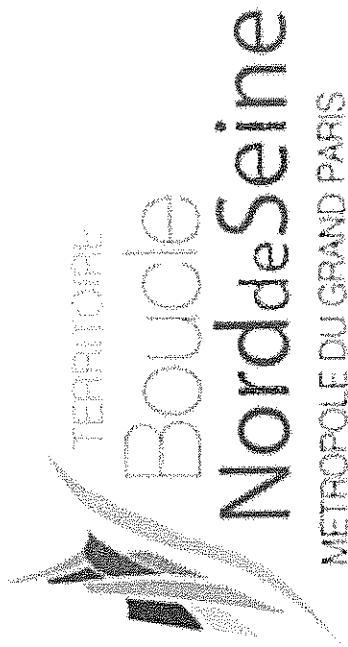
Galerie commerçante Joliot Curie

Marché Joliot Curie



**ANNEXE AU CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030  
BOUCLE NORD DE SEINE**

**LISTE DES EQUIPEMENTS BENEFICIANT  
AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES  
Villes d'Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-La-Garenne  
A venir**



# Synthèse des priorités « engagements quartiers 2030 » première étape de concertation pour l'élaboration du Contrat de ville

Septembre 2023

# Restitution et discussion des travaux issus de la concertation à date Rappel des attendus de Boucle Nord de Seine pour l'élaboration du nouveau contrat unique

1. Prioriser l'action autour d'ambitions phares, en cohérence avec les enjeux locaux et les thématiques nationales **Quartiers 2030** :  
**émancipation par l'éducation, emploi, entrepreneuriat, sécurité, qualité architecturale et transition écologique, lutte contre les discriminations**

•6. Simplifier fortement la forme du contrat de ville, pour qu'il soit pleinement approprié par tous (+ support "grand public") et qu'il s'applique sur le long terme de manière souple et évolutive - tout en poussant de vrais "projets de quartiers"

•2. Associer à chaque échelle d'intervention (national, régional-métropolitain, intercommunal, commune, quartier) une « plus-value » attendue en fonction de leurs responsabilités et de leurs leviers mobilisables

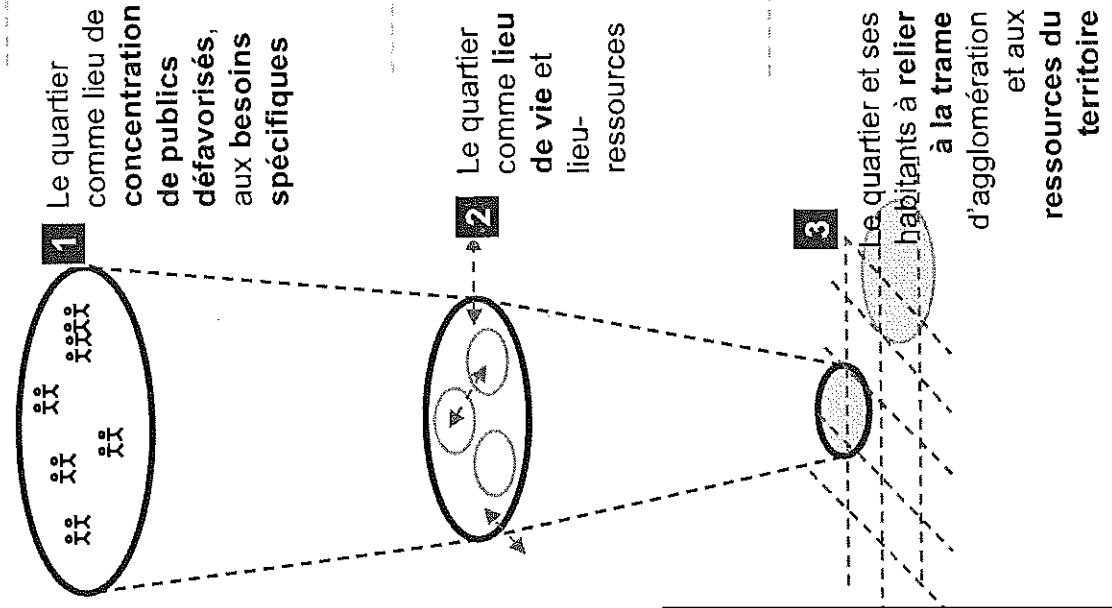
•5. Faire évoluer le système de partenariat et de mise en réseau des acteurs, pour garantir leur mobilisation "à bon escient" en fonction de rôles et responsabilités clairement définies

•3. Se servir du contrat de ville pour formaliser des engagements concrets et mesurables des partenaires, et les indicateurs de résultats associés, dans des supports clairs et lisibles pour tous

•4. Faire évoluer les modes de participation citoyenne, à la fois pour garantir son effectivité (démontrer que l'expression citoyenne se traduit en effets sur les politiques et actions) et sa souplesse (mixer la consultation d'instances "installées" avec des actions plus ponctuelles et reposant sur l'aller vers : recueil de témoignages, cafés usagers, l'implication des amicales, etc.)

# Restitution et discussion des travaux issus de la concertation à date Recensement des principaux acteurs et cadres de gouvernance aux échelles permettant d'avoir le plus d'impact

Exemple de leviers d'action	Exemples d'acteurs de droit commun à mobiliser	Exemples de cadres de coopération/coordination à imbriquer
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration des conditions de vie individuelles et besoins essentiels de la personne : logement digne, alimentation santé, qualité de la vie de famille / lien parents-enfant, ...</li> <li>✓ Aller-vers et accès aux droits, compétences numériques et linguistiques, ...</li> <li>✓ Réussite éducative</li> </ul>	<p><b>Bailleurs</b></p> <p>Centres sociaux / Espaces France Service</p> <p><b>CAF</b></p> <p><b>ARS</b></p> <p>...</p> <p><b>ANRU</b></p> <p><b>Services villes</b></p> <p><b>Aménageurs</b></p> <p><b>Police / justice</b></p> <p>...</p> <p><b>Ile-de-France Mobilités</b></p> <p><b>Pôle Emploi</b></p> <p><b>Acteurs culturels</b></p> <p><b>RSE entreprises</b></p> <p>...</p>	<p>Conférence Intercommunale du Logement</p> <p><b>Cités éducatives</b></p> <p><b>Plan alimentaire territorial</b></p> <p>Conseils citoyens / conseils de quartier</p> <p>Tissu asso.</p> <p>CLS / CLSM</p> <p>...</p> <p><b>Collectifs habitants</b></p> <p>...</p> <p><b>GUSP</b></p> <p><b>CLSPD</b></p> <p><b>PCAET</b></p> <p><b>Tissu asso.</b></p> <p><b>France Travail</b></p> <p>Plan de déplacements urbains IDF</p> <p>...</p> <p><b>Tissu asso.</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Offre d'équipements et services adaptés et de qualité au moins équivalente aux autres parties du territoire</li> <li>✓ Tranquillité, civisme/bien vivre ensemble, sécurité</li> <li>✓ Qualité et adaptation des espaces publics, y compris dans la nouvelle donne climatique</li> </ul>	<p>✓ Connexion aux bassins et opportunités d'emploi</p> <p>✓ Mobilités faciles</p> <p>✓ Connaissance et accessibilité des ressources et "richesses" hors quartiers (grands équipements, services, vie sociale et citoyenne,...)</p>	



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

# Les principaux enjeux au regard desquels ambitions et projets structurants sont à définir à l'échelle des quartiers, de la ville, du territoire

Thématique 1 : Qualité de vie dans le logement	
Adapter l'offre de logements aux besoins et fluidifier les parcours d'accès au logement	Garantir un logement décent, améliorer des logements et lutter contre la précarité énergétique
	Mettre en place des méthodes de travail « gagnant-gagnant » bailleurs / villes / habitants
Thématique 2 : Cadre de vie urbain	
Assurer la qualité et l'appropriation de l'espace public par les habitants au sein du quartier	Développer les connexions et liens avec les points d'appui environnant
	Lutter contre les incivilités/prévention des violences urbaines
Thématique 3 : Santé et bien-être physique et mental	
Faciliter l'accès aux soins pour les habitants les plus vulnérables	Promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique
	Préserver la santé environnementale
Thématique 4 : Epanouissement	
Réunir les conditions de la réussite éducative	Accompagner la parentalité et le lien parents/enfants
	Garantir l'accès à la culture
	Faire de la pratique sportive un levier d'inclusion et de réussite
Thématique 5 : Parcours citoyen et professionnel	
Agir sur les principaux freins qui font obstacle à l'emploi des habitants des quartiers : des parcours vers et dans l'emploi « sans coupure » par une meilleure coordination des acteurs	S'appuyer sur les quartiers comme « ressources » pour développer l'entrepreneuriat, l'activité économique et l'installation de l'activité sur le territoire
	Faciliter et valoriser l'engagement des habitants

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024



# Restitution et discussion des travaux issus de la concertation

## Synthèse des productions thématiques

### Thématique 2 : Cadre de vie urbain

#### Enjeux

Appuyer la qualité de l'habitat urbain et développer des espaces publics pour les habitants et améliorer l'attractivité

Appuyer les initiatives citoyennes et développer des espaces publics innovants

Appuyer les initiatives citoyennes et développer des espaces publics innovants

- Développer l'**agriculture urbaine** en concertation avec les habitants (jardins partagés...)
- Anticiper l'**aménagement des espaces** pour faciliter leur appropriation par toutes et tous (femmes, personnes à mobilité réduite...)
- Gérer la **temporalité des projets urbains** : développer des expérimentations occupées temporaires, "gestion d'attente", etc

#### Ambitions prioritaires

- Promouvoir les **mobilités douces** : développer des alternatives multiples, "donner le choix" et les faire connaître aux habitants
- **(Re)valoriser les quartiers** et mettre en lumière les initiatives des habitants, et prendre appui pour cela sur le tissu associatif de proximité, les mobiliser dans les (grands) projets dans la durée
- Lever les freins à la mobilité (psychologiques, sociaux et financiers) afin de favoriser la **mobilité inter-quartiers** (notamment chez les jeunes)

#### Ex. de projets phares

- ✓ Créer un nombre significatif de sites d'**agriculture urbaine** dans les quartiers et/ou à leur destination sur la durée du contrat
- ✓ Développer les **marchés exploratoires**, mailler le territoire en lieux de rencontres et développer les **îlots de fraîcheur** dans les QPV (appropriation du territoire par les habitants)
- ✓ Construire des **parcours artistiques et culturels** pour valoriser les quartiers et leurs richesses

- ✓ Porter un **plan ambitieux de développement de la mobilité durable des habitants des quartiers** (marche, vélo, ...)
- ✓ Généraliser les démarches **GUSP** à l'échelle de tous les quartiers et les suivre collectivement avec un comité de pilotage dans le cadre du contrat de ville (transversal avec thématique 1)

- Renforcer le lien et la relation entre la **police et les populations**
- Replacer le bailleur, les amicales de locataires, les habitants au cœur des actions de **lutte contre les incivilités**
- Recréer du lien entre les habitants et renforcer l'appropriation des espaces publics par les habitants / l'animation dans les espaces publics
- Un quartier "**sécurisé**" : mettre en place / développer les CLSPD; développer les GPO (transversal thématique 1)

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

# Restitution et discussion des travaux issus de la concertation

## Synthèse des productions thématiques

### Thématique 4 : Epanouissement

Enjeux	Accompagnement des parents et de leur parenté élargie	Changement d'habitudes de consommation culturelle	Créer des lieux de médiation sportive ou favoriser d'intégrer le sport et les pratiques
--------	---	---	---

- Recenser et coordonner pour **"faire ensemble"** avec les acteurs éducatifs - Avoir une gouvernance collective
- Nouer une relation étroite de partenariat avec l'Education Nationale pour favoriser la **co-éducation** (liens entre les temps scolaires et non scolaires)
- Penser l'**épanouissement de manière globale** et favoriser l'accrochage
- Renforcer le « pouvoir d'agir » des parents sur la réussite de leurs enfants
- "Mobiliser" les parents tout au long de la parentalité
- Déconstruire les **stéréotypes** autour de la fonction parentale - impliquer davantage les pères dans la "charge" parentale, accompagner le "devenir parent" lors du premier enfant, etc.
- Co-construire des projets culturels entre habitants, professionnels (médiateurs culturels, associations...) et artistes, accueillir les artistes sur le territoire
- Prendre en compte et valoriser la **richesse et le potentiel culturels des quartiers** : s'appuyer sur les artistes déjà présents dans les quartiers
- Favoriser la **découverte** des équipements culturels hors quartiers
- Développer le sport féminin, le sport pour tous et le sport santé / Adapter le sport au public : loisirs, compétitions, inclusion
- Renforcer les moyens des **éducateurs sportifs**

### Ambitions prioritaires

- ✓ Développer les Cités éducatives et partager les expériences
- ✓ Renforcer l'offre médicale directement dans les écoles
- ✓ Garantir un accompagnement pré-natal de la parentalité pour prévenir les risques
- ✓ Créer un réseau dédié à la parentalité lisible, accessible à chaque étape, et relayé par l'EN
- ✓ Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire à travers l'organisation de temps de rencontre, d'échange et de partages de pratiques pour favoriser l'essaiage des actions inspirantes (ex: parcours inter-associations, rencontres associations / structures de l'enseignement...)
- ✓ Multiplier les dispositifs d'aller vers les habitants pour promouvoir l'offre culturelle et sportive

### Ex. de projets Phares

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20240404-2024-04-04-02-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2024